

Démographie et famille:

Avoir des enfants,
un choix à soutenir

Avis



Conseil de la famille
et de l'enfance

Démographie et famille:

Avoir des enfants,
un choix à soutenir

Avis

*Conseil de la famille
et de l'enfance*

Québec 

Cet Avis a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 17 janvier 2002 et transmis à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, M^{me} Linda Goupil, le 14 février 2002, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Il a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail du Conseil de la famille et de l'enfance, formé de:

M ^{me} Suzanne Amiot	M ^{me} Huguette Labrecque
M ^{me} Nicole Boily	M ^{me} Claudette Pitre-Robin
M ^{me} Catherine Escojido	M. Gilles Prud'Homme

Recherche et rédaction: M^{me} Jacinte Roberge

Collaboration à la rédaction: M^{me} Danielle Aubert
M^{me} Martine Côté
M^{me} Hélène Lessard
M. Jean-Pierre Lamoureux

Collaboration à la recherche: M^{me} Marie-Claude Lafleur

Coordination: M. Jean-Pierre Lamoureux

Travaux de secrétariat: M^{me} Céline Gariépy

Responsable des communications: M^{me} Odette Plante

Conception graphique: Matteau Parent graphisme et communication inc.

Sincères remerciements à M^{me} Renée B.-Dandurand et à M. Richard Marcoux pour leur lecture attentive du manuscrit.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de cet Avis sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	Téléphone: (418) 646-7678
900, boul. René-Lévesque Est	(Sans frais) 1-877-221-7024
Place Québec, bureau 800, 8 ^e étage	Télécopieur: (418) 643-9832
Québec (Québec) G1R 6B5	Courriel: conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca
	Site: http://www.cfe.gouv.qc.ca

©2002

Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Avril 2002

ISBN: 2-550-39040-7

TABLE des matières

INTRODUCTION	9
1. PROFIL ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC	13
1.1 Portrait statistique: faits saillants	15
1.1.1 Les caractéristiques de la population et des familles	15
1.1.2 Les migrations interprovinciales et interrégionales	16
1.1.3 L'immigration	17
1.2 Changements démographiques survenus au cours de la période 1960-2000	20
1.2.1 La baisse de la fécondité	20
1.2.2 Le recul du mariage, la progression de l'union libre et l'augmentation de la proportion des naissances hors mariage	21
1.2.3 La hausse des divorces et des ruptures d'union, l'augmentation des familles monoparentales et recomposées	22
1.2.4 L'allongement de l'espérance de vie	22
1.3 Comparaison avec le reste du Canada et d'autres pays occidentaux	23
1.4 Phénomènes sociaux qui ont influencé ces changements démographiques	26
1.4.1 L'accès des femmes à la contraception, à l'éducation et au marché du travail	26
1.4.2 Les mutations de l'économie	26
1.4.3 L'évolution de la législation	27
1.5 Perspectives d'évolution de la population québécoise	28
1.5.1 Le facteur du vieillissement	28
1.5.2 Les limites du recours à l'immigration pour compenser la dénatalité	29
2. POLITIQUES FAMILIALES NATIONALES ET DÉMOGRAPHIE	33
2.1 Les modèles de politiques familiales	35
2.2 La politique familiale du Québec par rapport à ces grandes tendances	37
2.3 L'effet nataliste des politiques familiales	37

3.	AVOIR UN ENFANT, UN PROJET DIFFICILE À RÉALISER	45
3.1	Les aspirations des Québécoises et des Québécois en matière de fécondité	47
3.2	Les freins à la réalisation du désir d'enfant	50
3.2.1	La transformation des valeurs au regard de la vie familiale	50
3.2.2	Le monde du travail et son organisation	54
3.2.3	La situation économique des jeunes adultes et des jeunes parents	58
3.3	Des questions reliées à la fécondité qui méritent réflexion	62
3.3.1	L'infertilité	62
3.3.2	L'adoption	63
3.3.3	L'augmentation du nombre d'avortements	63
4.	FAVORISER LA RÉALISATION DU DÉSIR D'ENFANT: LE RÔLE DE L'ÉTAT ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	67
4.1	Poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente	70
4.1.1	Définir une politique familiale globale et cohérente: le rôle de l'État	70
4.1.2	Le rôle de l'ensemble des acteurs socio-économiques	74
4.2	Assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents	76
4.3	Effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail	78
4.3.1	Le rôle de l'État	78
4.3.2	Le rôle de l'ensemble des acteurs socio-économiques	82

CONCLUSION

LES RECOMMANDATIONS

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



introduction

Au Québec, comme dans l'ensemble des pays industrialisés, la situation démographique est synonyme de faible fécondité. Exception faite des États-Unis, l'indice synthétique de fécondité est inférieur au remplacement des générations et l'immigration est insuffisante pour compenser la décroissance des effectifs. L'action combinée de ces facteurs concourt au vieillissement de la population. Ces changements ont débuté dans les années soixante, en même temps que la diversification sans précédent des modèles familiaux.

La faible fécondité a donc retenu l'attention de plusieurs gouvernements qui sont en quête d'approches novatrices, de politiques et de mesures pour faire face à cette conjoncture. C'est dans cet esprit que la ministre à la Famille et à l'Enfance, consciente de l'importance de la question démographique pour l'avenir du Québec et jugeant la situation préoccupante, demandait au Conseil de la famille et de l'enfance de lui présenter un Avis à ce sujet, en lien avec la situation des familles et la fécondité.

Pour amorcer le débat, le Conseil a d'abord organisé, en novembre 2000, un Colloque ayant pour thème *Démographie et Famille, les impacts sur la société de demain*. À cette occasion, chercheurs, praticiens, intervenants communautaires et concepteurs de politiques publiques ont pu débattre et échanger sur les différentes dimensions de ces réalités. Des Actes¹ ont également été produits. Tous ces travaux ont enrichi la réflexion du Conseil qui présente ici son analyse, ses réflexions et ses recommandations à la Ministre.

Essentiellement, le Conseil est d'avis **qu'il faut favoriser la réalisation du désir d'enfant en facilitant les conditions pour les mettre au monde et les élever**, plutôt que fixer des objectifs démographiques que l'on tenterait d'atteindre par des mesures natalistes ponctuelles et de court terme. Les échanges autour du Colloque appuient fortement cette orientation générale.

Deux principes font partie intégrante de son approche: le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, et celui du droit des femmes à l'autonomie financière. Il n'est donc aucunement question de préconiser un retour des mères au foyer. Il s'agit plutôt **de favoriser les choix et de trouver des moyens pour soutenir les personnes qui font le choix d'avoir des enfants**: c'est ce que propose le Conseil de la famille et de l'enfance.

Le Conseil est conscient des multiples aspects de la démographie québécoise qu'il faudrait considérer. Dans cet Avis, il n'entend pas toutefois les traiter de façon exhaustive. Il en étudie un grand angle, par ailleurs fondamental et trop souvent négligé, celui de la famille et de la situation des personnes qui veulent réaliser leur désir d'enfant. Il est irréaliste d'imaginer des mesures simples et magiques pour augmenter mathématiquement le nombre de naissances au Québec. La multiplicité et parfois la complexité des situations des jeunes en âge d'avoir des enfants font que le Conseil proposera un ensemble d'orientations à responsabilités partagées pour créer un environnement propice et favorable, non seulement à la natalité, mais aussi à la vie familiale qui s'échelonne sur plusieurs années avec les enfants.

Ainsi, la première section de l'Avis est descriptive: elle trace le portrait démographique du Québec, ses particularités comparativement aux autres pays occidentaux, les perspectives d'évolution de sa population. La deuxième fait état des politiques familiales du Québec et des autres pays occidentaux, puis des mesures qui y sont mises de l'avant. On y discute également de l'effet nataliste de certaines de ces politiques.

La troisième section examine différents facteurs qui influencent la décision d'avoir un enfant. Après avoir exposé les aspirations des Québécois et des Québécoises en matière de fécondité, le Conseil décrit les obstacles qui freinent la volonté de mettre des enfants au monde et aborde des questions reliées à la fécondité qui méritent réflexion.

La quatrième section présente la position du Conseil quant au rôle que l'État et les acteurs socio-économiques devraient jouer pour faire face à la situation démographique. Celui-ci préconise

trois stratégies maîtresses afin d'aider les couples à avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent: poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente; assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents; effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail.

Le redressement de la fécondité, s'il n'est pas le seul facteur en cause, n'en constitue pas moins un élément fondamental de l'évolution démographique du Québec. Il doit être en fonction de la vie familiale actuelle. Il exige une revalorisation du rôle des parents dans notre société et nécessite un profond changement de mentalité, qui interpelle le gouvernement et les acteurs socio-économiques auxquels des recommandations sont aussi adressées. Il concerne enfin les parents et les futurs parents eux-mêmes, dont il faut considérer les aspirations et les besoins, chez qui résident, en grande partie, les réponses aux défis posés par l'avenir de notre société.

Par cet Avis, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance souhaitent apporter une contribution éclairante au débat public à peine amorcé concernant l'avenir de notre société québécoise.



1

profil ET perspectives D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC

En quarante ans, la société québécoise a connu de profondes transformations qu'il est bon de se remémorer avant de lancer un nouveau débat sur les enjeux démographiques. Ce premier chapitre présente à grands traits le profil démographique du Québec et l'avenir que les démographes entrevoyent. Il compare également le Québec à d'autres pays occidentaux.

1.1 portrait statistique : faits saillants

1.1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ET DES FAMILLES²

L'estimation de la population du Québec, en l'an 2000, est de 7,4 millions de personnes, dont 49% d'hommes et 5% de femmes. Les hommes et les femmes se répartissent à peu près également dans tous les groupes d'âge, à l'exception des 65 ans et plus, où l'on retrouve 59% de femmes. En 2000, 18% de la population avait moins de 15 ans, 69% était âgée de 15 à 64 ans et 13% avait plus de 64 ans³.

En 1996, le Québec comptait 1,9 million de familles avec ou sans enfants. Deux familles sur trois comportent des enfants. La vie en famille demeure le cadre de vie de la majorité de la population puisque 82% des Québécois ont déclaré vivre dans une famille au recensement de 1996. Les 1,3 million de familles avec enfants sont composées de 76% de familles biparentales et de 24% de familles monoparentales. Parmi les familles biparentales, 10% sont des familles recomposées.

Les familles biparentales sont encore formées en majorité de couples mariés (79% en 1996), mais les couples en union libre sont en progression constante et représentaient 21% des familles biparentales cette même année. Les couples en union libre sont particulièrement nombreux chez les jeunes. Quatre-vingt-deux pourcent des familles biparentales ont deux enfants et moins, tandis que 18% de ces familles ont trois enfants et plus. Près de 40% des familles biparentales ont un seul enfant.

Quant aux familles monoparentales, la proportion des mères qui élèvent leurs enfants seules est de 82% et celle des pères dans la même situation est de 18%. La proportion des familles monoparentales à enfant unique s'établit à 63% et celle à deux enfants se limite à 28%. Enfin, les familles monoparentales ayant trois enfants

ou plus ne représentent que 9% de ces familles. La probabilité qu'un enfant se retrouve dans une famille monoparentale augmente en fonction de l'âge: 27% des enfants âgés de 18 ans et plus vivent dans des familles monoparentales.

En 1998, une famille biparentale sur dix était une famille recomposée. Bien qu'une grande partie des familles recomposées n'aient pas d'enfants communs, celles qui en ont sont plus nombreuses que les familles dites intactes: ces dernières ont en moyenne 2,79 enfants comparativement à 1,78 pour les familles dites intactes.

Le nombre de naissances diminue chaque année au Québec depuis 1990, alors qu'il s'établissait à 98 000. En 2000, il est de 71 900 selon les données provisoires, comparativement à 73 600 en 1999. Fait à noter, une majorité de ces naissances sont issues de couples non mariés (58%). L'indice synthétique de fécondité, ou le nombre moyen d'enfants par femme, s'établit en 2000 à 1,44 toujours selon les données provisoires⁴. Malgré cette faible fécondité, le Québec se situe dans la moyenne des pays industrialisés.

Les familles autochtones⁵

À la fin de l'an 2000, le Québec comptait 77 788 Amérindiens et Inuits⁶, ce qui représente 1% de la population totale. Cette population se caractérise par sa forte proportion de jeunes et sa faible proportion de personnes âgées. Elle vieillit beaucoup moins rapidement que l'ensemble de la population et son taux d'accroissement naturel est supérieur. On prévoit que cette croissance démographique se maintiendra encore quelques années.

À titre indicatif, mentionnons qu'au Canada, en 1996, 53% des autochtones avaient 24 ans et moins, comparativement à 33% pour l'ensemble de la population canadienne. La même année, l'âge moyen de la population autochtone était inférieur de 10 ans à la population canadienne, soit 25,5 ans comparativement à 35,4 ans.

En 1991, l'indice synthétique de fécondité des Indiennes inscrites était de 2,9 enfants par femme et celle des Inuites de 3,4, tandis qu'il s'établissait à 1,7 pour l'ensemble des Canadiennes⁷. Toutefois, on remarque une tendance à la baisse de la fécondité des autochtones ces dernières années, bien qu'elle soit encore plus élevée que celle de la population totale de façon significative.

Les familles autochtones comprennent plus d'enfants puisque le nombre moyen d'enfants par famille varie de trois à six selon les nations⁸. À l'échelle canadienne, la proportion des familles monoparentales est plus élevée chez les autochtones que pour l'ensemble de la population, de même que le nombre de couples vivant en union libre⁹. En 1996, les enfants autochtones étaient beaucoup plus susceptibles de vivre dans une famille monoparentale s'ils résidaient en ville. De 1981 à 1991, cette population s'est aussi urbanisée davantage. Au Québec, les régions du Nord-du-Québec, de la Montérégie, de la Côte-Nord et de l'Outaouais regroupent à elles seules 64 % des autochtones¹⁰.

Les familles avec un enfant handicapé

En 1996, la Régie des rentes du Québec estimait à 1,7 % la proportion des familles comportant au moins un enfant handicapé, soit 21 380 familles¹¹. La désinstitutionnalisation, une approche qui favorise le maintien de la personne dans son milieu naturel, a fait en sorte que de plus en plus de familles assument aujourd'hui la prise en charge des enfants handicapés. Peu d'études se sont toutefois penchées sur l'impact de cette approche sur la cellule familiale¹². Ce sont plutôt les groupes de support et de défense des droits des personnes handicapées qui ont mis en relief les difficultés particulières que vivent les parents qui prennent soin d'un enfant handicapé ou gravement malade. Ces difficultés, pour n'en énumérer que quelques-unes, ont trait à l'investissement en temps à consacrer à l'enfant, aux soins

et aux coûts de santé, aux démarches et responsabilités juridiques.

1.1.2 LES MIGRATIONS INTERPROVINCIALES ET INTERRÉGIONALES

Depuis le milieu du vingtième siècle, les tendances migratoires générales vont dans le sens d'une concentration de la population dans les régions métropolitaines. Ce déséquilibre est comparable à ceux constatés en Ontario, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Ainsi, en 1999, près des deux tiers des Québécois vivaient dans six régions métropolitaines de recensement; la région de Montréal regroupe à elle seule 47 % des Québécois et celle de Québec 9 %¹³.

Migrations interprovinciales¹⁴

Depuis 1963, le solde des migrations interprovinciales au Québec (les entrants moins les sortants) se révèle négatif. Un nombre important de départs a été enregistré entre 1968 et 1972, ainsi qu'en 1980, année de référendum. Le solde provisoire de l'année 2000 est de - 14 724. Quant au taux de sortie, il se situait la même année à 5,5‰; cet indicateur est relativement stable depuis le milieu des années quatre-vingt. Le taux de sortie interprovinciale du Québec demeure le plus faible des provinces canadiennes. En 2000, près des trois quarts des sortants québécois sont partis en Ontario (73%), 7% en Colombie-Britannique, 7% en Alberta et 6% au Nouveau-Brunswick. Depuis le début des années soixante, l'Ontario attire la grande majorité des personnes qui quittent le Québec. En revanche, le Québec constituait, la même année, la destination de 7% des Canadiens des autres provinces.

Migrations intraprovinciales

Les migrations intraprovinciales sont plus nombreuses que les migrations internationales et interprovinciales: entre 1996 et l'an 2000, plus de 900 000 migrations ont eu lieu entre les régions administra-

tives du Québec, soit plus de 12 déplacements pour 100 personnes. La région de Montréal constitue le lieu de destination privilégié de ces déplacements, enregistrant le double record du nombre d'entrées totales et du nombre de sorties totales, suivie par la Montérégie. Pour la même période, la résultante de ces migrations est toutefois bien différente pour ces deux régions: Montréal a un solde migratoire négatif alors qu'en Montérégie, ce solde est positif¹⁵.

Pour la période qui s'étend de 1996 à l'an 2000, huit régions ont connu un solde migratoire positif: il s'agit des Laurentides (avec 19 664 personnes en plus), de la Montérégie (12 672), de Laval (6 317), de Lanaudière (6 303), de l'Outaouais (2 209), de l'Estrie (1 618), du Centre-du-Québec (505) et de la Capitale-Nationale (192)¹⁶.

Les projections démographiques régionales de l'Institut de la statistique du Québec pour la période 1996-2026 indiquent que la tendance à la concentration dans les milieux urbains continuera de s'accroître au cours de la prochaine décennie. D'une part, d'ici 2011, la population des huit régions de l'ouest et du centre sud du Québec augmentera encore, dans les proportions suivantes: Laurentides (+ 19,3%), Lanaudière (+ 11,5%), Laval (+ 10,4%), Outaouais (+ 10,2%), Montérégie (+ 6,9%), Estrie (+ 6,7%), Centre du Québec (+ 5,9%), Montréal (+ 5,4%). D'autre part, les six régions s'étendant de l'est au nord-ouest québécois connaîtront une décroissance démographique. La Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine serait particulièrement touchée avec une diminution de 15,0% (- 15,0%); quant aux autres régions, les pertes seraient de l'ordre suivant: Côte-Nord (-8,6%), Bas-Saint-Laurent (- 6,2%), Abitibi-Témiscamingue (- 5,7%), Saguenay-Lac-Saint-Jean (- 5,2%) et Mauricie (- 3,0%). Ces deux groupes de régions devraient, toujours selon les prévisions, conserver la même tendance dans la décennie suivante, de 2011 à 2026. Pour ce qui est des trois régions restantes, Québec, Chaudières-

Appalaches et Nord-du-Québec, on prévoit qu'elles auront une évolution intermédiaire, parce qu'elles continueront de s'accroître jusqu'en 2011 (respectivement de + 3,1%, + 3,1% et + 2,9%), puis connaîtront la décroissance de 2011 à 2026¹⁷.

À ce chapitre, la migration des jeunes et des jeunes familles retient de plus en plus l'attention. Dans toutes les régions extérieures aux grands centres, la diminution du nombre de jeunes est inquiétante. Pour la période 1986-1993, le profil migratoire des 25-29 ans est négatif dans les régions périphériques, en particulier en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine¹⁸. Ces données sont le fruit des travaux d'un groupe de recherche rattaché à l'Observatoire Jeunes et Société qui a entrepris d'étudier ce phénomène migratoire. Leurs résultats révèlent en revanche que le départ des régions n'est pas irréversible, que toutes les régions ne sont pas touchées de la même manière et que même les régions centrales connaissent ce phénomène: c'est pourquoi ils préfèrent parler de «migration interne» plutôt que d'«exode» des jeunes. Leur étude montre également que, contrairement à une idée reçue, le premier motif de départ des jeunes n'est pas la recherche d'un emploi, mais la poursuite d'études et le désir de vivre sa vie¹⁹. En outre, on sait aussi que le nombre de familles avec enfants à la maison est de beaucoup inférieur à la moyenne provinciale dans les régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, alors qu'il est supérieur ou équivalent à Montréal, en Montérégie, à Québec, dans les Laurentides, dans Lanaudière et dans Chaudières-Appalaches²⁰.

1.1.3 L'IMMIGRATION

*Capacité d'intervention du Québec en matière d'immigration et politique québécoise d'immigration*²¹

Le Québec a la faculté d'influencer le volume et la composition de son immigration depuis 1978²². En vertu de l'Accord Canada-

Québec de 1991, il a la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie des indépendants (entrepreneurs, travailleurs et investisseurs) de même que les réfugiés se trouvant à l'étranger et les autres personnes en situation de détresse. Le gouvernement fédéral, pour sa part, est responsable de la sélection des personnes visées par la réunification des familles (qui permet aux immigrants déjà installés de parrainer l'admission de leurs proches parents) ainsi que des personnes à qui le statut de réfugié est reconnu au Canada à la suite d'une demande d'asile. En 2000, la part des immigrants sélectionnés par le Québec représentait 58% du total des admissions sur son territoire.

Pour la sélection des candidats relevant de son autorité, le Québec pratique une politique d'immigration permanente, de nature économique et humanitaire. L'approche d'«immigration permanente», adoptée par le Québec signifie que «les ressortissants étrangers admis comme immigrants accèdent dès leur arrivée à un statut permanent qui ouvre normalement la voie à la citoyenneté après quelques années de résidence et au terme de formalités réduites»²³. L'immigration économique, quant à elle, « *vise à attirer et sélectionner des personnes dont le profil favorise une insertion rapide au marché du travail, ainsi que des entrepreneurs et investisseurs porteurs de capitaux créateurs d'emploi. (...) Enfin, l'immigration humanitaire a pour but de favoriser le ré-établissement permanent de contingents de réfugiés et de personnes en situation semblable*»²⁴. Quant aux deux autres groupes d'immigrants mentionnés plus haut pour lesquels le Québec n'exerce aucune sélection, ce dernier ne peut que tenter d'en prévoir les volumes d'admission.

Principales caractéristiques

Près de 10% de la population québécoise est immigrante. En 1996, on recensait 664 495 immigrants au Québec, répartis dans les régions suivantes: Montréal (69,6%),

Montréal (11,4%), Laval (7,2%), Québec (2,5%), Outaouais (2,3%), Laurentides (2%), autres régions (5%). Les cinq principaux groupes d'immigrants recensés provenaient, en ordre d'importance, d'Italie, d'Haïti, de France, du Liban et des États-Unis²⁵.

Au cours de l'année 2000, le Québec a admis 32 440 immigrants²⁶. De ce nombre, 51% sont des immigrants indépendants, 25% sont des réfugiés et 24% sont arrivés dans le cadre du programme de réunification des familles. En 2000, la part des réfugiés relevant de la responsabilité du gouvernement fédéral était de 71%²⁷. En 1999, l'apport de la migration internationale à la croissance démographique du Québec était presque équivalent à celui de l'accroissement naturel²⁸.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, le Québec conçoit l'immigration internationale comme un moyen d'atténuer les effets des tendances démographiques des dernières décennies et le déclin appréhendé de la population. Cette politique a donné lieu à une augmentation graduelle des volumes d'admissions. Ainsi, de 1960 à 1989, le Québec accueillait en moyenne 25 000 immigrants par année. Par la suite, la décennie 90 a connu une moyenne annuelle de 35 000 admissions, avec toutefois d'importantes fluctuations entre la première moitié et la seconde. Au début des années quatre-vingt-dix, la moyenne est de 43 000 admissions en raison de la régularisation de statut d'un grand nombre de demandeurs d'asile arrivés au Québec durant les années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix. Depuis 1994 cependant, c'est plutôt 28 000 immigrants que le Québec a admis en moyenne annuellement. Fort de l'appui reçu lors de la dernière consultation, les intentions d'accueil du Québec pour la période 2001-2003 sont de hausser le nombre d'admissions pour atteindre l'objectif de 40 000 à 45 000 nouveaux arrivants en 2003. Déjà, les prévisions établies à 38 300 pour l'année 2001 seraient atteintes. Le gouvernement entend cependant «*faire reposer l'essentiel*

de cette augmentation sur un accroissement du nombre et la proportion des immigrants connaissant le français, afin qu'à moyen terme la majorité des immigrants admis connaissent le français»²⁹, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il favorisera également la recherche de candidats dont les compétences professionnelles leur permettront de s'intégrer rapidement au marché du travail.

En ce qui concerne le taux de présence à long terme des immigrants admis, une étude récente constate que 77% des personnes admises entre 1989 et 1998 étaient toujours présentes au Québec au début de l'an 2000.³⁰

Les démographes ont souligné que la diversification des lieux de provenance des immigrants au cours des vingt-cinq dernières années constituait l'un des plus importants changements dans l'évolution démographique du Québec³¹. Si les immigrants provenant d'Asie et d'Afrique sont à présent majoritaires, il faut beaucoup plus de pays pour atteindre une même proportion d'immigrants. Ainsi, seulement quatre des quinze principaux pays d'origine comptent plus de 5% de nouveaux arrivants. Cette multiplicité pose des défis différents, tant en terme d'intégration de ces personnes que d'efforts à fournir pour attirer de nouveaux immigrants.

Les familles immigrantes

L'intérêt porté aux familles immigrantes est très récent: on possède conséquemment peu de données sur ces familles et il est parfois difficile d'interpréter celles que l'on a³². Au Québec, en 2000, un enfant sur cinq a un parent né à l'étranger. Plus précisément, 12% des enfants ont deux parents qui sont nés à l'étranger, alors que 8% ont un seul parent né à l'étranger³³. Depuis le début des années quatre-vingt, cette proportion augmente continuellement. Ainsi, en 1996, on dénombrait 287 215 familles comptant au moins un conjoint ou un parent né à l'étranger, ce qui représentait 15% de l'ensemble des familles comparativement à 20% aujourd'hui³⁴.

Le nombre des familles monoparentales est un peu plus élevé chez les familles immigrantes³⁵ que chez les natifs, tandis que la proportion de couples vivant en union libre est beaucoup plus basse. Dans les familles immigrantes, un plus grand nombre de personnes ont des conjoints d'origine différente comparativement aux natifs³⁶.

Quant à leur condition socio-économique, il est difficile de porter un jugement global car il faut tenir compte de plusieurs facteurs. On sait par exemple que la durée de séjour est déterminante puisque les enquêtes montrent que les revenus d'emploi des nouveaux arrivants sont inférieurs à la population totale, mais que la situation semble se corriger avec le temps. Les revenus d'emploi des cohortes plus anciennes seraient quant à elles, à caractéristiques égales, supérieurs à la population. L'âge, le degré d'instruction et les conditions prévalant sur le marché du travail au moment de l'établissement (récession, restructuration économique) seraient également des facteurs importants³⁷. Ainsi, les données du recensement de 1996, qui correspondait à une période particulièrement difficile sur le marché de l'emploi, ont révélé que la population immigrée avait un revenu d'emploi inférieur à celui de la population totale. Cependant, les cohortes arrivées avant 1976 avaient un revenu supérieur, alors que celles qui étaient arrivées entre 1991 et 1996 avaient un revenu d'emploi moyen nettement inférieur, quelle que soit la scolarité³⁸.

Les chercheurs ont estimé à partir des données du recensement de 1996, une fécondité plus élevée de 50% chez les familles nées à l'étranger, comparativement au reste de la population féminine³⁹.

La politique de régionalisation⁴⁰

Axée sur la volonté de l'immigrant d'aller vivre en région et misant sur le partenariat avec des organismes non gouvernementaux situés en région pour soutenir l'accueil et l'intégration des immigrants, la politique

québécoise de régionalisation de l'immigration a vu le jour il y a environ dix ans. Elle a été mise en place principalement pour contrer la concentration géographique des immigrants dans la région métropolitaine de Montréal, concentration qui crée une disparité entre la région montréalaise, pluriethnique, et le reste du Québec, mono-ethnique.

Malgré les efforts consentis, l'efficacité des interventions en régionalisation est limitée puisque 87 % des immigrants admis au Québec entre 1998 et 2000 se sont établis dans la région métropolitaine de Montréal. Il faut dire que la déconcentration de l'immigration va à l'encontre d'un phénomène international: la préférence des immigrants pour les métropoles et les grands centres urbains. La même tendance s'observe également pour les natifs, comme on l'a vu à la section précédente. Cependant, les résultats obtenus au Québec au chapitre de la régionalisation seraient semblables à ceux des États américains comparables, voire meilleurs. De plus, le gouvernement prévoit augmenter les efforts en régionalisation pour la période 2001 à 2003. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration indique en effet que «(...) tant les enquêtes menées auprès de la population que la Commission parlementaire en septembre 2000 font état d'un appui à l'augmentation des niveaux d'immigration et d'un vif intérêt de la part des acteurs régionaux pour accueillir davantage d'immigrants en région»⁴¹.

1.2 changements démographiques survenus au cours de la période 1960-2000

Les portraits sont un peu statiques et ne rendent pas compte des changements parfois radicaux qui surviennent dans l'histoire. C'est le cas du Québec qui a connu une modification majeure de sa

situation démographique au cours des quarante dernières années.

1.2.1 LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ

La baisse de la fécondité n'est pas un phénomène récent. Ainsi, le démographe Jacques Henripin⁴² estime qu'entre 1871 et 1891, la fécondité a diminué de 11% au Québec; une période de 30 ans de stabilité a suivi et de nouveau survient une baisse entre 1921 et 1941, de sorte qu'au début de la seconde guerre, les couples québécois ont renoncé au tiers de leur force procréatrice. Pendant la même période, la baisse de la fécondité est continue et plus prononcée en Ontario⁴³. En conséquence, entre 1870 et 1970, le Québec, comparativement à sa province voisine, a connu «un surplus de fécondité s'étendant sur plus d'un siècle, dont une bonne moitié avec une ampleur de 40% à 70%»⁴⁴.

*L'évolution récente de l'indice synthétique de fécondité*⁴⁵

Au cours des années cinquante, l'indice synthétique de fécondité était légèrement plus élevé au Québec qu'au Canada et atteignait, en 1958, 4,0 enfants par femme, sommet à partir duquel débute ensuite la chute rapide des années soixante et le régime de faible fécondité qui perdure jusqu'à aujourd'hui. En résumé, de 1960 à 1970, la fécondité baisse rapidement pour atteindre, en 1970, le niveau du seuil de remplacement des générations qui est de 2,1 enfants par femme; de 1970 à 1987, on assiste à une baisse plus lente pour enregistrer en 1987 la valeur de 1,36, le seuil le plus bas jamais atteint. De 1987 à 1992 s'amorce une reprise mitigée jusqu'à 1,67 en 1992, puis la chute reprend jusqu'à aujourd'hui, où l'indice accuse une valeur de 1,44 en l'an 2000, selon les données provisoires⁴⁶. Le Québec se retrouve donc aujourd'hui avec une sous-fécondité, rejoignant en cela l'ensemble des pays industrialisés. De plus, l'indice synthétique de fécondité varie selon les régions. À

titre d'exemple, en 2000, la région Nord-du-Québec a l'indice le plus élevé avec 2,4 enfants par femme⁴⁷, suivie par celle du Centre-du-Québec avec un indice de 1,60. Par contre, les régions de Québec et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont la fécondité la plus faible avec 1,22 enfant par femme. À Montréal, l'indice est de 1,44 enfant par femme⁴⁸.

On remarque aussi que depuis quelques années, le taux de fécondité a tendance à diminuer chez les moins de 30 ans et à augmenter dans la trentaine. Il est plutôt faible chez les adolescentes, de même que chez les femmes de plus de 40 ans⁴⁹. En outre, l'âge moyen à la maternité n'a cessé d'augmenter depuis 1976, passant de 27,33 ans à 28,5 ans en 2000⁵⁰. Par ailleurs, les naissances de rang élevé ont pratiquement disparu: en 1996 et 1997, 44% des naissances sont des enfants premiers-nés, 36% des deuxièmes enfants et 20% des enfants de rang plus élevé (14% de rang 3 et 6% de rang 4 ou plus)⁵¹. En comparaison, en 1951, 20% des naissances étaient de rang 6 ou plus, alors qu'en 1996, c'est moins de 1%⁵².

1.2.2 LE REcul DU MARIAGE, LA PROGRESSION DE L'UNION LIBRE ET L'AUGMENTATION DE LA PROPORTION DES NAISSANCES HORS MARIAGE

Au Québec, le nombre de mariages a diminué de plus de la moitié entre 1976 et 1996. En 2000, on compte 24 900 mariages comparativement à 22 900 en 1999. Non seulement on se marie moins, mais on le fait de plus en plus tard. L'indice synthétique de nuptialité des célibataires⁵³ a subi la même baisse et nous indique qu'en 2000, seulement 34% des hommes et 37% des femmes célibataires se marieraient au moins une fois avant leur cinquantième anniversaire. Quant à l'âge moyen au premier mariage, il était en 2000 de 30,3 ans pour les hommes et de 28,5 ans pour les femmes⁵⁴.

Chez les hommes qui se marient en 1999, on retrouve 76% de célibataires, 21% de divorcés et 3% de veufs. Chez les femmes, les célibataires sont un peu plus nombreuses puisqu'elles représentent 78% des femmes qui se marient, alors que les divorcées en représentent 19% et les veuves, 3%. La proportion de divorcés augmente toujours un peu; en 1989, elle était de 17% chez les hommes et de 15% chez les femmes. La proportion de mariages comprenant au moins un conjoint divorcé augmente depuis 1969 et atteint 30% en 1998⁵⁵.

Le recul du mariage ne signifie pas le rejet de la vie de couple mais plutôt la préférence pour une autre forme d'union. Ainsi, à partir des données censitaires, on estime qu'en 1996, 23% des couples étaient formés de partenaires en union libre. Cette forme d'union varie cependant beaucoup selon l'âge et le sexe, et c'est de loin chez les jeunes adultes qu'elle est la plus fréquente. Ainsi, chez les jeunes de 20 à 24 ans, 78% des hommes et 72% des femmes vivant en couple le font en union libre⁵⁶. Celle-ci est en quelque sorte devenue l'option privilégiée pour débiter la vie de couple. De plus, il semble que chez nous, en vingt-cinq ans, la perception de l'union libre ait franchi trois étapes: elle est passée d'une sorte de période d'essai de la vie à deux à une façon de vivre en couple, puis plus récemment s'est substituée au mariage en ce qu'elle demeure le choix de ces couples comme cadre adéquat pour fonder une famille. Ainsi, la proportion des naissances hors mariage est passée de 9,8% en 1976 à 33,1% en 1988, pour atteindre 58% en 2000, selon les données provisoires⁵⁷.

Enfin, si l'on regarde l'évolution globale de la vie conjugale depuis le milieu des années soixante-dix, on s'aperçoit que les jeunes d'aujourd'hui vivent moins en couple qu'en 1976 et que la proportion de jeunes qui vivent seuls a beaucoup augmenté. Par exemple, en 1996, 15% des hommes de 25 à 34 ans habitaient seuls comparative-

ment à 4% en 1971. Les démographes soulignent d'ailleurs que l'évolution des ménages d'une personne constitue l'un des principaux changements depuis 1971⁵⁸.

1.2.3 LA HAUSSE DES DIVORCES ET DES RUPTURES D'UNION, L'AUGMENTATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

Parallèlement au recul du mariage, à la progression de l'union libre et à la hausse des naissances hors mariage, la montée rapide du nombre de divorces est un autre élément marquant de la transformation du paysage démographique québécois des dernières décennies. En effet, l'indice synthétique de divorcialité, qui estime le pourcentage des mariages se terminant par un divorce, est passé de 8,8% en 1969 à 14,6% en 1971, pour s'établir à 54% en 1995 (20 133 divorces), soit la plus haute valeur atteinte à ce jour pour cet indice. De 1986 à 1998, le nombre de divorces oscille entre près de 17 000 et 20 000 annuellement. En 1998, on enregistre 16 916 divorces et l'indice synthétique de divorcialité est de 48,9%⁵⁹. Cet indice ne rend compte que des ruptures d'union des couples mariés: le nombre total des ruptures d'union serait encore plus élevé si l'on tenait compte des ruptures chez les couples vivant en union libre. Les démographes estiment par ailleurs qu'au Québec, la probabilité que les couples en union libre connaissent la rupture de leur union est deux fois et demie plus élevée que celle des couples mariés⁶⁰. L'ampleur du phénomène des ruptures d'union a entraîné l'augmentation du nombre de familles monoparentales et favorisé la progression des familles recomposées.

Ainsi, autrefois, la monoparentalité était généralement issue du veuvage masculin ou féminin et seul le remariage permettait d'y mettre fin. Aujourd'hui, ce sont plutôt les ruptures d'union qui entraînent la monoparentalité, et la grande majorité des

familles monoparentales sont dirigées par des femmes. Cependant, le cycle de vie familiale a beaucoup changé, et les chercheurs estiment que la monoparentalité s'achève la plupart du temps par une nouvelle union qui se produirait à l'intérieur d'une période de 5 ans⁶¹. Les trajectoires familiales des hommes et des femmes d'aujourd'hui sont beaucoup plus diversifiées, et elles sont ponctuées d'épisodes de monoparentalité et de recombinaison familiale.

Si d'un côté la diversification des trajectoires familiales des individus s'est opérée en peu de temps, les décisions des tribunaux concernant la garde des enfants à la suite d'une rupture d'union évoluent, de leur côté, beaucoup plus lentement. Ainsi, au Québec, une compilation de l'Institut de la statistique du Québec des décisions prises par les tribunaux dans le cadre des divorces des personnes mariées indique qu'en 1998, la mère a obtenu la garde de 68,2% des enfants, le père de 14,2%, alors que 17,4% des enfants ont fait l'objet d'une garde partagée et que 0,2% se trouvaient dans une autre situation⁶². Par ailleurs, les démographes Nicole Marcil-Gratton et Céline Le Bourdais estiment qu'au Québec, ces dernières années, les modalités de garde sont établies par un tribunal dans le cas de 58% des enfants.⁶³

1.2.4 L'ALLONGEMENT DE L'ESPÉRANCE DE VIE⁶⁴

Le dernier changement qui a eu des répercussions considérables en terme démographique est l'allongement de l'espérance de vie. En croissance depuis la fin du 19^e siècle, celle-ci était, en 1951, légèrement inférieure à 65 ans chez les hommes et autour de 69 ans chez les femmes. Elle est, en 1999, de 75,4 ans pour les hommes et de 81,4 ans pour les femmes, ce qui représente une augmentation de la durée de vie moyenne de 10 années pour les hommes et de 12 années pour les femmes. On observe, de plus, que l'écart de longévité entre les

sexes tend à diminuer depuis le début des années quatre-vingt-dix. Bien que bénéfique sous plusieurs aspects, l'allongement de l'espérance de vie devient une préoccupation importante pour les gouvernements à cause de son impact sur la composition de la main-d'œuvre, le marché du travail et la consommation, les revenus et la subsistance des personnes vieillissantes, ainsi que des soins de santé qui sont requis quant elles deviennent dépendantes.

En même temps que la durée de vie s'allonge, apparaît progressivement une nouvelle classe d'âge, celle des grands vieillards, c'est-à-dire des personnes âgées de 85 ans et plus.

1.3 comparaison avec le reste du Canada et d'autres pays occidentaux

Le Québec n'est pas la seule société à expérimenter ces changements démographiques: l'ensemble des pays industrialisés ont vu leurs modes de vie familiaux transformés et la tendance devrait se maintenir. Ce qui singularise le Québec toutefois, ce sont l'ampleur et la rapidité avec lesquelles les transformations se sont produites comparativement au mouvement plus graduel observé dans les autres pays, comme si l'ensemble des facteurs de changement avaient convergé à partir des années soixante. Deux démographes résument ainsi cette situation:

«Jusqu'au début des années 1990, le Québec se distingue au sein du monde occidental par une évolution particulièrement intense et rapide de divers indicateurs socio-démographiques de la vie familiale, que ce soit à l'égard de la fécondité, de la nuptialité, des ruptures d'union ou de l'emploi des mères. Depuis, plusieurs de ces indicateurs ont ralenti leur progression, de sorte que la situation du Québec est actuellement comparable à celle de nombreux pays»⁶⁵.

Voici quelques points de comparaison.

Baisse de la fécondité

Le Québec a connu une chute intense de sa fécondité entre 1960 et le début des années 1990, une chute beaucoup plus rapide que dans le reste du Canada ou dans l'ensemble du monde occidental. Seul le Portugal a récemment enregistré une baisse encore plus rapide, atteignant en 4 ans une diminution équivalente à celle observée chez nous entre 1970 et 1981⁶⁶. Ainsi, au Canada, toutes les provinces ont connu une diminution de leur fécondité, de sorte qu'en 1996, l'indice synthétique de fécondité du Québec, alors de 1,57, avoisinait celui du Canada, établi à 1,59⁶⁷. La même année, l'Ontario et le Québec enregistraient des valeurs identiques⁶⁸. La Colombie-Britannique, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick avaient des niveaux de fécondité plus bas que celui du Québec.

Les pays européens connaissent également une faible fécondité depuis plusieurs années, mais cette évolution s'est faite différemment selon la situation géographique. En effet, en 1998, l'Union européenne affichait un indice synthétique de fécondité moyen de 1,44; cependant, les pays du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne), de même que l'Allemagne réunifiée et l'Autriche enregistraient des niveaux de fécondité inférieurs à la moyenne européenne, tandis que les pays du nord de l'Europe (pays scandinaves, Irlande, Royaume-Uni, France) affichaient une fécondité supérieure à cette moyenne⁶⁹. Le Québec, avec un indice synthétique de fécondité de 1,48 cette même année, se situait donc très près de la moyenne européenne, à mi-chemin entre les pays dont la fécondité est la plus basse et ceux dont la fécondité est la plus élevée. Le Japon, de son côté, avait cette année-là la même fécondité que l'Union européenne.

Constatation étonnante par ailleurs pour les pays de l'Union européenne: selon Gilles Pinson, chercheur à l'INED⁷⁰, appuyé par les recherches de J.P. Sardon de

l'Observatoire démographique européen, la fécondité a connu une hausse en 2000 dans la plupart des pays européens alors qu'elle a baissé au Royaume-Uni et en Finlande.

Quant aux États-Unis, ils se démarquent des autres pays industrialisés parce que l'indice synthétique de fécondité y est demeuré relativement stable depuis 1985, très près du niveau nécessaire au renouvellement des générations⁷¹. En 1998, il s'établissait à 2,03⁷². Les études consacrées à la fécondité aux États-Unis présentent généralement les données en fonction des différents groupes ethniques et la forte fécondité est attribuée aux Américaines noires ou d'origine immigrante; elle est, de plus, largement associée à la pauvreté⁷³.

Déclin du mariage, progression de l'union libre et hausse des naissances hors mariage

L'indice synthétique de nuptialité première, qui nous renseigne sur la fréquence du mariage, nous indique qu'au Québec, ces dernières années, seulement le tiers environ des hommes et des femmes concluront un premier mariage, ce qui classe le Québec parmi les taux les plus bas du monde occidental. Ainsi, dans le reste du Canada, la fréquence du mariage a également décliné, mais moins rapidement et moins intensément: en 1996, c'était encore plus de la moitié des Canadiens et des Canadiennes qui allaient contracter un premier mariage. Une seule exception: les territoires du Nord-Ouest qui ont connu depuis 1970 une nuptialité première moins élevée qu'au Québec⁷⁴.

Au plan international, en Angleterre, en France et au Danemark, c'est aussi plus de la moitié des hommes et des femmes qui contracteront un premier mariage, alors qu'en Norvège, c'est presque exactement la moitié, et en Suède, un peu moins de la moitié⁷⁵.

Pour ce qui est des unions de fait, en 1995, la proportion de couples en union libre était deux fois et demie plus élevée au Québec (25,0%) que dans le reste du Canada (10,7%)⁷⁶. Bien qu'il soit difficile de trouver des données comparables, l'Institut autrichien de recherche sur la famille indique, pour la tranche d'âge des 30 à 44 ans, une proportion de 20,9% de couples en union consensuelle au Danemark, comparativement à 11,5% en France, 9,3% au Royaume-Uni, 9,2% en Belgique, 5,9% en Allemagne, et des valeurs inférieures à 3% en Espagne, en Grèce, au Portugal et en Irlande. Les proportions sont presque toujours un peu plus élevées dans la tranche d'âge des 16 à 29 ans⁷⁷.

La propension des Québécois à choisir l'union libre comme cadre de vie fait en sorte que 58,1% des naissances enregistrées en 2000 étaient des naissances hors mariage⁷⁸. Il s'agit d'un des taux les plus élevés du monde industrialisé, dépassant celui de la Suède (54% en 1997) et surpassé uniquement par l'Islande (65% en 1997). La Norvège affiche une proportion de naissances hors mariage de 49% (1997), la France 39% (1998), l'Angleterre 36% (1998) et les États-Unis 33% (1998). Enfin, l'Italie, la Suisse et la Grèce enregistrent les valeurs les plus faibles pour cet indicateur, avec respectivement 9%, 8% et 3%⁷⁹. Au Québec, depuis 1976, seulement 5% des naissances environ sont enregistrées «de père inconnu» ou non déclarées: on estime donc que les naissances hors mariage sont majoritairement le fait de couples en union libre⁸⁰.

Hausse des divorces et des ruptures d'union, augmentation des familles monoparentales et recomposées

L'indice de divorcialité très élevé du Québec (49% en 1996) est comparable à ce qu'on observe dans de nombreux pays tel que le Canada (40,1%), la France (38%), la Suède (53,9%), le Royaume-Uni (46,0%), le Danemark (40,0%) et les États-Unis (54,8%)⁸¹.

Le Québec et le Canada ont vu une augmentation rapide des divorces depuis l'adoption de la Loi sur le divorce en 1968. Fait intéressant à noter, dans le reste du Canada, la probabilité de rupture des unions de fait est beaucoup plus élevée qu'au Québec, alors que chez nous, c'est la probabilité de ruptures des unions formées par mariage direct⁸² qui est beaucoup plus élevée que dans le reste du Canada⁸³.

Quant à la hausse des familles monoparentales et recomposées, la plupart des pays industrialisés connaissent ces changements à la configuration des familles⁸⁴.

Viellissement de la population

Selon le scénario de référence des plus récentes projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, les démographes prévoient qu'au Québec, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus passera de 12 % (1996) à 29,4 % au cours des 50 prochaines années⁸⁵. Sur cette même période, le rapport vieux-jeunes s'inversera. De 6 personnes de 65 ans et plus pour 10 jeunes de 0-14 ans qu'il était en 1996, il atteindra 23 personnes âgées pour 10 jeunes en 2051. Un autre indicateur, l'âge médian, qui sépare la population en deux parties égales, montre bien lui aussi le vieillissement. «Après la seconde guerre mondiale, l'âge médian s'est maintenu longtemps entre 24 et 25 ans. À partir de 1971, il s'est mis à augmenter sans interruption, de sorte qu'en 1996, il atteint 36,1 ans. La hausse ne s'arrête pas là; elle se poursuit pendant toute la période de projection, de sorte qu'en 2051 la moitié de la population est âgée de plus de 49,0 ans. Il s'agit d'un doublement par rapport à la période de l'après-guerre»⁸⁶.

Pour comparer cette situation avec celle des pays développés, une étude de l'ONU⁸⁷ nous indique qu'en 1950, dans ces pays, les enfants de 0 à 14 ans représentaient 27 % de la population et les personnes âgées de 60 ans et plus 12 %. En l'an 2000, les proportions étaient de 18 % et

19 % respectivement. En 2050, les enfants devraient représenter 16 % de la population, et les personnes âgées, 33 %.

La même étude signale également que l'Europe est la région du monde où le vieillissement est le plus avancé. La proportion des enfants de 0-14 ans devrait, selon toute vraisemblance, décliner, passant de 17 % en 2000 à 14 % en 2050, tandis que celle des personnes âgées de 60 ans et plus passera de 20 % (1998) à 37 % en 2050. À ce moment, en Europe, on comptera 2,6 personnes âgées de plus de 60 ans pour un enfant, et plus d'une personne sur 3 sera âgée de plus de 60 ans. L'âge médian passera de 37,5 ans en 2000 à 49,5 ans en 2050.

Qui plus est, le vieillissement est plus marqué dans certains pays. Actuellement, le Japon est le pays dont la population est la plus âgée, avec un âge médian de 41,2 ans. Il est suivi par l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et la Suède, dont l'âge médian se situe autour de 40 ans. En 2050, c'est l'Espagne qui devrait regrouper, selon les projections, la population la plus âgée, avec un âge médian qui se situera probablement à 55 ans. L'Italie, la Slovénie et l'Australie suivront de près, avec un âge médian de 54 ans, et les personnes âgées de plus de 50 ans seront en majorité. À l'heure actuelle, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et le Japon ont déjà un rapport vieux-jeunes d'au moins 1,5 personne âgée de plus de 60 ans pour un enfant (0-14 ans). En 2050, l'Italie et l'Espagne compteront vraisemblablement quatre personnes de plus de 60 ans pour un enfant.

En Amérique du Nord, le vieillissement est un peu moins prononcé. Au Canada, en l'an 2000, l'âge médian était de 36,9 ans (38,5 ans au Québec en 2001); les mêmes projections onusiennes prévoient qu'il atteindra 44 ans en 2050. Aux États-Unis, l'âge médian de 35,5 ans en 2000 passera à 40,7 ans en 2050.

Proportion d'immigrants

Les 664 500 Québécois immigrants recensés en 1996 représentaient exactement 9,4% de la population québécoise, soit près de 10%. Dans les autres provinces canadiennes, cette proportion est supérieure en Ontario (26%), en Colombie-Britannique (25%), en Alberta (15%) et au Manitoba (12%). Elle est cependant inférieure à celle du Québec dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan. À titre de comparaison au plan international, la part de la population immigrée aux États-Unis et en France est de 9%, et de 3% au Royaume-Uni⁸⁸.

1.4 phénomènes sociaux qui ont influencé ces changements démographiques

Plusieurs phénomènes sociaux ont accompagné ces grands changements démographiques. Qu'il s'agisse des découvertes scientifiques ou de la transformation des comportements, des valeurs et des attitudes, en particulier de l'accès des femmes à la contraception, à l'éducation et au marché du travail, des mutations de l'économie ou encore des changements législatifs, tous ont une incidence et leur action se renforce mutuellement.

1.4.1 L'ACCÈS DES FEMMES À LA CONTRACEPTION, À L'ÉDUCATION ET AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les progrès de la médecine en matière de contraception ont amélioré l'efficacité de la contraception féminine, ce qui permet dorénavant aux femmes de contrôler leur fertilité. Ces découvertes médicales ont eu un impact décisif sur la fécondité et la transformation du rôle des femmes dans la société. Grâce à des moyens de contraception efficaces et accessibles, les couples peuvent désormais choisir non seulement le nombre d'enfants qu'ils veulent mettre au monde, mais également le moment où ils le feront.

Parallèlement à ces progrès, les dernières décennies ont connu l'allongement de la période de vie consacrée aux études et la progression remarquable de la scolarisation des filles. Ainsi, pour l'année scolaire 1998-1999, le ministère de l'Éducation du Québec estimait qu'au Québec, 49,4% des filles obtiendraient un diplôme d'études collégiales et 33% un diplôme d'études universitaires de premier cycle, rattrapant et même dépassant les taux de diplômation masculins. La même année, ils sont en effet de 29,7% et 21,7% chez les garçons⁸⁹. Tous ces changements font en sorte que l'âge auquel on décide d'avoir un premier enfant est de plus en plus tardif. En 1961, l'âge moyen de la mère au premier enfant était de 24,4 ans alors qu'il atteint 26,8 ans en 1999⁹⁰.

De plus, la participation des femmes au marché du travail s'est accrue considérablement durant la même période. De 28,8% en 1976, le taux d'activité des mères dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans est maintenant de 66,5 % en 2000⁹¹. Même s'il n'y a pas nécessairement de lien entre la faible fécondité des femmes et leur taux d'activité sur le marché du travail – puisqu'on observe parfois une fécondité supérieure dans certains pays qui affichent les taux d'activité féminine les plus élevés⁹² –, l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail n'en demeure pas moins un des changements les plus importants de la période 1960-2000. Ce changement a lui aussi contribué à transformer radicalement la façon de vivre des familles comparativement à la période précédente, puisque les revenus personnels, entre autres, ont permis à de nombreuses femmes d'atteindre progressivement l'autonomie financière et, en conséquence, une plus grande maîtrise sur leurs choix de vie.

1.4.2 LES MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE⁹³

Le sociologue Daniel Mercure considère que les structures familiales et celles du travail sont en étroite interrelation; or, en l'espace de 25 ans, les changements

économiques ont été extrêmement importants et rapides.

En effet, la relative stabilité économique amenée par le modèle de travail fordiste fut particulièrement ébranlée avec la crise du pétrole. L'essor des nouvelles technologies, la concurrence commerciale, la diversification de la demande et la hausse des exigences de qualité ont favorisé la mondialisation des marchés. Depuis, la survie des entreprises dépend souvent de leur capacité de s'adapter rapidement aux règles du marché, d'où la recherche absolue de plus de flexibilité dans tous les domaines. Cela a conduit à la mise en place de pratiques de rationalisation du travail qui affectent le niveau et les types d'emplois, ainsi que les conditions de travail. Ces phénomènes, dont on soupçonne à peine les conséquences, ne sont pas sans inquiéter les jeunes et les parents.

En plus du phénomène de la mondialisation des marchés, l'expansion de nouveaux secteurs d'activités est venue transformer la structure de l'économie. La croissance économique, progressivement, tient davantage d'une économie du savoir que d'une économie basée sur le développement et la transformation des matières premières, qui fut jadis l'élément moteur de la croissance économique.

L'émergence de ces nouveaux secteurs, que l'on désigne comme la *nouvelle économie*, s'appuie essentiellement sur quatre pôles stratégiques de croissance: le secteur des ordinateurs, des semi-conducteurs et des logiciels, celui des soins de santé et des produits pharmaceutiques, celui des communications et des télécommunications et enfin le vaste secteur de l'instrumentation et de l'optique. Cette nouvelle économie apparaît aujourd'hui au centre d'une redéfinition de la nature du travail et des formes d'emplois, soutient le chercheur. C'est dans ce contexte beaucoup plus mouvant que par le passé que les couples doivent prendre la décision d'avoir ou de ne pas avoir un enfant.

1.4.3 L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION

Un autre facteur, souvent oublié, a joué un rôle déterminant dans l'accélération de la transformation des comportements démographiques: l'évolution de la législation. En effet, depuis le début des années soixante, les lois entourant la famille ont subi une foule de modifications afin de refléter une meilleure adéquation avec les nouvelles valeurs de la société.

Parmi l'ensemble de ces changements, mentionnons seulement les suivants. Au cours de cette période, le droit de la famille fut marqué par de profondes réformes dont les objectifs principaux étaient l'égalité juridique des femmes mariées et l'accès à la dissolution du lien conjugal. Ainsi, en 1964, la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée* libérait les femmes mariées de la tutelle de leur mari et les faisait accéder à la pleine capacité juridique: celles-ci n'avaient dorénavant plus besoin de l'autorisation de leur mari pour faire commerce, intenter des recours en justice ou s'engager par contrat⁹⁴. Quatre ans plus tard, en 1968, le parlement fédéral adoptait la *Loi sur le divorce*. Cette loi fit de nouveau l'objet d'un assouplissement en 1985⁹⁵.

Au tournant des années quatre-vingt, la réforme du Code civil a aussi introduit plusieurs amendements importants. L'autorité parentale est maintenant partagée entre les deux parents, le père et la mère. De plus, on y abolit la notion d'enfant illégitime et les enfants nés hors mariage bénéficient désormais des mêmes devoirs et des mêmes droits que les autres enfants, notamment celui d'hériter de leurs parents et grands-parents si la filiation est établie⁹⁶. En outre, en cas de rupture d'union, la législation prévoit que les deux parents conservent l'obligation de subvenir aux besoins de leurs enfants, qu'ils aient été mariés ou en union de fait⁹⁷. Par ailleurs, en 1997, une loi concernant la médiation familiale⁹⁸ est entrée en vigueur, afin de faciliter le partage des responsabilités respectives des parents.

Enfin, plus récemment, en 1999, le législateur québécois amendait une série de lois et de règlements pour reconnaître les conjoints de même sexe. Ils sont maintenant considérés comme des conjoints de fait et ont les mêmes droits, privilèges et obligations. Le Québec devenait ainsi la première société nord-américaine à abolir dans ses lois toute distinction sur l'orientation sexuelle. C'est également la seule province canadienne qui accorde les mêmes droits et impose les mêmes obligations aux conjoints de même sexe qu'à ceux de sexe différent⁹⁹. Le gouvernement consultera bientôt sur un projet d'union civile pour personnes homosexuelles et le débat reste ouvert autour de l'adoption des enfants.

Ce ne sont là que quelques exemples de dispositions législatives qui, d'une part, ont facilité le passage dans la société québécoise d'un ensemble de valeurs à un autre, et qui, d'autre part, comportaient en elles-mêmes un fort potentiel de changement.

1.5 perspectives d'évolution de la population québécoise

Après avoir esquissé les caractéristiques actuelles de la population québécoise, les changements démographiques qui sont survenus depuis la Révolution tranquille ainsi que les facteurs qui les ont favorisés, quelles perspectives peut-on entrevoir?

Les démographes identifient deux tendances lourdes pour son évolution. En premier lieu, il s'agit bien entendu du vieillissement de la population, et en second lieu, de la hausse de la croissance migratoire.

1.5.1 LE FACTEUR DU VIEILLISSEMENT¹⁰⁰

Depuis 1991, le taux d'accroissement annuel total a fluctué entre 0,2% et 1,0%, essentiellement en raison des migrations interprovinciales et des variations dans le nombre d'immigrants arrivés au Québec.

Selon le scénario moyen des dernières perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec publiées en 1999, la décroissance des effectifs globaux est envisagée pour 2026-2030, en même temps que le nombre de personnes âgées atteindra un point culminant. Les cohortes du baby-boom, qui ont présentement entre 35 et 55 ans, auront en effet entre 55 et 75 ans en 2020.

En 2050, la population québécoise sera ainsi caractérisée par une augmentation du nombre et de la proportion de grands vieillards (personnes âgées de 85 ans et plus), ainsi que par la féminisation de la vieillesse, étant donné la surmortalité masculine qui a prévalu au cours du XX^e siècle. Le vieillissement de la population active sera un autre trait caractéristique de cette période, à cause de l'augmentation du nombre de travailleurs de 45 ans et plus comparativement aux plus jeunes. Plus près de nous, dans 25 ans, les projections nous indiquent que toutes les régions du Québec connaîtront une augmentation de la proportion des personnes âgées, mais à des rythmes différents en raison des migrations interrégionales. Toutefois, la région de Montréal, qui comprenait en 1996 le plus fort pourcentage de personnes âgées, devrait voir sa situation s'inverser et enregistrer le plus faible taux, à cause de l'attrait qu'exercent les grands pôles urbains auprès des jeunes. Le vieillissement généralisé de la population québécoise provient essentiellement de l'évolution du taux de croissance naturelle¹⁰¹ qui devient négatif.

Le deuxième trait distinctif de la population québécoise de l'avenir sera la hausse de l'importance relative de la croissance migratoire dans l'évolution des effectifs. Les démographes ont déjà souligné l'augmentation du nombre d'immigrants et la diversification de leurs lieux de provenance comme l'un des changements les plus importants de l'évolution démographique québécoise.

1.5.2 LES LIMITES DU RECOURS À L'IMMIGRATION POUR COMPENSER LA DÉNATALITÉ

L'immigration est souvent perçue comme la solution miracle aux problèmes de sous-fécondité. Rien n'est moins sûr, cependant. La démographie nous enseigne en effet que la natalité et l'immigration sont les composantes démographiques sources de croissance, alors que la mortalité et l'émigration sont sources de décroissance. Dans le contexte actuel des pays industrialisés, la natalité et l'immigration demeurent les composantes ayant les impacts les plus importants sur la taille et la structure d'âge de la population.

Cependant, la finalité de ces deux facteurs démographiques est différente: alors que la fécondité a le plus d'effet sur le nombre et l'importance relative des jeunes, l'immigration a le plus grand impact à court et à moyen terme sur le nombre des actifs, c'est-à-dire de la population active. L'apport principal de l'immigration, en terme démographique, est donc l'ajout de jeunes adultes à la population active, qui en atténue le vieillissement. Par conséquent, il y a des limites à recourir à l'immigration afin de compenser les problèmes des sociétés vieillissantes.

D'une part, l'immigration a un rôle à jouer, mais elle ne peut à elle seule répondre à tous les problèmes. D'ailleurs, le seul maintien des effectifs de la population active demanderait une immigration nette de milliers de personnes: on avance par exemple le chiffre de 90 000 immigrants annuellement dans le cas de la France¹⁰². Plus près de nous, au Québec, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration estime que *«pour parvenir à reporter l'échéance du déclin de la population, il faudrait des niveaux d'immigration représentant le triple de ceux pratiqués ces dernières années: ainsi, des admissions annuelles de l'ordre de 83 000 immigrants pourraient retarder à 2036 le début de ce déclin. De tels volumes provoqueraient*

*cependant une véritable rupture de la dynamique et des équilibres démographiques»*¹⁰³. De plus, tous les pays développés ont les mêmes besoins en main-d'œuvre qualifiée et sont en concurrence pour l'attirer.

D'autre part, les études montrent que les immigrants adoptent le mode de vie et les comportements de leur pays d'accueil, y compris les comportements de fécondité. S'il est possible de trouver certaines données sur la fécondité des immigrants, l'estimation de la fécondité de leurs enfants, qui semble a priori une question simple, est une entreprise fort complexe. Au Québec, par exemple, il n'existe actuellement aucune donnée censitaire ou par enquête permettant de connaître la fécondité des enfants d'immigrants¹⁰⁴.

Il ne suffit pas de fixer des objectifs d'accueil d'immigrants, encore faut-il favoriser leur intégration. Ainsi, il serait nécessaire d'effectuer des recherches pour mieux connaître les familles immigrantes, pour mesurer et identifier les causes de leurs difficultés d'insertion au marché du travail et enfin, pour évaluer la politique de régionalisation.

Certaines difficultés d'intégration sont aussi dues à des différences culturelles qui entraînent la confrontation de deux systèmes de valeurs opposés. C'est ainsi qu'on remarque parfois de profondes divergences entre la perception du rôle du père et de la mère dans la société d'accueil et celle qui prévaut au sein des familles immigrantes, ou encore des réticences à laisser ses enfants en garderie¹⁰⁵.

À ce sujet, des intervenants régionaux ont récemment rapporté le rôle clé qu'ont joué certains centres de la petite enfance comme facteurs de réussite de l'intégration des familles immigrantes. Il serait intéressant que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pousse plus loin ce constat et réalise, en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, une étude qualitative sur ce

phénomène. En plus de cet aspect, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pourrait encourager, de manière générale, la recherche sur les facteurs d'intégration des familles immigrantes, c'est-à-dire stimuler les recherches qui reposent sur la famille comme unité d'analyse, non pas uniquement sur l'individu. Le manque d'ouverture de la société d'accueil peut également être en cause dans les difficultés d'intégration, notamment en ce qui a trait à l'emploi et ce, en particulier, dans les professions régies par les corporations professionnelles.



2

politiques familiales NATIONALES ET DÉMOGRAPHIE

Dans ce chapitre, le Conseil de la famille et de l'enfance examine les différents types ou modèles de politiques familiales nationales. Il caractérise ensuite celle du Québec. Enfin, il présente l'état des connaissances quant à l'effet nataliste des mesures qui y sont mises de l'avant.

2.1 Les modèles de politiques familiales

Au cours du Colloque Démographie et Famille, Marianne Kempeneers a rappelé aux participants comment on présente souvent les politiques familiales des pays industrialisés sur un continuum qui va d'un pôle interventionniste à un pôle non interventionniste, ou privativiste¹⁰⁶. Du côté interventionniste, on retrouve des pays comme la France et les pays scandinaves, dont les États interviennent directement pour soutenir les familles, tandis qu'à l'autre extrémité, figurent les pays anglo-saxons comme l'Angleterre et les États-Unis, à tendance privativiste, qui ne souhaitent pas intervenir dans les matières familiales.

Selon Marianne Kempeneers, «on peut dire que le Québec se situe aujourd'hui entre ces deux grands pôles, mais plus près du pôle interventionniste que, par exemple, les autres provinces canadiennes (...). Si le Québec s'est beaucoup rapproché dans un premier temps du modèle français (de 1988 à 1997), il aurait tendance aujourd'hui à s'orienter plus vers le modèle suédois».

Après avoir étudié pendant plusieurs années les régimes d'aide aux familles en vigueur dans les pays industrialisés, la chercheuse Anne-Hélène Gauthier distingue pour sa part quatre grands modèles de politiques familiales, d'après leurs traits dominants. Dans une récente publication¹⁰⁷, elle résume ainsi sa typologie :

- le modèle français se distingue par une aide financière généreuse et un support important pour les *mères* au travail. Il est ouvertement pro-nataliste et met l'accent sur l'aide au troisième enfant. La France et le Luxembourg appartiennent à ce modèle ;
- le modèle suédois offre de son côté une aide généreuse aux *parents* qui travaillent. Cette aide est motivée par un objectif explicite d'égalité entre les hommes et les femmes. On le retrouve dans les pays scandinaves ;

- le modèle allemand accorde une aide plus limitée aux familles. Il encourage une division traditionnelle du travail, père pourvoyeur et mère au foyer. L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse présentent également ce modèle ;
- le modèle britannique se distingue des autres modèles par une aide minimale de l'État aux familles. On y perçoit l'intervention de l'État dans la sphère familiale comme pouvant diminuer les responsabilités des familles et augmenter la charge financière des employeurs, ce qui diminuerait leur capacité concurrentielle. Ce modèle est en vigueur en Grande-Bretagne, en Australie, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. Les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, feraient également partie de ce modèle.

L'auteure rappelle que l'intérêt de ces modèles est de simplifier la réalité pour dégager des grandes tendances. En fait, les politiques familiales nationales sont beaucoup plus complexes et peuvent emprunter des caractéristiques à l'un ou à l'autre des modèles. Par exemple, il est difficile de classer les politiques familiales du Sud de l'Europe dans cette typologie. En effet, la Grèce, l'Espagne et le Portugal ont un faible niveau de soutien financier aux familles, ce qui pourrait les placer dans le modèle britannique, mais ils ont aussi un congé de maternité relativement généreux malgré la faible participation des femmes au marché du travail, ce qui est caractéristique d'un autre modèle.

Fait intéressant, Gauthier relève que les différences marquées que l'on observait dans les années quatre-vingt entre les divers modèles de politiques familiales sont en train de s'amenuiser au fur et à mesure que se transforme l'État providence : pour elle, un nouveau modèle de politique familiale est en train d'émerger. Ce cinquième modèle serait «*caractérisé par une plus grande diversification des sources d'aide aux familles et par un partenariat accru entre le gouvernement et les agents non gouvernementaux*»¹⁰⁸.

En effet, avant l'avènement de l'État providence, employeurs et groupes non gouvernementaux tenaient un rôle important en terme de soutien aux familles. Puis, dans les années d'après-guerre, leur rôle est devenu moins visible à cause du rôle accru de l'État. Ainsi, pendant cette période, ils ont plutôt joué «un rôle complémentaire à celui de l'État en offrant des services parallèles ou en étant actifs dans des secteurs en partie négligés par l'État»¹⁰⁹. Depuis que les États connaissent un contexte de restrictions budgétaires, le rôle des employeurs et des groupes non gouvernementaux est de nouveau mis en lumière.

Son analyse des partenariats «gouvernement – agents non gouvernementaux» en Grande-Bretagne et dans l'Union européenne l'amène cependant à formuler certaines mises en garde. Premièrement, elle observe que des initiatives pro-familles «sont davantage adoptées par les entreprises des pays où le gouvernement prend déjà une part active dans le soutien aux familles et où il a déjà introduit un climat plus favorable pour les familles»¹¹⁰; deuxièmement, «une diversification des sources d'aide aux familles a plus de chance de se développer quand un partenariat est fortement soutenu par le gouvernement»¹¹¹; et troisièmement, «le partenariat gouvernement-employeur ne fonctionne toutefois que s'il est accompagné de subventions gouvernementales et d'une volonté ferme des deux parties impliquées»¹¹².

L'exemple limite des États-Unis¹¹³

Bien que la «famille» représente une institution et une valeur fondamentales de la nation américaine, les États-Unis n'ont pas à proprement parler de politique familiale cohérente, comme celles que l'on retrouve dans les autres pays industrialisés. Ils ont plutôt une politique familiale implicite, fondée sur «un système de protection minimale, puisqu'il ne comprend ni système public d'assurance-santé, ni allocations familiales, ni congés de maternité ou parentaux rémunérés, ni services de garde

universels. Ce système est au contraire entièrement organisé en fonction de groupes et de catégories ciblés, toujours caractérisés par une forte dépendance économique. En conséquence, les principaux programmes qui constituent cette «politique familiale implicite» sont sélectifs et ciblés: ils sont conçus en direction des enfants et de leur famille et ils font toujours l'objet d'une évaluation de ressources (means-tested programs)»¹¹⁴.

C'est donc dire que dans ce pays, le milieu communautaire (organismes bénévoles) et l'entreprise privée offrent des services à certaines catégories de familles dans les domaines où l'État n'intervient à peu près pas, comme les mesures de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou l'aide aux familles défavorisées. Mais, ici aussi, une grande partie des familles, celles qui ne sont pas défavorisées, ne sont pas admissibles aux différentes mesures.

De plus, les États-Unis n'ont jamais poursuivi d'objectif nataliste puisque l'immigration leur fournit un apport suffisant au renouvellement de leur population. D'après certains analystes, ils se seraient même abstenus, à certaines périodes de leur histoire, de développer des mesures susceptibles de favoriser la fécondité afin d'éviter d'encourager celle de certains groupes spécifiques. D'autres analystes pensent que des préoccupations natalistes auraient vu le jour à partir des années quatre-vingt, préoccupations qui seraient confirmées par l'adoption du *Child Tax Credit* en 1997. On ne connaît cependant pas les effets de cette mesure sur la fécondité.

La législation fédérale en matière de congés de maternité et de congés parentaux aux États-Unis est très timide, ce qui a pour effet de restreindre l'accès au congé de maternité pour les travailleuses enceintes. Par exemple, en 1989, seulement 33% des employées américaines avaient droit à un congé de maternité *non payé*, et l'accès à un congé de maternité *payé* était extrêmement rare. Le *Family and Medical*

Leave Act en 1993 n'a pas changé beaucoup de choses puisqu'un an et demi après son adoption, seulement 2 % à 4 % des personnes éligibles l'avaient effectivement pris. Ce sont donc les entreprises qui jouent un rôle majeur en cette matière parce qu'elles peuvent établir des politiques internes pour faciliter ou entraver la conciliation famille-travail. Les pratiques organisationnelles varient cependant considérablement d'une entreprise ou d'un secteur à l'autre. En conséquence, il y a une grande variation dans tout le pays en ce qui concerne l'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux.

Quant aux services de garde, ils sont en général «*en nombre insuffisant, souvent de piètre qualité et à des coûts que de nombreux parents ont du mal à payer*»¹¹⁵. Autre constat: comme les services de garde de qualité coûtent cher, les parents à haut revenu et les parents à bas revenu ont des services de meilleure qualité que les parents à revenu moyen, puisque dans le premier cas, ils ont les moyens d'en assumer les coûts, alors que dans le second, ils reçoivent l'aide de l'État, bien que l'accès à des services de garde subventionnés demeure limité.

2.2 La politique familiale du Québec par rapport à ces grandes tendances

La politique familiale québécoise d'avant 1997 avait des traits communs avec le modèle français, en particulier parce qu'elle mettait l'accent sur le troisième enfant. Par contre, depuis la réforme de 1997, le Québec tendrait plutôt à s'approcher du modèle suédois, en raison de l'appui marqué qui est donné à l'objectif de conciliation famille-travail. On évoque cependant la possibilité pour le Québec qu'une évolution vers le cinquième modèle, avec le développement d'un fort partenariat entre le gouvernement et les agents non gouvernementaux, incluant les employeurs, pourrait être une option viable, si l'objectif était

de «*créer une société amicale pour les familles, et non pas uniquement un gouvernement amicalement familial (family friendly)*»¹¹⁶.

M^{me} Kempeneers caractérise de la même façon le modèle québécois actuel d'intervention auprès des familles: «*En conclusion, on peut dire que l'histoire des rapports entre l'État, la famille et la démographie au Québec, est celle d'un processus de légitimité croissante de l'État dans la vie des familles d'une part, et celle d'une accentuation à encourager, à mon avis, une option de soutien à la conciliation famille-travail, d'autre part. Une moindre emphase est mise sur des préoccupations de comptabilité démographique, ce qui contribue à rapprocher le modèle de politique québécoise et celui de la politique suédoise. Il est intéressant de rappeler à cet effet que la Suède, qui a toujours prôné une attitude de non-intervention en matière de fécondité, a beaucoup mieux résisté que bien d'autres pays occidentaux, au moins jusqu'en 1995, à la baisse tendancielle de sa fécondité, malgré des records inégalés en matière d'activité féminine. Ceci plaide en faveur de l'idée qu'une politique familiale axée sur des priorités d'accès et d'égalité en emploi est peut-être plus susceptible de répondre aux préoccupations démographiques de l'heure (dénatalité et vieillissement de la population) qu'une politique trop strictement guidée par ces préoccupations démographiques elles-mêmes*»¹¹⁷.

Entre ces politiques familiales interventionnistes et celles qui n'agissent que pas ou peu, le Québec s'est fabriqué un modèle qui répond à son histoire, son économie, ses valeurs et sa culture particulières.

2.3 L'effet nataliste des politiques familiales

Au plan international, de plus en plus de gouvernements de pays développés sont amenés à se préoccuper de la faible fécondité parce que cette tendance s'accompagne

du vieillissement massif des populations. Dès lors, il devient important pour les pouvoirs publics d'évaluer l'impact des politiques sur la fécondité et le défi est de taille pour les chercheurs.

Deux approches d'analyse

Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile d'établir un lien de cause à effet entre certaines mesures ou politiques que l'on jugerait a priori natalistes et le redressement de la courbe de natalité. Tout au plus, les experts s'affaireront-ils au cours des prochaines années à raffiner les méthodes d'analyse pour tenter d'isoler les différents facteurs en cause et d'évaluer les impacts qui leur sont attribuables. Deux approches différentes méritent cependant d'être soulignées.

La première est une initiative de la Commission européenne. Celle-ci a demandé au Conseil néerlandais de la famille et au Centre belge d'étude de la population et de la famille d'élaborer un modèle d'application générale d'impact familial des mesures¹¹⁸. Ce modèle permettrait d'étudier de façon continue l'évolution des familles sur la base d'un certain nombre de critères et fournirait aux gouvernements un mécanisme structurel de « retour d'information ». L'idée serait de développer des « indicateurs familiaux » qui auraient la même fonction que ceux qu'on utilise en sciences économiques, tels que le produit national brut, le taux d'inflation ou les indices boursiers, adoptés sur la base d'un accord entre scientifiques et politiques. De l'avis même des chercheurs, l'élaboration de ce genre d'indicateurs demeure complexe et demandera du temps, car pour être fiable, un indicateur doit d'abord prouver sa valeur. Si cette entreprise est menée à terme, le « *Family Impact Monitor* » fournira une base comparable pour tous les pays. Cette démarche s'inspire davantage de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée.

Au Québec, il faut souligner aussi l'émergence de recherches sur la qualité de vie

ou encore sur les indicateurs de bien-être et de développement social qui intègrent des éléments de la vie familiale¹¹⁹.

Quant à la seconde manière d'envisager la question, celle de la démographie économique, il s'agit d'une école qui applique les concepts et les outils de la science économique à l'étude des comportements de fécondité; cette approche est utilisée pour analyser l'effet nataliste de politiques familiales ou d'autres mesures données.

Ainsi, Gauthier et Hatzius, en 1997, ont tenté d'évaluer, par le biais de l'analyse économétrique, l'impact de mesures d'aide à la famille sur la fécondité dans 22 pays industrialisés, sur une période allant de 1970 à 1990¹²⁰. Aux fins de l'étude, les chercheurs ont considéré deux types d'aide: les allocations familiales et les congés de maternité (prestations et durée).

Les résultats de cette étude empirique sont intéressants, mais limités. Tout d'abord, l'étude a démontré une corrélation positive entre les allocations familiales et la fécondité, c'est-à-dire qu'à une augmentation des allocations familiales correspond une hausse de la fécondité. Toutefois, cet effet est limité car les chercheurs ont calculé qu'en moyenne, une augmentation de 25% des allocations familiales entraînait une hausse de l'ordre de 0,07 enfants par femme. De plus, l'effet est différent d'un pays à l'autre. Par exemple, on n'a pas pu démontrer que les allocations influençaient la fécondité dans les pays anglo-saxons alors que l'effet était prononcé et soutenu dans les pays scandinaves; les pays d'Europe Centrale et d'Europe du Sud occupaient quant à eux une place intermédiaire¹²¹. Ces résultats suggèrent que l'effet serait plus fort dans les pays qui offrent un large éventail de mesures d'aide à la famille¹²².

Cette étude montre également que dans les pays où les allocations sont identiques peu importe le rang de l'enfant, l'impact de la mesure est significatif pour le premier enfant seulement. Par contre, dans

les pays où l'allocation augmente en fonction du rang de l'enfant, l'effet de la mesure devient plus prononcé pour l'allocation visant le deuxième enfant et encore plus pour celle visant le troisième. Une explication serait que les allocations plus généreuses aux 2^e et 3^e enfants viennent réduire le coût du 2^e ou du 3^e enfant dans une plus grande proportion et agissent comme un encouragement à accroître la famille. Par ailleurs, cette étude n'a pas révélé de corrélation entre les congés de maternité et la fécondité.

Ce type d'étude a le mérite de démontrer clairement que les mesures d'aide à la famille ont un impact sur la natalité. De l'opinion même des chercheurs, elles ne permettent toutefois pas de savoir si l'effet d'une semblable mesure est le même sur des familles de revenu différent ou de scolarité différente, entre autres. De plus, pour dégager une vision d'ensemble de l'effet global d'une politique familiale, chacune des mesures d'aide à la famille qui la compose telles que les services de garde, l'aide au logement, etc., devrait à son tour être étudiée.

L'expérience des pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est

Le chercheur Janusz Balicki rapportait, dans un article récent¹²³, que les pays communistes d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est ont utilisé, entre 1945 et 1989, les politiques familiales pour augmenter ou diminuer leur fécondité. Certains pays qui faisaient face à une décroissance significative de leurs taux de natalité l'ont fait sur une base permanente alors que d'autres l'on fait de façon intermittente, selon leurs besoins. Les principaux moyens utilisés étaient: valoriser les femmes ayant plusieurs enfants, attribuer de fortes allocations pour enfant comparativement aux salaires, instaurer des congés de maternité et parental prolongés, des incitatifs «tangibles» tels que prêts sans intérêt pour jeunes couples mariés, allocations au logement, taux d'imposition variant en fonction du

nombre d'enfants; créer des conditions favorables pour les mères au travail comme la possibilité d'interrompre sa carrière pour élever un enfant, mettre en place un réseau développé de services de garde et de maternelles; et finalement, instituer un contrôle légal de l'avortement.

Son étude de plusieurs pays sur une longue période illustre sans équivoque l'impact des politiques sociales sur les comportements reproducteurs. Entre autres, elle fait ressortir le rôle significatif qu'a joué le système de congés parentaux. La législation sur l'avortement, dont les critères pouvaient être plus restrictifs ou plus larges, confirmait également un plus grand impact sur le nombre de naissances.

L'auteur souligne qu'un certain nombre de facteurs ont fait en sorte que les politiques étaient particulièrement efficaces: la présence d'un modèle plus traditionnel de fécondité, l'accès limité à la contraception, la pénurie de biens matériels qui autrement seraient entrés en compétition avec le fait d'avoir des enfants, et finalement, les bas salaires, qui assuraient que les prestations et autres avantages reliés à la présence d'enfant pouvaient agir comme incitatifs. Malgré tout, ses résultats ont démontré que ces moyens ont eu un effet à court terme. L'analyse met en lumière l'importance du contexte dans lequel s'inscrivent les politiques et soulève la question de l'efficacité d'un certain type de mesures auprès des couches les plus pauvres de la société.

En même temps que s'opérait la libéralisation de l'économie dans ces pays, les problèmes économiques se sont multipliés, ainsi que le manque de logements pour les jeunes mariés et les hauts taux de chômage: l'Europe Centrale et de l'Est connaissent maintenant une baisse significative et persistante de la fécondité. L'économie de marché a également amené de grands changements au niveau des valeurs, des normes, des attitudes et des comportements reproducteurs.

L'auteur cite des travaux récents en Estonie démontrant une corrélation entre le bien-être économique et le fait d'être prêt à concevoir un enfant. Cette dernière étude montre aussi que le manque de mesures économiques de support de la part des gouvernements crée un obstacle à la fécondité. Pour ces chercheurs, les plus importants déterminants de la fécondité demeurent encore les valeurs personnelles¹²⁴.

Analyses de la politique familiale québécoise de 1985 à 1997 en fonction de la natalité

Des études récentes de la politique familiale québécoise en vigueur entre 1985 et 1997 fournissent une illustration de l'approche économique, et leurs résultats sont cohérents avec ceux de l'étude qu'ont réalisée Gauthier et Hatzius au plan international.

Entre 1985 et 1997, le Québec a augmenté de 2,4 fois son soutien financier à l'égard des enfants. Celui-ci est ainsi passé de 671\$ par enfant en 1985 à 1 607\$ en 1997, valeurs exprimées en dollars constants de 1992¹²⁵. Les changements majeurs furent introduits en 1988. À cette époque, la politique familiale québécoise comprenait un train de mesures telles qu'exemptions fiscales, réduction d'impôt pour la famille, crédits d'impôts, etc., mais sa principale caractéristique consistait en une série de prestations: allocations familiales québécoises en sus de l'allocation versée par le gouvernement fédéral, allocation jeune enfant, et surtout, une mesure très médiatisée, l'allocation à la naissance, qui augmentait en fonction du rang de l'enfant. Selon les analystes, l'objectif de cette allocation était de favoriser les familles de trois enfants et plus; certains l'ont même qualifiée de pronataliste¹²⁶.

L'économiste Pierre Lefebvre et ses collaborateurs se sont employés à mesurer l'effet nataliste de cette mesure. Dans une étude antérieure couvrant les années 1975 à 1987, donc la période précédente à celle qui nous préoccupe, ce groupe de chercheurs

avait réussi à démontrer de façon empirique que les comportements de fécondité des Québécoises et des Canadiennes étaient sensibles aux changements apportés aux politiques familiales publiques (exemptions fiscales, crédits d'impôt, allocations familiales). Leurs résultats montraient que ces mesures avaient une influence à la hausse sur la fécondité des couples qui avaient déjà des enfants, alors qu'elles semblaient n'avoir aucun effet sur le comportement de ceux qui n'avaient pas déjà pris la décision d'avoir au moins un enfant¹²⁷.

Dans une autre étude visant cette fois de façon spécifique la période de 1985 à 1997, les résultats qu'il obtient illustrent que les incitations financières à avoir des enfants étaient plus fortes, premièrement pour les familles à revenu modeste, et deuxièmement, pour les naissances de rang 3 ou plus¹²⁸. Pour ce chercheur, les mesures introduites en 1988 expliquent la hausse de l'indice synthétique de fécondité de 1,4 à 1,7 enregistrée entre 1987 et 1992.

Des recherches plus pointues ont aussi été menées récemment pour évaluer l'effet nataliste des allocations à la naissance. Un autre économiste, Kevin Milligan, a calculé que la probabilité d'avoir un enfant au Québec par rapport au reste du Canada a augmenté de 12% entre 1991 et 1996¹²⁹. Ces résultats montrent, pour les familles ayant déjà un enfant, que les probabilités d'en avoir un, deux ou trois de plus avaient augmenté respectivement de 10,7%, 12,6% et 25%. Ceci concorde d'une part avec les résultats obtenus par Gauthier et Hatzius et, d'autre part, avec les observations de Lefebvre. Tous rangs de naissance confondus, une hausse du soutien financier de 1 000\$ serait associée, selon Milligan, à une augmentation de 9,6% de la fécondité.

Duclos, Lefebvre et Merrigan¹³⁰ ont adopté une approche similaire à celle de Milligan pour étudier les effets de cette mesure en tenant compte d'autres variables (âge de la mère et rang de naissance pour chaque

année). Ils en sont venus eux aussi à la conclusion que la politique familiale du Québec entre 1985 et 1997 a eu un effet à la hausse sur la fécondité.

Les chercheurs ont également tenté de raffiner l'analyse pour soustraire de l'effet global de la mesure l'effet possible des autres facteurs socio-démographiques comme la conjoncture économique ou la scolarisation des femmes, qui auraient pu eux aussi avoir une incidence sur les taux de fécondité. Lorsque ce correctif s'applique, les résultats indiquent que l'investissement public consenti dans la politique familiale de 1985 à 1997 produit une hausse variant entre 7% et 14% des naissances selon l'âge des femmes et le rang de naissance¹³¹.

Par ailleurs, comme le souligne Lefebvre lui-même, s'il ne fait pas de doute que les politiques publiques peuvent soutenir la fécondité, ces études n'indiquent pas quelle mesure est la plus efficace, pas plus qu'elles ne peuvent évaluer les biais qui sont introduits lorsque les prestations varient en fonction du revenu. Il faut donc demeurer prudents dans l'interprétation de ces résultats et ne pas sauter trop vite aux conclusions car les chercheurs eux-mêmes indiquent qu'ils ont à raffiner leur méthode.

Un autre exemple de la difficulté d'évaluer l'effet nataliste des mesures nous est fourni par la France. Josée Bergeron rapporte, dans son ouvrage de 1996¹³², que la France, qui s'avoue ouvertement nataliste, est un des pays qui se préoccupe le plus des effets de sa politique familiale. Or, bien que de nombreux analystes français se soient penchés sur la question, ils ne s'entendent pas sur la portée des effets, pas plus que ne se dégage de consensus à l'égard des instruments permettant de les mesurer: «Le seul constat précis qui en émerge est l'incertitude quant aux effets natalistes»¹³³.

Il nous faut sans doute conclure également que les différences historiques et culturelles, en plus des événements conjoncturels,

font parfois que les effets des mesures peuvent être différents d'un pays à un autre, d'où la nécessité d'être prudents encore.

L'étude des effets des nouvelles dispositions de la politique familiale québécoise de 1997

En 1997, le gouvernement du Québec apportait de nouveau des changements majeurs à sa politique familiale; les objectifs de cette politique et ses caractéristiques allaient être radicalement transformés.

La conciliation des responsabilités professionnelles et des responsabilités familiales est devenue l'objectif principal à atteindre, le gouvernement motivant sa décision par le fait que 70% des familles québécoises sont des familles à deux revenus. Les mesures préconisées furent le développement accéléré des services de garde éducatifs à coût minime, la création d'un régime québécois d'assurance parentale et la réforme des allocations familiales, dorénavant destinées en priorité aux familles à faible revenu. Les mesures fiscales firent l'objet d'une révision, mais les allocations à la naissance et l'allocation jeune enfant ont été abolies. Cependant, les sommes dédiées aux programmes supprimés ou modifiés ont été réinvesties dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions. Au total, le niveau d'investissement consacré à la politique familiale n'a pas diminué; au contraire, des ajouts ont été accordés au fil des années. Réalisée dans un contexte budgétaire difficile, la réforme prévoyait que l'implantation des mesures serait échelonnée dans le temps.

Marie-Hélène Saint-Pierre et Renée B.-Dandurand, dans leur dernière recension des écrits concernant la politique familiale québécoise, relatent que peu d'études ont été consacrées à l'évaluation des impacts des nouvelles dispositions de la politique familiale de 1997 depuis qu'elle est en vigueur. Seules des analyses en terme de pertes et de gains financiers pour des

clientèles-cibles (femmes, certains types de famille) sont disponibles¹³⁴. Quant aux impacts sociaux visés par la réforme (développement des enfants, égalité des chances, incitation au travail, diminution de la pauvreté, etc.), ils sont encore peu abordés¹³⁵, ni à l'intérieur du gouvernement, ni à l'extérieur. D'ailleurs, dans son rapport de 1999, le Vérificateur général du Québec mentionnait que le ministère de la Famille et de l'Enfance tardait à évaluer l'incidence des nouvelles dispositions; il déplorait aussi le peu d'études d'impact sur le sujet et relevait l'absence d'indicateurs de performance pour mesurer l'atteinte des objectifs¹³⁶.

Les répercussions des nouvelles mesures restent encore à évaluer puisque la baisse de la natalité est constante à court terme. Non seulement les mesures sont-elles très récentes, mais il faut considérer que l'implantation de la nouvelle politique familiale n'est pas encore terminée, puisque la fin du plan de développement des services de garde est prévue pour l'année financière 2003-2004¹³⁷, et que le régime d'assurance parentale n'est pas encore en vigueur. Il est clair que cette situation ajoute encore à la complexité de mener à bien une évaluation.

Quoiqu'il en soit, tous les chercheurs s'accordent pour souligner les difficultés méthodologiques visant à isoler l'impact d'une mesure spécifique ou l'effet propre d'une politique. Même s'il est utile et important de vouloir évaluer les politiques publiques, ils nous rappellent « (...) *qu'il n'y a pas de relation de causalité simple entre les intentions affichées d'une politique publique, les moyens mis en œuvre et les effets produits*¹³⁸ ».

S'il est trop tôt pour tirer des conclusions quant à l'effet nataliste des nouvelles dispositions de la politique familiale, on peut rappeler que les pays scandinaves, il y a quelques années, ont connu une hausse de la fécondité grâce à des politiques familiales axées sur la conciliation des

responsabilités familiales et l'égalité des sexes, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée (égalité au travail et égalité dans le partage des tâches domestiques). Bien que ces gouvernements ne poursuivaient pas d'objectifs natalistes, les indices synthétiques de fécondité de ces pays ont connu une augmentation, puis une diminution et la stagnation. Au Québec, lors de la mise en place de la politique familiale de 1987, on a observé une hausse de courte durée similaire à celle des pays scandinaves. Se pourrait-il qu'une fois de plus, le Québec bénéficie d'une reprise de la fécondité lorsque l'implantation des nouvelles dispositions de la politique sera achevée et les mesures pleinement effectives?

Conclusion

L'étude des politiques familiales nationales d'Europe, des États-Unis et des pays communistes nous montre qu'il n'y a pas de solution de facilité lorsqu'il s'agit d'influencer la fécondité. On peut toutefois tirer plusieurs enseignements de l'expérience des autres pays et, bien que celle-ci soit assez récente, de la nôtre également.

Tout d'abord, les recherches nous apprennent que l'effet d'une mesure sera plus marqué dans un environnement où figure un large éventail de mesures d'aide à la famille et de politiques sociales développées, comme si les unes et les autres se renforçaient mutuellement. Deuxièmement, différentes approches révèlent que la bonification de mesures existantes a un impact sur la fécondité des couples qui ont déjà des enfants. Cette influence paraît minime pour inspirer la venue d'un premier enfant. Cela nous indique l'importance d'examiner plus à fond la problématique du désir d'enfant, en particulier pour les personnes qui n'arrivent pas à le réaliser une première fois. Troisièmement, il faut également porter attention aux effets non désirés de certaines politiques, tels qu'accroître la fécondité uniquement chez les couches les

plus pauvres de la société ou encourager l'exclusion des femmes du marché du travail.

Quant à l'impact nataliste des politiques familiales, il n'a pas fini d'alimenter les controverses. La plupart des experts s'accordent toutefois pour dire que les politiques familiales se révèlent un moyen de diminuer le coût d'un enfant pour les parents, d'augmenter le bien-être des familles, et surtout, d'encourager les familles à avoir les enfants qu'ils désirent¹³⁹.



3

AVOIR UN ENFANT, UN PROJET DIFFICILE À RÉALISER

La première partie a fait le point sur le profil démographique du Québec et comparé sa situation avec d'autres pays industrialisés. La seconde a discuté des politiques familiales nationales du Québec et à travers le monde, puis de l'effet nataliste de certaines d'entre elles. La troisième partie se penche maintenant sur les facteurs qui influencent la décision d'avoir un enfant.

Dans un premier temps, ce chapitre évoque les déterminants et les contraintes de la fécondité récente en s'appuyant principalement sur les résultats d'une recherche où les auteures ont examiné les aspirations des Québécois et des Québécoises en matière de fécondité depuis le début des années soixante-dix. Elles ont ensuite tenté de cerner comment celles-ci varient en fonction de certains critères socio-démographiques et analysé les facteurs associés à la venue d'un premier enfant. Les limites inhérentes à ce type d'étude sont également abordées.

Dans un deuxième temps, compte tenu de l'écart important constaté entre les intentions de fécondité et l'indice synthétique de fécondité, le Conseil, en accord avec plusieurs observateurs, pose l'hypothèse que le contexte environnant, vécu ou perçu comme non favorable, constitue un empêchement à la volonté de mettre des enfants au monde. À notre avis, trois grands types de freins peuvent entraver la réalisation du projet d'avoir un enfant: tout d'abord, ceux qui relèvent de la transformation des comportements, des attitudes et des valeurs entourant la famille; viennent ensuite les freins qui concernent le fonctionnement actuel du monde du travail, et finalement ceux qui sont liés aux considérations financières inhérentes au fait d'avoir des enfants et à la variabilité des mesures gouvernementales de soutien à la famille.

Dans un troisième temps, ce chapitre jette un regard interrogateur sur un certain nombre de questions reliées à la fécondité: l'infertilité, les nouvelles technologies de reproduction, l'adoption, ainsi que la progression du nombre d'interruptions de grossesse.

3.1 Les aspirations des Québécoises et des Québécois en matière de fécondité ¹⁴⁰

Au Québec, la famille a toujours été hautement placée dans l'échelle des valeurs et les résultats des sondages ou des enquêtes se révèlent constants à ce sujet. La valeur accordée à l'enfant suit la même courbe. Mais comment expliquer la différence que nous pouvons constater entre le nombre d'enfants désirés et le nombre de naissances? Une étude récente des démographes Évelyne Lapierre-Adamcyk et Heather Juby nous fournit des indications à ce sujet.

Une analyse plus détaillée des comportements de fécondité

L'analyse des comportements de fécondité en fonction de l'âge des femmes qu'ont effectuée Lapierre-Adamcyk et Juby révèle que depuis 1958, les Québécoises mettent leurs enfants au monde entre 20 et 35 ans. En outre, pour toute cette période, ce sont les femmes de 25 à 29 ans qui détiennent la plus forte fécondité: cela se vérifie autant durant les années du baby-boom que dans les décennies subséquentes et même aujourd'hui. Ainsi, entre 1958 et 1973, on enregistre, après l'âge de 35 ans, une chute radicale des taux par plus de 90%; cependant, après 1985, on observe une reprise des taux entre 35 et 44 ans, attribuable à l'augmentation générale de l'âge moyen à la maternité.

L'examen de la fécondité par rang nous montre aussi, pour la même période, une augmentation de l'infécondité (c'est-à-dire la proportion de femmes sans enfant), une concentration des familles de petite taille ainsi que la marginalisation des familles de quatre enfants et plus.

L'analyse des aspirations en matière de fécondité

Les chercheuses nous rappellent ensuite que les démographes mesurent les aspirations en matière de fécondité à l'aide de l'indicateur de «descendance finale prévue», c'est-à-dire le nombre d'enfants biologiques qu'une personne prévoit avoir au cours de sa vie. Bien que la valeur prédictive d'un tel indicateur comporte ses limites, il constitue une bonne approximation de ce que les personnes interrogées pensent qu'elles vont faire: plus celles-ci sont près de l'âge de la fin de la vie fertile, plus le pronostic correspond à la réalité. Ce sont les enquêtes sur la fécondité qui fournissent ce type d'information, et on dispose de données pour le Québec depuis 1971.

Ainsi, depuis le milieu des années soixante-dix, toutes les enquêtes montrent que les aspirations des jeunes femmes, aussi bien que celles des jeunes hommes, se situent à deux enfants en moyenne¹⁴¹.

De plus, une analyse plus fine réalisée par les auteures à partir des données de *l'Enquête sociale générale de 1995* permet d'ajouter certaines précisions. La descendance finale prévue, – ou le nombre moyen d'enfants prévus par les Québécoises et les Québécois âgés de 18 à 49 ans, – est identique pour les hommes et les femmes, et ceci est vrai *pour toutes les classes d'âge*. Il est par ailleurs important de préciser qu'il n'est pas question ici de couples, mais bien d'échantillons représentatifs de Québécoises et de Québécois. On peut donc conclure qu'il y aurait une sorte de consensus entre les hommes et les femmes quant au nombre d'enfants souhaités, ce

consensus s'établissant autour de deux enfants en moyenne.

Cependant, même s'il y a une stabilité au niveau collectif dans les aspirations de fécondité d'une décennie à l'autre, sur le plan individuel, les chercheuses ont démontré que ces aspirations sont plus fortes au début de l'âge adulte et qu'elles se réduisent par la suite au fur et à mesure du déroulement du cycle de vie. En effet, le nombre d'enfants prévus est plus élevé chez les répondants plus jeunes que chez les plus âgés, et cette tendance s'observe systématiquement dans les enquêtes: les jeunes répondants n'ont pas encore rencontré les difficultés inhérentes au fait de devenir parents, tandis que ceux de 25 ans et plus ont fait face aux contraintes et ont révisé à la baisse leurs aspirations.

La comparaison avec la descendance atteinte

Dans la même foulée, la comparaison entre la descendance atteinte, c'est-à-dire le nombre d'enfants mis au monde, et la descendance prévue, nous donne d'autres renseignements. D'une part, à âge égal, les hommes sont nettement moins avancés que les femmes dans la réalisation de leurs aspirations de fécondité. Cela s'expliquerait par l'âge plus tardif du départ du foyer parental et de la première union. D'autre part, la descendance est presque totalement constituée à l'âge de 35-49 ans, sauf pour les célibataires, les personnes en union libre et les hommes qui sont entrés sur le marché du travail à 25 ans et plus, qui accusent un certain retard. En outre, moins les répondants sont instruits, plus la constitution de leur descendance est avancée.

Les facteurs associés à la venue d'un premier enfant

Les auteures explorent ensuite les facteurs associés à la venue d'un premier enfant. Des recherches antérieures avaient déjà démontré que l'âge à la première naissance était fortement associé à la descendance

atteinte, ou, en d'autres termes, que l'âge des mères à la naissance de leur premier enfant a un effet déterminant sur le nombre d'enfants qu'elles auront. Ceci était vrai autrefois, lorsqu'il n'y avait pas de contraception efficace, et l'est toujours aujourd'hui, alors que la contraception est très efficace. Ainsi, parmi les Québécoises âgées de 35-49 ans, celles qui ont eu leur premier enfant avant 25 ans ont eu 2,4 enfants en moyenne, comparativement à 2,1 pour celles qui l'ont eu entre 25 et 29 ans, 1,7 entre 30 et 34 ans et 1,3 à 35 ans et plus, soit un enfant de moins en moyenne entre celles qui ont commencé à constituer leur descendance jeunes et celles qui l'ont amorcée plus tard.

Lapierre-Adamcyk et Juby ont aussi voulu vérifier si certains facteurs socio-démographiques avaient une incidence sur la décision d'avoir un premier enfant avant l'âge de 30 ans.

Les résultats de leur analyse montrent que deux variables à caractère culturel, l'appartenance au groupe francophone québécois et la pratique religieuse, ne semblent pas avoir d'effet marqué sur la probabilité d'avoir un premier enfant. En revanche, trois facteurs jouent un rôle dans la propension à avoir un premier enfant: le type d'union, le niveau de scolarité et le fait d'être en emploi.

En effet, l'impact de la situation conjugale demeure très marqué, et confirme l'hypothèse posée au départ: les femmes et les hommes en couple sont nettement plus susceptibles d'avoir un premier enfant à un âge donné que ceux et celles qui ne le sont pas, et les personnes mariées sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un premier enfant que celles qui sont en union libre.

Quant au niveau de scolarité atteint au moment de l'enquête, les femmes qui ont poursuivi leurs études au niveau collégial et universitaire ont nettement réduit leur propension à avoir un premier enfant, comparativement à celles qui ont atteint

le secondaire et terminé leurs études à ce niveau (probabilité de 20% et 49% plus faible). En revanche, celles qui n'ont pas terminé leurs études secondaires sont nettement plus enclines à avoir un premier enfant (probabilité plus élevée de 63%).

Le fait d'être ou non en emploi à un âge donné agit aussi sur la probabilité d'avoir un premier enfant, mais cet effet est différent chez les hommes et chez les femmes. Chez ces dernières, être en emploi réduit de 17% la probabilité d'avoir un premier enfant alors que chez les hommes, ce fait l'augmente de 60%. Il est cependant difficile d'interpréter ce résultat, car il aurait fallu tenir compte de la situation «simultanée» des deux conjoints.

De cette discussion, le Conseil conclut que le groupe des 20 à 35 ans constitue une tranche d'âge très «sensible» dans la problématique de la réalisation du désir d'enfant, et, qu'à ce titre, il mériterait une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des autres acteurs socio-économiques.

Des recherches quantitatives comparables dites «de fécondité différentielle», pour cerner les déterminants de la fécondité auprès d'autres populations, arrivent à des constats parfois similaires, parfois divergents. Les résultats sont différents d'une société à l'autre et leur comparaison est assez malaisée¹⁴². S'il est vrai qu'on peut démontrer une corrélation entre certaines variables socio-démographiques et la fécondité, on doit demeurer très prudent dans l'interprétation des résultats et faire attention de ne pas tirer des conclusions au-delà des constats. Malgré l'apport important de ces études qui nous aiguillent sur plusieurs pistes de réflexion, il faut être conscient qu'elles ne peuvent à elles seules expliquer l'écart entre les intentions de fécondité et leur degré de réalisation. Il en est de même d'autres types d'études inspirées de la perspective économique¹⁴³.

D'autres chercheurs soulignent la nécessité de se tourner vers des approches plus qualitatives pour explorer les racines du désir d'enfant, en particulier à l'âge de la vie où la plupart des naissances prennent place, à travers le sens et la valeur conférés à l'enfant dans la société contemporaine¹⁴⁴.

Conclusion

Les recherches sur le désir d'enfant ont mis en lumière que la maîtrise de la fécondité, qui a pratiquement mis fin aux grossesses non désirées, fait en sorte qu'aujourd'hui, on prend la décision d'avoir un enfant lorsqu'on est prêt à le faire. Autre différence avec autrefois, ce projet s'insère parmi une multitude d'autres projets de vie, et son importance varie selon les individus et les couples. L'anthropologue Renée B. Dandurand affirme cependant que « nous ne vivons pas dans une société qui refuse l'enfant »¹⁴⁵, car le désir d'enfant est présent chez la plupart des jeunes. Il faut cependant s'interroger sur la façon de le réaliser, puisque ce désir ne peut pas toujours se concrétiser, faute de conditions propices.

3.2 Les freins à la réalisation du désir d'enfant

Le Conseil, pour sa part, est d'avis que si les Québécois n'ont pas tous les enfants qu'ils souhaitent, c'est parce qu'ils sont confrontés, dans la vie quotidienne, à des situations qui rendent difficile la réalisation de ce désir. Des freins de trois ordres se dressent : premièrement, la transformation des comportements et des valeurs qui ont un effet d'entraînement sur la vie familiale, deuxièmement, l'organisation actuelle du monde du travail et troisièmement, la précarité financière des familles.

3.2.1 LA TRANSFORMATION DES VALEURS AU REGARD DE LA VIE FAMILIALE

L'évolution de la conception de la famille

Depuis le milieu des années soixante, le Québec est passé d'une conception de la famille assez uniforme, en grande partie dictée par l'Église, à une conception plus pluraliste. Jusqu'à cette époque, la maternité extraconjugale et le divorce – qui était par ailleurs à peu près inaccessible – faisaient l'objet d'une forte réprobation sociale, alors qu'aujourd'hui on conçoit très bien que plusieurs types de famille puissent coexister. Cela se reflète dans les mesures et les législations gouvernementales, où l'on peut dire qu'une conception pluraliste de la famille domine, car aucun type de famille (biparentale, monoparentale ou recomposée) n'y est dévalorisé.¹⁴⁶ Au contraire, nous amendons nos législations pour faire place à la multiplicité des modes de vie. Sur le plan des valeurs, un mouvement de rupture s'est produit, tant au niveau culturel que religieux : cette rupture s'est manifestée par une forte opposition aux valeurs normatives des générations précédentes.

Bien entendu, un ensemble de facteurs sociaux ont contribué à la mutation des valeurs : moyens contraceptifs efficaces, généralisation du travail féminin, précarisation de l'emploi, libéralisation des normes juridiques et religieuses, individualisation des modes de vie¹⁴⁷. À cela s'ajoutent également l'augmentation générale du niveau de scolarité, la montée de l'individualisme et la recherche de l'épanouissement personnel, le développement de la société de consommation, l'apparition de nouveaux besoins à satisfaire, etc. Tous ces changements ont ébranlé nos vies, et aucune société occidentale n'a échappé aux transformations profondes de la vie familiale. Tous les pays occidentaux sont concernés par la baisse de la nuptialité et de la fécondité, la hausse de la divorci-

alité ainsi que par la multiplication des unions libres¹⁴⁸.

Cette période de mutations intenses, où l'on voit la progression des ruptures d'union, la redéfinition des rôles parentaux, la multiplication des nouvelles formes de familles, des nouveaux modes de vie (couple de même sexe, personnes seules qui désirent avoir des enfants), entraîne avec elle une remise en question de la conception du couple et de celle de l'enfant. De ces transformations émergent peu à peu de nouvelles valeurs collectives par rapport au couple et à l'enfant. Ce processus est loin d'être terminé et certaines recherches nous aideront à distinguer ces nouvelles valeurs et représentations.

L'évolution de la conception du couple

En quarante ans, un changement de perspective s'est opéré au niveau de la conception du couple.

Tout comme la révolution sexuelle a entraîné la séparation de la sexualité du lien marital, vie de couple et enfants sont maintenant de plus en plus dissociés. Avoir une vie de couple réussie est devenu un objectif en soi, distinct de celui de fonder une famille et d'avoir des enfants. «Les enquêtes démontrent que les jeunes continuent de placer l'engagement dans la vie de couple au premier rang de ce qui est jugé indispensable au bonheur, avant l'emploi, le mariage ou avoir un enfant»¹⁴⁹.

Selon le chercheur Léon Bernier, qui a étudié la formation des couples¹⁵⁰, il faut chercher les raisons du grand nombre de ruptures d'union dans le niveau d'attentes et d'exigences que les individus placent dans la relation de couple: ce n'est pas parce qu'ils sont improvisés que les couples se désunissent. De même, il serait erroné de croire que les jeunes couples qui choisissent de se marier le font dans une perspective traditionnelle, et que ceux qui font le choix de l'union libre refusent de s'engager: les changements de valeurs sont beaucoup plus profonds que cela. Ils

ont plutôt trait aux modifications des rôles des hommes et des femmes dans la société. Les partenaires reconnaissent qu'il est légitime pour l'autre d'avoir un projet de vie personnel, la relation amoureuse revêt une fonction plus ou moins explicite de support mutuel et les attentes que l'on a à l'égard du couple et du conjoint sont différentes.

«À lire les statistiques sur les unions et à écouter les témoignages des jeunes adultes, il apparaît clair aujourd'hui qu'autant le mariage a perdu de sa nécessité et de son sens préalables, autant l'idée de couple conserve une puissance d'évocation et un pouvoir de mobilisation. À la fois lieu privilégié de l'échange sexuel et du lien amoureux, le couple tend également, de plus en plus, à se définir et à se pratiquer sur le mode du groupe d'entraide et de l'invention de la démocratie au quotidien. Qu'il aboutisse à un mariage ou qu'il se stabilise en dehors d'un cadre légal, il est, beaucoup plus qu'auparavant, le résultat non pas seulement du choix mutuel, mais de l'engagement concret et chaque jour renouvelé des deux partenaires. L'un des grands moteurs du couple actuel est qu'il comporte en lui-même le risque de son effondrement».

Ainsi, de façon paradoxale, le grand nombre de désunions que l'on constate aujourd'hui serait associé à l'importance qu'a prise la dimension affective, ou l'amour, dans la vie contemporaine¹⁵¹. En d'autres termes, si l'investissement affectif ne se réalise pas, cela peut entraîner la rupture.

L'anthropologue Renée B.-Dandurand soulignait récemment le retour inattendu de la solidarité familiale qui serait beaucoup plus présente qu'on ne le croit, et qui se manifeste lors de la séparation de couples qui ont des enfants: «...il semble bien que les grands-parents et les fratries soient, de plus en plus, des intervenants actifs auprès des familles qui vivent une séparation»¹⁵².

L'évolution de la conception de l'enfant

Depuis les travaux de l'historien Philippe Ariès dans les années soixante, on sait que la conception de l'enfance a subi de profondes mutations. La plus importante est sans doute son accession au statut d'individu, de sujet, donc digne d'attention et d'investissement affectif.

Les facteurs principaux qui ont participé à cette mutation sont la baisse de la mortalité infantile et le contrôle de la fécondité, faisant de la naissance d'un enfant un événement de plus en plus voulu, la transformation de la condition des enfants de «producteur» à «écolier», la montée des sciences comme la pédagogie et la psychanalyse qui définissent les premières années de vie comme les plus marquantes pour l'humain et enfin le développement d'un «marché de l'enfance»¹⁵³.

Ainsi, l'enfant représente encore, comme par le passé, le témoignage de l'engagement du couple. Mais surtout, il est perçu dans le lien affectif qui s'installe entre lui et ses mère et père, la concrétisation d'un lien privilégié entre deux individus: un parent et son enfant. Cette conception de l'enfant comme d'un individu à part entière, capable d'autonomie, mais aussi vulnérable tant en raison des ruptures que des situations potentiellement violentes (fortement alimentées par les productions scientifiques et les médias), produit une «ambivalence de l'image actuelle du jeune enfant».

Les parents cherchent, en effet, à favoriser l'épanouissement de leur enfant, la dimension personnelle de la socialisation, tout en demeurant très inquiets quant à la dimension de l'apprentissage du monde en raison de la «vulnérabilité» de l'enfance¹⁵⁴. Les témoignages sur le désir d'enfant recueillis par l'équipe de Renée B.-Dandurand et ses collègues¹⁵⁵ démontrent bien cette évolution. Les jeunes filles nées entre 1960 et 1970 indiquent qu'elles ont un fort désir d'enfant mais qu'elles veulent être «prêtes» au moment d'avoir un enfant, afin de «donner le meilleur» à celui-ci, affection,

éducation, apprentissages et, si possible, éviter une rupture. Il semble que ces jeunes filles se préparent intensément à leur futur rôle: elles désirent non seulement réussir leur vie, mais aussi «réussir leur enfant».

Cette nouvelle valeur de l'enfant fait en sorte que la fécondité change de visage. Les couples ne font plus que limiter le nombre de naissances, ils fondent une famille selon un «nombre idéal d'enfant» ce qui confère aux enfants nés de ces décisions réfléchies une valeur jusqu'ici inconnue. Cette intense personnalisation du lien à l'enfant modifie en quelque sorte l'attachement pour en faire aussi le prolongement de soi. Selon Irène Théry, ce «lien s'affirme toujours davantage comme un lien inconditionnel»: dans nos sociétés contemporaines, la filiation apparaît désormais comme un lien indissociable, en lieu et place de la conjugalité¹⁵⁶, qui est de moins en moins considérée comme un lien indissoluble.

Cette conception de l'enfant unique et vulnérable et à jamais lié à soi influence à son tour, comme les nouvelles normes sur l'égalité de chacun dans le couple, les attitudes et les comportements des rôles parentaux.

Les représentations des rôles parentaux

Les représentations des rôles parentaux d'aujourd'hui ont donc beaucoup évolué par rapport aux années 1960. Les parents des années 2000 voient leur rôle davantage dans une perspective égalitaire et dans le respect de chaque personne. Ainsi, autant la mère que le père peuvent donner les soins aux enfants et participer de façon active à leur développement. Les rôles deviennent ainsi quasi interchangeables. Cette représentation est issue en particulier de l'entrée massive sur le marché du travail des mères lesquelles demandent maintenant à leur conjoint de participer davantage à l'éducation des enfants et aux tâches domestiques¹⁵⁷. De plus, les études

scientifiques ont participé à cette transformation en démontrant que le père peut jouer le même rôle que la mère, qu'il est aussi indispensable qu'elle pour le développement harmonieux de l'enfant¹⁵⁸. Dans ce contexte, les rôles maternel et paternel ne représentent plus des références bien connues, mais se redéfinissent continuellement. Il semble d'ailleurs que cette «absence de proposition ou de définition de la parentalité»¹⁵⁹ laisse aux parents «l'entière responsabilité de la définition et de l'appropriation de leur rôle parental»¹⁶⁰. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'inquiétude et même la détresse que vivent certains parents face à leurs nouveaux rôles.

Les représentations des rôles parentaux changent aussi au regard des nouvelles représentations de l'enfant. Ces rôles correspondent désormais, dans nos sociétés occidentales, à «un ensemble de droits et de devoirs qui ne prennent sens que dans l'intérêt de l'enfant»¹⁶¹, afin de favoriser son épanouissement tout en négociant obligations et interdictions.

Deux études récentes, réalisées au Québec¹⁶², montrent bien les paradoxes qu'engendre la transformation des rôles parentaux. Au chapitre de la représentation de la maternité, les jeunes femmes continuent de voir leur rôle de mère comme très important auprès de l'enfant, un rôle d'affectivité en particulier¹⁶³. Elles jugent aussi qu'elles doivent susciter les apprentissages le plus tôt possible chez leur enfant, suivant en cela les conseils des experts. Elles ne seront donc pas avec leur enfant pendant toute la période de la petite enfance; celui-ci fréquentera soit la garderie ou différentes classes d'apprentissage pour les tout-petits dans le but de se socialiser et de se préparer au grand saut que représente l'école¹⁶⁴. La maternité pour ces jeunes femmes ne correspond pas à leur seul rôle dans leur vie. Elles entendent bien réaliser l'objectif d'avoir une vie professionnelle et une vie de mère¹⁶⁵. Il est intéressant de souligner que même si ces

jeunes femmes indiquent souvent qu'elles ne voient pas la maternité comme leur mère, elles font souvent référence à celle-ci dans le sens du lien à l'enfant¹⁶⁶ et dans certaines qualités jugées essentielles pour le bien-être des enfants. Il n'y a pas nécessairement de rupture ici entre les filles et leurs mères. Les jeunes hommes, pour leur part, définissent peu le rôle de mère qu'ils attendent de leur conjointe¹⁶⁷.

Les représentations de la paternité dans la société québécoise actuelle s'articulent également autour de l'affectivité, alors que par le passé elles se définissaient d'abord en terme d'autorité et de responsabilité. Pour les femmes, un père offre d'abord des qualités de présence, d'implication (et même capable d'initiative), d'attention et d'engagement, par la suite d'amour et d'affection, de sécurité, de solidité. Il est celui qui joue avec l'enfant, qui lui fait découvrir le monde. Les femmes mentionnent rarement qu'il représente l'autorité. Ceci correspond en fait au père idéal. Quand on demande aux femmes ce qu'elles attendent de leurs conjoints en tant que pères, elles ont davantage de difficultés à l'imaginer: elles avancent par ailleurs qu'elles aimeraient qu'ils prennent «les choses en main», qu'ils soient responsables, attentifs, généreux et présents¹⁶⁸. Les femmes attendent de leurs conjoints qu'ils participent à la vie de la maison et à sa prise en charge au même titre qu'elles.

Les hommes, pour leur part, identifient le père d'abord en terme de responsabilité pour ensuite introduire les notions de présence, de disponibilité et d'attention. Les questions de sécurité et de soutien sont ensuite évoquées et enfin celles de l'amour et de la tendresse. Ces hommes indiquent que l'abnégation, l'accomplissement, le dévouement et le bonheur font aussi partie de ce que représente un père. Quand on leur demande ce qu'est un père idéal, ils mentionnent d'abord l'établissement d'une relation de confiance avec leur enfant, la capacité de communication, d'écoute, de présence et de patience¹⁶⁹,

démontrant ainsi qu'ils ont intégré les valeurs prônées par notre société actuelle. D'ailleurs, la vision de leur rôle en tant que père correspond à ce père idéal en tout point, et certains expriment «leur désir de rester eux-mêmes et de définir par eux-mêmes leur rôle de père». Ce désir de se créer sa propre référence serait en partie, selon certains auteurs, une conséquence de la «rupture d'identification importante quant à l'image traditionnelle du père»¹⁷⁰. À l'inverse des femmes, les hommes semblent en effet avoir une relation beaucoup plus ambiguë avec leur père¹⁷¹.

Cette vision idéale de la maternité et de la paternité cache cependant des contradictions importantes: malgré les valeurs véhiculées, l'ensemble de la société «est marqué par le modèle parental voulant que pour les femmes, la participation au marché du travail reste subordonnée à leur rôle maternel»¹⁷². Les femmes continuent d'assumer une grande part des soins aux enfants et des tâches domestiques, donc de prendre charge de l'univers domestique, alors que les hommes poursuivent leurs activités principalement sur la scène publique¹⁷³. D'ailleurs, eux-mêmes sont aux prises avec une organisation du travail qui reconnaît peu de place à leur rôle de père. Les difficultés d'exercer la parentalité sont accentuées par les ruptures d'union qui affectent les enfants de plus en plus jeunes et par la généralisation des familles recomposées qui imposent alors la redéfinition des rôles auprès des enfants du nouveau ou de la nouvelle conjointe¹⁷⁴. Dans ce contexte, la paternité est particulièrement bousculée.

La paternité

La remise en question du rôle du père dans la famille trouve ses origines dans l'émancipation des femmes et leur entrée sur le marché du travail, dans le «désengagement» des pères lors des ruptures, mais aussi, dans de nombreux pays occidentaux, dans l'abolition de la «puissance paternelle» au niveau juridique par l'amendement au Code civil portant sur l'autorité parentale.

Cette inscription dans le juridique des nouvelles représentations des rôles parentaux a complètement transformé l'image paternelle. Certains auteurs n'hésitent pas à parler de révolution¹⁷⁵. Les pères contemporains tentent donc de s'adapter aux nouvelles valeurs, mais manifestent de l'inquiétude et de l'opposition «à occuper les nouveaux domaines de l'affectif proposés par la mère»¹⁷⁶. Quelle est leur apport dans la famille, quel est leur rôle particulier si la maternité comme la paternité se valent? Ainsi, les hommes sont déchirés entre les attentes de leurs conjointes quant aux rôles parentaux, les valeurs d'engagement paternel véhiculées par la société et la présence d'obstacles majeurs à la concrétisation d'une paternité harmonieuse¹⁷⁷.

Une réponse quant à la place du père est d'autant plus importante que se pose désormais, en raison des ruptures d'union et des recompositions familiales, la question de l'exercice de la paternité dans des formes familiales encore nouvelles.

Conclusion

La transformation des comportements et, conséquemment, des valeurs liées à la famille, à l'enfant et au couple forme un ensemble de facteurs que les jeunes considèrent et qui influencent, positivement ou négativement, leur comportement de fécondité. Les représentations que l'on entretient de la maternité et de la paternité ainsi que la famille d'origine jouent aussi dans la réalisation du désir d'enfant.

Qu'en est-il maintenant du monde du travail et de son organisation face à la réalisation du désir d'enfant?

3.2.2 LE MONDE DU TRAVAIL ET SON ORGANISATION¹⁷⁸

Le sociologue Daniel Mercure nous rappelle que c'est au milieu des années soixante-dix que le monde du travail a connu une sérieuse remise en question. «À cette époque, les principaux pays industrialisés ont dû surmonter d'énormes pressions

économiques, d'abord liées aux chocs pétroliers de 1973-1974 et de 1979-1980, puis à l'intensification de la concurrence en provenance des pays asiatiques. La diversification de la demande, la hausse des exigences de qualité, l'essor des nouvelles technologies de l'information et des communications, de même que la mondialisation croissante et la déréglementation des marchés se sont ajoutés à une dynamique économique déjà marquée par de nombreuses turbulences». Pour les grandes entreprises québécoises, ce contexte a été à la source de plusieurs incertitudes, voire, dans bien des cas, la cause d'une grave crise de compétitivité. Et très tôt, la plupart des difficultés que connaissaient les entreprises furent attribuées à leur manque de flexibilité.

Tous ces changements se sont opérés sur une période de vingt ans et ont eu pour effet de transformer et modifier la nature du travail et les statuts d'emploi. Pour demeurer compétitifs, les employeurs ont exigé davantage de performance de la part de leurs employés tout en leur offrant des conditions de travail moindres sous couvert d'une flexibilité qui s'est traduite, surtout pour les jeunes qui doivent intégrer le marché du travail, par l'augmentation des horaires variables, les listes de rappel, les quarts de travail, une disponibilité de fin de semaine, etc. Progressivement, la semaine dite normale de 40 heures du lundi au vendredi s'est estompée au profit d'horaires qui s'établissent au détriment très souvent de la vie personnelle et familiale. Il s'agit là de situations qui influencent la qualité de vie des jeunes adultes et des familles, tant au niveau des revenus, que des horaires de travail¹⁷⁹.

La montée des emplois atypiques¹⁸⁰

Les travailleurs actuels sont rudement mis à l'épreuve afin d'augmenter leur capacité d'adaptation au marché du travail. Particulièrement pour les jeunes et les femmes, l'emploi atypique devient la principale façon d'intégrer le marché de l'emploi et ainsi d'assurer leur subsistance.

L'emploi atypique a un sens plus large que celui qui est généralement véhiculé. Il comprend l'emploi à temps partiel, le travail à durée temporaire, c'est-à-dire dont la date de cessation est déterminée (travail occasionnel, contractuel, saisonnier, etc.) et le travail autonome. Selon une étude du ministère du Travail réalisée en 1998¹⁸¹, la progression rapide et constante de l'emploi atypique contribue à modifier la structure du marché du travail. Le taux de croissance moyen depuis 1976 indique qu'avec une même vitesse de croisière, la part de l'emploi atypique serait supérieure à celle de l'emploi régulier à temps plein en 2017. En 2000, la proportion des travailleurs de 15 à 64 ans occupant un emploi atypique est de 36, 2%¹⁸².

L'emploi à temps partiel

Dans un ouvrage récent, l'Institut de la statistique du Québec fournit plusieurs précisions concernant l'emploi à temps partiel et le travail autonome au Québec¹⁸³. Ainsi, depuis 1976, la part du travail à temps partiel a doublé chez nous. Cette croissance a été très rapide chez les jeunes, quoique le ralentissement général se soit fait sentir en 2000. C'est ainsi que des 896 500 emplois créés depuis 1976, 39,3% proviennent du travail à temps partiel, un taux nettement supérieur à celui du Canada (28,2%). C'est 16,7% des travailleurs québécois ou 571 000 personnes qui travaillent moins de 30 heures par semaine. Les emplois à temps partiel sont principalement occupés par des femmes (68%), proportion qui est demeurée stable depuis 1976. Ce sont surtout les emplois de 15 à 29 heures qui ont le plus augmenté.

Chez les jeunes de moins de 25 ans, une forte proportion (72%) choisit cette forme de travail pour concilier les études et la nécessité de gagner un revenu. Vingt pourcent d'entre eux souhaiteraient toutefois travailler à temps plein. Les données ne permettent pas de ventiler la situation pour les 25 à 35 ans; toutefois, 40% des 25 à 54 ans voudraient un travail à temps

plein. Notons que 11% des personnes de 25 à 54 ans, surtout des femmes, disent choisir le temps partiel parce qu'elles doivent prendre soin des enfants.

On estime que le taux des travailleurs à temps partiel involontaire peut varier de 10% à 50% selon les modes de calcul utilisés. Il s'avère cependant que cette situation affecte particulièrement les hommes. La reprise économique étant plus lente, de plus en plus de travailleurs, particulièrement des jeunes, sont contraints de conserver leur emploi à temps partiel ou de devenir des travailleurs autonomes. Dans les deux cas, la situation demeure précaire compte tenu des revenus qui fluctuent.

Le travail autonome¹⁸⁴

L'Institut de la statistique du Québec définit également le travail autonome ou indépendant comme étant l'emploi occupé par la personne qui travaille pour son propre compte sans aucun lien de subordination avec un employeur. Il peut avoir des employés ou non. Ce type de travail progresse fortement malgré un léger recul en 2000. Il regroupe 14,3% de l'ensemble des emplois au Québec, ce qui représente 500 000 personnes. Il constitue une proportion importante de la création de nouveaux emplois au Québec, soit 46,7% des nouveaux emplois créés dans les années quatre-vingt-dix et 32,3% pour les années quatre-vingt. On remarque aussi que la progression du travail autonome dans les années quatre-vingt-dix serait davantage le fait de travailleurs seuls (6 sur 10), contrairement aux années 1980, qui furent marquées par la croissance des propriétaires de petites entreprises ayant du personnel à leur charge. Ces travailleurs sont aussi de plus en plus des diplômés de niveau post-secondaire et universitaire, c'est le cas de 6 personnes sur 10.

Évoluant en sens inverse de l'emploi salarié, cette forme de travail serait attribuable à une réaction pour éviter le chômage. Il serait par ailleurs intéressant de savoir

dans quelle proportion ces emplois autonomes ont été créés suite à des ententes tacites avec des entreprises qui recherchaient plus de flexibilité au niveau de la gestion de leur main-d'œuvre.

Toujours selon l'Institut de la statistique du Québec, une enquête réalisée en 1995 établit que 13% des travailleurs exercent cette forme de travail parce qu'ils n'ont pu trouver de travail salarié, alors que 50% le font par recherche d'indépendance. Cette statistique inclut toutefois une forte proportion de travailleurs à la mi-carrière ayant le profil entrepreneurial, et qui choisissent de partir à leur compte après avoir acquis plusieurs années d'expérience dans un emploi salarié, ce qui correspond peu au profil des jeunes adultes.

Quoiqu'il en soit, le cinquième des travailleurs autonomes a moins de 35 ans et le tiers de ces emplois est maintenant occupé par des femmes. Il y a 20 ans, ce type d'emploi était pratiquement masculin. Ces personnes sont exclues pour la plupart de la protection des lois du travail et des couvertures sociales, en particulier des programmes de congés parentaux.

Conséquences pour la famille

Que l'emploi soit régulier à temps plein, à temps partiel ou atypique, il devient de plus en plus difficile d'équilibrer la vie personnelle et la vie professionnelle. La difficulté s'accroît lorsqu'il faut, en plus, concilier les responsabilités parentales.

Certains jeunes, en l'absence de travail ou voulant échapper à la précarité des emplois, prolongent leur scolarité ou retournent aux études. Dans ces cas, ils sont enclins à demeurer plus longtemps au foyer familial, retardant leur projet de création d'une famille. De plus, plusieurs devront accroître leur endettement suite aux prêts d'étude. Il y a également des jeunes mères qui veulent parfaire une formation avant d'effectuer un retour au travail.

Vivre la précarité d'emploi signifie souvent se contenter de survivre au jour le jour. Cette mentalité peut empêcher les jeunes de faire tout projet d'avenir, y inclus celui d'être parents. D'autant plus que, sans statut d'emploi régulier, il est plus difficile pour les jeunes d'obtenir des prêts pour des projets personnels ou familiaux.

Qu'il s'agisse d'emplois réguliers à temps plein ou atypiques, d'horaires atypiques ou variables (jour, soir, nuit, fin de semaine, heures coupées), de temps supplémentaire ou de cumul d'emploi, tous ont indéniablement des incidences sur la qualité de vie des familles. Les jeunes parents se sentent coupables de ne pas accorder tout le temps nécessaire qu'ils voudraient aux enfants. L'étude d'Ellen Galinsky¹⁸⁵ confirme que le stress vécu par les parents est ressenti aussi par les enfants qui souhaitent des parents moins stressés et moins fatigués.

Pour ce qui est des vacances, la loi sur les normes du travail n'accorde encore que deux semaines de vacances pour les salariés qui ont accumulé un service continu de un an à cinq ans. Pour les salariés de cinq ans et plus, trois semaines leur sont dévolues, alors qu'en France et dans plusieurs pays européens, tous les travailleurs ont droit à cinq semaines de congé payé. Beaucoup de parents n'ont donc même pas la possibilité de prendre un temps de vacances pour être présents avec leurs enfants.

Par ailleurs, si certains travailleurs atypiques ont droit à des vacances en vertu de la convention collective de leur employeur, le mode de rémunération fait en sorte qu'ils ne recevront pas de salaire pendant leurs vacances. À moins qu'ils n'aient fait des économies, ce qui est peu probable considérant la précarité de leurs revenus, ces travailleurs ont beaucoup de difficulté à prendre des vacances. Ainsi, les travailleurs atypiques auraient tendance à se priver de ce droit aux vacances.

La conciliation famille-travail: une responsabilité conjointe des entreprises, des travailleurs et des gouvernements

Il a maintes fois été démontré que les tensions liées à la conciliation famille-emploi engendrent une foule de problèmes pour les parents travailleurs: fatigue, stress, absentéisme, manque de motivation au travail, rendement insuffisant, retards. À cause des coûts qu'ils entraînent pour les entreprises et les organisations, ce sont des facteurs que ces dernières ne peuvent négliger. Il est donc profitable pour les entreprises de mettre sur pied des mesures de souplesse telles qu'horaires variables, semaine de quatre jours, travail à la maison et travail partagé.

À ce sujet, un sondage d'opinion mené en novembre 2001 par le Conseil du patronat et la Régie des rentes du Québec¹⁸⁶ révèle que neuf répondants sur dix considèrent que le défi causé par la difficulté de concilier les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles a augmenté au cours des cinq à dix dernières années. De plus, 58% des répondants admettent que le milieu du travail est mal adapté ou plutôt mal adapté à la nouvelle réalité familiale où les deux parents travaillent. Les employeurs, dans une proportion de 61%, estiment que la responsabilité de la conciliation famille-emploi incombe conjointement aux parents et aux milieux de travail.

Toujours selon ce sondage, les principaux problèmes de conciliation famille-travail rencontrés en entreprise sont généralement liés à l'absentéisme (39%), aux horaires de travail (28%), à la fatigue et au stress (9%), ainsi qu'au manque de disponibilité (7%). Fait important à souligner, la quasi-totalité (98%) des cadres interrogés dans le sondage affirment avoir développé au sein de leur entreprise des mesures ou des programmes permettant de mieux concilier la vie personnelle et professionnelle de leurs employés. Parmi ces mesures, on retrouve: l'assurance collective familiale

(89%), les vacances annuelles de plus de deux semaines (86%), les congés pour raisons personnelles sans salaire (82%), les horaires de travail flexibles (62%), les congés parentaux bonifiés (41%), les services de garde en entreprise (9%).

Au cours du siècle dernier, les forces vives de la société ont réussi à réduire le nombre d'heures de travail de l'ensemble des travailleurs sans trop nuire à la rentabilité des entreprises, contrairement à ce que craignaient les milieux patronaux. Le Conseil est d'avis que notre société devrait mener un combat analogue pour l'amélioration de la qualité de vie: il est profondément convaincu que des conséquences positives en résulteraient pour tous.

3.2.3 LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES JEUNES ADULTES ET DES JEUNES PARENTS

Les difficultés financières vécues par les familles projettent une image qui est sans nul doute susceptible d'influencer la perception des jeunes adultes relativement à cette question. À cet égard, un sondage réalisé au Québec en 1998, comportant 1 000 entrevues auprès d'un échantillon représentatif de personnes de 20 à 35 ans, révèle que 76% des sondés sont d'avis que c'est à cause de la situation économique des familles si on fait peu d'enfants au Québec¹⁸⁷. C'est la première raison invoquée, devant celle de la fragilité des couples. Quatre-vingt-onze pourcent des répondants estiment qu'avoir un emploi stable est important dans la décision d'avoir un enfant, ce qui témoigne que la stabilité financière semble un élément clé dans l'opinion de ces jeunes adultes. Ceux-ci estiment que le revenu minimum nécessaire pour faire vivre deux enfants varie de 30 000\$ à 50 000\$, les réponses étant considérées en fonction des revenus gagnés des répondants. De plus, 62% de ces personnes estiment qu'il est très difficile d'être parents aujourd'hui et que le coût de la vie est la principale raison qui explique cette difficulté. Enfin, plus de

76% des répondants affirment que la société d'aujourd'hui n'encourage pas les adultes à faire des enfants.

Le coût d'un enfant

Les spécialistes s'entendent pour dire qu'il est très difficile d'établir le coût relié aux frais de subsistance et d'éducation que les parents doivent assumer pour leurs enfants¹⁸⁸. Ce coût n'est pas observable objectivement. Il peut être déduit par les dépenses supplémentaires occasionnées pour les enfants par les parents. Le caractère indivisible de certains biens et services dans le ménage rendent difficile l'estimation du coût de l'enfant. De plus, il tombe sous le sens que les dépenses des familles varient en fonction de l'âge des enfants, leur rang, leur nombre et les ressources financières des parents. En effet, les charges liées à l'enfant diffèrent grandement selon le revenu des parents, rendant difficile l'établissement d'un coût moyen. Lorsque les parents sont plus à l'aise, ils dépensent davantage pour leurs enfants. Ces derniers coûtent donc plus chers.

L'estimation des coûts reliés aux enfants varie selon l'approche retenue par les différents auteurs. Pour le démographe Jacques Henripin, le coût d'un enfant, si l'on considère l'ensemble des familles, serait de l'ordre de 8 000\$ annuellement¹⁸⁹. La journaliste Martine Turenne avance dans un article de 1999 qu'un couple à revenus modestes devrait prévoir l'engagement d'environ 100 000\$ de dépenses pour un enfant, de la naissance à la majorité, alors qu'il s'agirait plutôt de 180 000\$ pour un couple à revenus moyens, et de 230 000\$ pour un couple avec des revenus supérieurs¹⁹⁰. L'économiste Pierre Lefebvre soutient quant à lui que les coûts seraient de l'ordre de 15% à 25% du revenu brut de la famille¹⁹¹.

Ainsi, le fardeau économique d'un premier enfant serait plus grand pour les familles plus pauvres: l'enfant qui grandit dans une famille pauvre représenterait un coût équivalent à près de six années de revenu

durant les 18 ans où il est à la charge de ses parents, contre quatre années pour les familles ayant un niveau de vie plus élevé¹⁹².

Pour ce qui est du coût du deuxième enfant, des économies d'échelle sont réalisées et les experts estiment que les dépenses moyennes par enfant diminuent du tiers. Toutefois, ils ont aussi remarqué que la famille a tendance à s'endetter à cette étape¹⁹³. Quant aux répercussions économiques du troisième enfant, les avis divergent, certains considérant que les dépenses diminuent, d'autres soutenant que le troisième enfant entraîne des coûts plus élevés que le premier, car son arrivée occasionne d'autres types de dépenses. Il faut penser, par exemple, au coût d'opportunité de la perte du revenu de la mère qui reste à la maison parce qu'elle a trois enfants en bas âge ou encore à la nécessité de se loger dans un logement plus grand.

Par ailleurs, lorsqu'une famille comprend des enfants de différents groupes d'âges, les dépenses relatives à l'adolescence sont souvent sous-estimées, car on ne prend en compte que les dépenses des enfants mineurs. Or, les coûts à l'adolescence peuvent représenter le triple des dépenses de la petite enfance¹⁹⁴. Mais, à 18 ans, l'autonomie financière n'est pas nécessairement atteinte: plus de la moitié des jeunes de 18 à 25 ans vivent chez leurs parents et grugent encore une part importante du budget familial¹⁹⁵.

Le coût des enfants doit aussi être évalué à plus long terme, en tenant compte de la répercussion sur le pouvoir d'achat tout au cours de la vie pour ceux et celles qui assument les responsabilités parentales. L'expérience européenne montre que dans 13 pays, le pouvoir d'achat des couples sans enfants est plus élevé que celui des familles qui ont des enfants, avec une grande variation d'un pays à l'autre selon les politiques familiales nationales¹⁹⁶.

À cause des frais additionnels engendrés par la présence d'enfants, les parents sont amenés à ajuster leurs dépenses pour

tenter de maintenir leur niveau de vie. Ils deviennent cependant vulnérables à tout événement imprévu: maladie, diminution des revenus, hausse des charges fiscales. Il est démontré qu'avoir des enfants entraîne des conséquences à court et à long terme pour les parents. Les jeunes adultes sont conscients de ces réalités, mais il ne semble pas que les considérations économiques les empêchent de réaliser leur désir d'enfant. Toutefois, la fluctuation des ressources financières prendrait toute son importance quand vient le moment de penser à un deuxième enfant, et encore davantage lorsqu'il est question d'un troisième¹⁹⁷.

L'évolution des revenus des familles

Le fait qu'aujourd'hui les deux conjoints travaillent ne signifie pas pour autant que les familles québécoises aient doublé leur niveau de vie, loin de là. En effet, si le revenu moyen avant impôt des familles en dollars courants a subi une augmentation de 81% en quinze ans, puisqu'il est passé de 28 412\$ en 1981 à 51 384\$ en 1996, la résultante est bien différente lorsqu'on l'exprime en dollars constants. Ramené en dollars constants de 1996, le revenu moyen avant impôt des familles n'a presque pas augmenté toutes ces années, se situant à 50 653\$ en 1981, comparativement à 51 384\$ en 1996¹⁹⁸.

De plus, si l'on tient compte des impôts versés, on s'aperçoit que le revenu moyen après impôt des familles, toujours en dollars constants de 1996, a diminué depuis 1981, passant de 42 242\$ cette même année à 40 127\$ en 1996. Selon deux récentes enquêtes de Statistique Canada¹⁹⁹, la tendance du revenu familial moyen pour 1998-1999 serait légèrement à la hausse. Toutefois, il serait prudent d'attendre les prochaines statistiques du recensement pour constater si les progrès se maintiennent.

L'impôt sur le revenu constituait, en 1996, le poste de dépense le plus important pour la famille moyenne, soit 23% de la

dépense totale, avant le logement (16%), l'alimentation (13%) et le transport (12%)²⁰⁰. Ce sont les familles à revenu moyen ou élevé qui ont été les plus touchées par l'augmentation du fardeau fiscal des trente dernières années.

Au Québec, en 1996, la proportion des familles à faible revenu, avant impôt²⁰¹, était de 22,1%. La majorité de ces familles, soit 55%, étaient des familles monoparentales²⁰². Si la situation précaire des familles monoparentales est plus médiatisée, celle des familles comptant plus de trois enfants de moins de six ans est peu connue. Or, à l'échelle canadienne, 32% de ces familles étaient sous le seuil de faible revenu en 1996²⁰³.

La même année, beaucoup d'enfants dont les parents avaient moins de 25 ans étaient défavorisés, puisque 42% de ces familles avaient un faible revenu²⁰⁴. D'ailleurs, depuis le début des années quatre-vingt-dix, les jeunes familles émergent comme un nouveau groupe dont la situation économique est précaire²⁰⁵.

Autres faits marquants, vivaient sous le seuil de faible revenu en 1996, 11,9% des familles sans enfants (6,6 lorsque ces familles biparentales ont deux revenus), 24,3% des familles avec un enfant, 24,5% des familles avec deux enfants et 32,4% des familles avec trois enfants et plus. Selon J. Henripin, il s'agit de l'illustration de la montée progressive de l'indigence, à mesure que croît le nombre des futurs citoyens.²⁰⁶

La pauvreté est souvent transitoire

L'un des nouveaux phénomènes est la pauvreté transitoire. À partir d'études intergénérationnelles et longitudinales, il a été démontré qu'un plus grand nombre de personnes que ce que l'on estime généralement se retrouvent, à une période donnée, dans une situation de précarité financière. Selon l'Institut économique de Montréal²⁰⁷, le portrait des gens à faible

revenu est complexe et mouvant. Quoique le profil des familles touchées soit encore mal connu, on estime qu'elles sont susceptibles d'être précipitées soudainement dans un état de vulnérabilité suite à une perte d'emploi, à une rupture d'union, ou même à une maladie. Sans protection adéquate, ce qui est fréquent avec les emplois atypiques, ces familles s'appauvrissent rapidement.

Travailler et demeurer pauvre

Un autre phénomène inquiétant prend de l'ampleur: celui de vivre une situation financière précaire même lorsque l'on travaille. Cette situation se constate notamment par le fait qu'en 1998, une bonne moitié des enfants vivant sous le seuil de faible revenu provenaient de familles dont le principal soutien avait travaillé une partie de l'année, voire la totalité de l'année en 1998. En effet, 23,1% des enfants vivant sous le seuil de faible revenu font partie de familles dont le principal soutien travaillait à temps plein à l'année et 27% des enfants vivaient dans une famille dont le principal soutien avait travaillé au cours de l'année, mais pas toute l'année à temps plein²⁰⁸.

L'endettement des jeunes et des étudiants

Bien qu'il soit démontré que tous les groupes d'âge ont accru leur endettement de 1984 à 1999 lorsque l'on considère la valeur nette, la pire détérioration a été enregistrée chez les plus jeunes groupes. Ainsi, les ménages dont les membres avaient moins de 25 ans ont vu, en 15 ans, leur endettement passer de 24\$ à 35\$ pour chaque tranche de 100\$ de revenu. Les prêts étudiants sont, pour une bonne part, responsables de cette situation²⁰⁹. Le montant des prêts est plus élevé qu'auparavant alors que les revenus d'emplois des jeunes adultes ne leur permettent pas de rembourser davantage qu'avant. Ainsi, les diplômés de 1995 n'avaient remboursé,

après deux ans, qu'un quart des prêts, tandis que les diplômés de 1986 avaient déjà remboursé la moitié de leur dette deux ans après leurs études²¹⁰.

Par ailleurs, il faudrait s'intéresser à la situation particulière des parents qui poursuivent des études supérieures et de ceux qui reviennent aux études car ils sont également susceptibles de vivre dans la précarité, laquelle implique souvent que l'on reporte l'arrivée d'un enfant.

Des interventions à revoir, notamment en matière fiscale

Les impacts financiers de la maternité et de la paternité sont donc importants, autant dans les faits que dans la perception qu'en ont les jeunes adultes. Le soutien qu'ils peuvent attendre de leur famille, de leur milieu, de la société et de l'État est susceptible de contribuer ou de freiner la réalisation de leur désir d'enfant.

Les revenus d'emplois insuffisants ou fluctuants ne sont que quelques indices des changements en cours et du contexte où évoluent les jeunes en âge de procréer et les jeunes parents. Ces données sont troublantes. Nous assistons, selon plusieurs, à la première génération des temps modernes à vivre moins bien que la génération de leurs parents²¹¹. Ces jeunes ménages ne réussissent pas à accumuler autant de richesses que leurs parents au même âge et sont sérieusement désavantagés quand vient le moment de fonder une famille, d'avoir des enfants, d'acheter une maison et d'épargner pour l'avenir²¹².

Depuis quelques années, les gouvernements provincial et fédéral ont revu la façon d'aider les familles, notamment en regard de l'universalité des mesures, au profit des familles les plus démunies. Or, selon Marc Van Audenrode²¹³, à une époque où l'on parle de baisses d'impôt, il est étonnant que l'iniquité du système fiscal, entre familles avec enfants et familles sans enfants, soit si rarement évoquée.

Selon sa démonstration, des familles dont le revenu familial est de 30 000\$, même après avoir considéré les mesures de transfert, sont désavantagées par rapport à la situation des couples sans enfants. Si le revenu taxable d'une famille de quatre personnes – deux parents et deux enfants – s'élève à 60 000\$, cette famille est virtuellement exclue d'à peu près tous les programmes de transferts au titre de la famille. Elle recevra annuellement 700 \$ au titre de la prestation canadienne pour enfants. Après taxes et transferts, le revenu net disponible de cette famille tournera autour de 41 000\$, soit un niveau dangereusement proche du seuil de faible revenu.

En fait, toutes les familles dont le revenu est compris entre 30 000\$ et 60 000\$, soit une très grande partie des familles québécoises, se retrouvent, à cause de notre système fiscal, dans une situation extrêmement précaire: un peu de chômage, quelques semaines de maladie et toutes ces familles peuvent très bien se retrouver sous le seuil de faible revenu!

Quoique le gouvernement du Québec déclare, dans sa politique familiale, que le régime fiscal québécois reconnaît que les familles avec des enfants à charge ont une capacité de payer des impôts moindre que celle des ménages sans enfant ayant un revenu équivalent, les crédits d'impôt non remboursables constituent la seule partie universelle que l'État accorde comme aide financière aux familles québécoises. Le montant consenti est loin de compenser les pertes du niveau de vie des parents. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, l'équité horizontale à l'égard de la famille n'existe plus.

Une plus grande stabilité des revenus familiaux apparaît l'enjeu majeur dans le soutien financier aux familles. C'est le constat que tirent Peter Cuyvers et Gabriel Kiely à partir d'études sur l'évolution du pouvoir d'achat sur un cycle de vie. Les deux auteurs considèrent que pour attein-

dre un bien-être durable des familles, la baisse de revenus ne doit pas être trop raide et ne pas descendre trop bas²¹⁴. Les variations dans le revenu familial créent insécurité et détérioration des conditions de vie des familles.

La fiscalité est un puissant instrument collectif et ne comporte pas uniquement des questions d'argent, mais constitue également un facteur d'influence sur le comportement des individus²¹⁵. L'ensemble des mesures fiscales et de transfert mérite une meilleure cohérence avec les valeurs véhiculées par la société.

3.3 Des questions reliées à la fécondité qui méritent réflexion

Il importe de s'arrêter brièvement à d'autres questions relatives à la fécondité. En premier lieu, nous présenterons succinctement le problème de l'infertilité et le recours des couples, de plus en plus nombreux, aux nouvelles technologies de reproduction (NTR) ou à ce qu'on appelle aussi la procréation médicalement assistée (PMA). Nous parlerons ensuite de l'adoption qui permet à certains la réalisation de leur rêve d'avoir un enfant. Enfin, nous nous questionnerons sur la progression du nombre d'avortements au Québec.

3.3.1 L'INFERTILITÉ

Dans l'état actuel des connaissances, nous avons très peu d'informations sur la prévalence de l'infertilité au Canada et au Québec. Les chiffres que nous avançons ici sont en majorité issus de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction et semblent avoir été repris dans les médias depuis leur publication, en 1993²¹⁶. Ici, l'infertilité signifie l'incapacité de concevoir après 12 mois d'exposition au risque de grossesse. Il est donc estimé qu'environ 15% des couples sans enfant sont infertiles²¹⁷.

On remarque, par ailleurs, des différences selon les groupes d'âge: les couples infertiles seraient de 6% chez 18-29 ans, de 17% chez les 30-39 ans et de 44% dans le groupe des 40 ans et plus. La prévalence de l'infertilité est moins importante chez les couples ayant déjà un enfant et il n'y a presque pas de différence selon les groupes d'âge (respectivement de 4%, 5% et de 7%)²¹⁸. Il faut cependant être prudents avec ces données, car la contraception est largement utilisée au pays et parce qu'un certain nombre de couples ont opté pour la stérilisation au cœur de leurs années de fertilité. Enfin, selon certaines sources, on estime que 35% des problèmes surviennent chez la femme, 35% chez l'homme et que dans 25% des cas, les deux partenaires éprouvent des difficultés. Dans environ 3,5% des cas, l'infertilité demeure inexpliquée²¹⁹. Certains chercheurs parlent de séquelles de maladies transmises sexuellement sans que cela ne soit vraiment documenté.

Ces problèmes surviennent souvent avec l'âge. En effet, la fécondité des femmes est à son maximum à 20 ans et diminue ensuite graduellement²²⁰. Les risques de problèmes de toutes sortes s'accroissent alors de façon importante.

Les traitements contre l'infertilité sont maintenant nombreux et leur complexité augmente selon les difficultés rencontrées. Selon la société Serono, la plupart des couples réussissent à concevoir avec des techniques simples. Seulement 2% devront faire appel aux nouvelles technologies de reproduction²²¹. Le coût de ces dernières est passablement élevé: de 4 000 \$ à 7 000 \$ par tentative de fécondation in vitro. Il faut de plus considérer le coût des médicaments²²². Enfin, des frais sont exigés pour congeler et conserver sperme et embryons²²³.

Depuis 2000, le gouvernement du Québec accorde aux couples qui ont recours à l'insémination artificielle et à la fécondation in vitro un crédit d'impôt remboursable

égal à 25 % de l'ensemble des frais admissibles pour ces traitements jusqu'à un maximum de 3 750 \$²²⁴.

Quant aux taux de succès de l'ensemble des techniques permettant aux couples de concevoir un enfant, nous avons peu de chiffres sûrs. La société Serono avance que 65 % des couples réussissent à avoir un enfant alors qu'un bon nombre ont recours à des techniques simples et peu coûteuses²²⁵. Cependant, dans le cas des nouvelles technologies de reproduction, on sait finalement peu de choses sinon ce qu'en disent les cliniques privées: les taux de réussite varient de 20 à 40 %²²⁶. En fait, le peu d'information de source indépendante disponible est un des problèmes importants avec les nouvelles technologies de reproduction²²⁷.

3.3.2 L'ADOPTION

L'adoption constitue l'une des façons actuelles de fonder une famille. L'adoption d'un enfant né au Québec étant devenue beaucoup plus difficile, plusieurs couples se tournent vers l'adoption internationale. Ainsi, au cours des années quatre-vingt-dix, quelque 8 000 enfants ont été adoptés par des parents québécois à l'étranger. À la fin des années quatre-vingt-dix, le nombre de ces adoptions s'est stabilisé à environ 900 par année. Ces enfants ont en moyenne 25 mois²²⁸.

L'adoption internationale représente des coûts énormes pour les familles, jusqu'à 25 000 \$²²⁹ dans certains cas et, de ce fait, n'est accessible qu'à un certain nombre de couples capables d'assumer les dépenses. Le gouvernement du Québec offre aussi des crédits d'impôt remboursables pour les frais d'adoption.

3.3.3 L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'AVORTEMENTS

Au cours des années quatre-vingt-dix, parallèlement aux comportements visant la fondation d'une famille soit par un lien

biologique soit par l'adoption, on assiste à une augmentation importante de l'avortement. Selon les chiffres obtenus par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (légèrement sous-estimés), 28 058 avortements ont été pratiqués en 1999, dont le tiers dans les cliniques privées²³⁰. En 1998 et 1999, le rapport des interruptions volontaires de grossesses pour 100 naissances est de 38,1 pour les deux années. D'après Statistique Canada, le taux d'avortement au Québec pour 1 000 femmes est de 19,38 en 1998, soit le plus haut du pays²³¹. Il faut préciser qu'au Québec, l'avortement est considéré comme un acte médical et, de ce fait, défrayé par l'État, ce qui en facilite l'accessibilité.

La hausse marquée du taux d'avortement depuis 1988 donne matière à réflexion. Chez les adolescentes, d'une part, on a assisté à une relative période de stabilité entre 1993 et 1997, avec un taux d'interruptions volontaires de grossesse de 20%. Depuis 1998, le nombre d'avortements a augmenté légèrement pour se situer à 22%. Cependant, il faut signaler en particulier la hausse importante d'avortements chez les 20-24 ans, dont le taux passe de 16% en 1987 à 35% en 1997²³². C'est d'ailleurs dans cette tranche d'âge et chez les 25-29 ans que l'on compte le plus grand nombre d'avortements alors que cette cohorte représente la période la plus importante quant au nombre de naissances chez les femmes.

Il y a lieu de nous questionner sur les raisons qui incitent tant de jeunes femmes à y avoir recours, parfois même plus d'une fois. Pour certaines, ce procédé est devenu un moyen de contraception. Dans d'autres cas, il y a sans doute un manque de perspectives et de conditions adéquates qui y fait recourir. Ces questions sont d'autant plus pertinentes qu'un certain nombre de celles-ci voudront un jour avoir un enfant et éprouveront peut-être des problèmes de fertilité.

Conclusion

Ces pratiques dégagent l'un des paradoxes majeurs de la société québécoise : certains couples s'engageront dans des démarches longues et hasardeuses, parfois très éprouvantes émotionnellement, et la plupart du temps très coûteuses, pour avoir un enfant. D'autres couples, et probablement surtout des femmes seules, feront tout pour ne pas en avoir.

Nous avons vu comment de nombreux obstacles se dressent dans la réalisation du projet d'avoir un enfant, alors que de plus en plus les personnes doivent « programmer » l'arrivée d'un enfant. On assiste ainsi à des comportements qui semblent contradictoires. Dans notre société contemporaine, qui mise sur l'épanouissement de l'individu et l'affectivité dans le couple, l'enfant est vu comme le prolongement de cet épanouissement. Il peut aussi facilement devenir une entrave dans un projet de vie alors que d'autres intérêts prennent place ou que l'on est confronté à des situations non propices à la venue d'enfant.

La perspective a bel et bien changé : les couples veulent des enfants au moment où ils les désirent. De plus, ils revendiquent ce désir comme un droit, le droit de la « reproduction » et ce, semble-t-il, à n'importe quel prix dans certains cas.

On fait donc face actuellement, surtout avec les nouvelles techniques et les découvertes médicales, à des problématiques très sérieuses au Québec comme dans les autres sociétés occidentales. Ce n'est plus de la science-fiction que de penser avoir recours aux mères porteuses ou de laisser miroiter les possibilités du clonage, par exemple. Il n'y a plus de limites, semble-t-il, aux expérimentations qui tentent de percer les mystères de la science reproductive. En conséquence, ce sont des questionnements éthiques qui se posent avec acuité à nos sociétés avancées. Les techniques de reproduction et de lutte contre l'infécondité ne sont pas des panacées, même en relation avec le désir d'enfant. Des débats de fond devront se tenir dès maintenant pour éviter les dérapages possibles parce qu'ils remettent en cause les fondements mêmes de la maternité, de la paternité et de la famille.

4

***favoriser* LA réalisation DU DÉSIR D'ENFANT : LE RÔLE DE L'ÉTAT ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES**

Dans cet Avis, après avoir examiné attentivement les faits scientifiques et les réalités québécoises sous les angles plus particuliers du rôle et de la situation de la famille, le Conseil se montre conscient des problèmes que rencontre la société québécoise au niveau de sa fécondité et, de manière générale, de sa situation démographique. Il considère que ces questions méritent une attention spéciale de la part des pouvoirs publics et de tous ses citoyens soucieux non seulement de l'avenir de notre société, mais aussi de son modèle de développement.

Il fait, en tout état de cause, le choix de ne pas proposer des mesures natalistes à court terme, convaincu que ce type d'intervention ne changerait pas fondamentalement la situation. Le Conseil opte plutôt pour une prise de conscience des nouvelles réalités, et propose aux différents acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, des lignes directrices pour amorcer des changements vigoureux en faveur de la réalisation du désir d'enfant qui est toujours manifeste, malgré les perceptions négatives de plusieurs.

Par ses recherches et ses consultations, notamment en s'inspirant du colloque de novembre 2000, le Conseil en vient à constater que c'est notre environnement qui ne favorise pas la réalisation du désir d'enfant. Productivité à outrance, société de consommation, individualisme, intolérance des gens qui n'ont pas d'enfant, fluctuations d'année en année des mesures de soutien financier à la famille : ce ne sont là que quelques éléments désincitatifs à la concrétisation du désir d'enfant.

Selon le Conseil, il faut modifier la perception, réelle ou appréhendée, des difficultés de fonder une famille ou de vivre la famille et rappeler le rôle important qu'elle joue au sein de la société, à la fois au plan individuel et au plan collectif. Il se sent à l'aise pour affirmer que c'est toute la société et son organisation qui doivent être orientées en faveur de la famille, en faveur des parents, qui ont la responsabilité de mettre au monde les enfants et de les mener jusqu'à leur autonomie citoyenne, et en faveur des enfants pour leur bien-être.

Ces rôles dévolus aux parents ne sont pas nouveaux, mais ils s'articulent autrement en ce début de 21^e siècle. Ils doivent être valorisés de manière toute spéciale et un effort doit y être consacré.

L'État a certes un rôle à jouer pour ce faire par sa politique familiale et le Conseil l'appuie fortement dans sa volonté d'agir. Il l'invite par ailleurs à faire partager son rôle, car tous doivent y prendre part.

Par exemple, afin d'atténuer l'intolérance observée à l'égard des enfants chez certains qui n'en ont pas, il y a lieu de faire appel à tous les milieux d'influence pour revoir l'organisation de la vie civile autour de la qualité de vie des gens pour tout le monde.

Par exemple, pour favoriser un climat de confiance, particulièrement chez les jeunes, il y a lieu de montrer qu'une plus grande stabilité des mesures et des programmes fait partie des garanties offertes aux parents qui ont la charge des enfants.

Par exemple, pour favoriser la réalisation du désir d'enfant, il faut «besogner» à changer la culture d'entreprise et du monde du travail.

Par exemple, le fonctionnement de notre société actuelle, basé sur les impératifs de la productivité, laisse trop peu de place au fait d'être parents pour les travailleurs et les travailleuses. Si le travail n'est pas tout dans la vie des personnes, pour soutenir les

parents qui choisissent d'avoir des enfants, il nous faut ensemble améliorer la «convivialité de la vie», permettre que les parents et les enfants puissent passer du temps ensemble, pas seulement pour les nécessités pressantes, mais pour que la vie familiale représente un choix de vie agréable et valorisant. Chaque citoyen et citoyenne, faisant partie d'une famille ou non, peu importe sa génération d'appartenance ou son milieu de vie, peut y contribuer.

Afin de favoriser la réalisation du désir d'enfant, le Conseil de la famille et de l'enfance

recommande

1 au gouvernement du Québec de développer une approche de valorisation des rôles parentaux et d'adopter trois stratégies maîtresses pour mieux tenir compte du rôle indispensable qu'exerce la famille au regard de toutes les questions démographiques au Québec: poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente; assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents; effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail.

4.1 poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente

4.1.1 DÉFINIR UNE POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE ET COHÉRENTE: LE RÔLE DE L'ÉTAT

En 1997, le gouvernement annonçait, dans son Livre blanc, la mise en place des trois nouvelles dispositions de la politique familiale. Celles-ci comprenaient: le développement accéléré des services de garde, la réforme des allocations familiales et la création du régime d'assurance parentale. Dans la même foulée, le gouvernement décidait de confier à un ministre la responsabilité de la politique familiale et de

mettre sur pied un tout nouveau ministère pour l'épauler dans sa tâche, le ministère de la Famille et de l'Enfance.

Depuis 1997, les efforts du gouvernement ont porté sur la mise en œuvre de ces trois nouvelles mesures, délaissant pendant cette période la réflexion concernant le développement d'une politique familiale d'ensemble. Bien que le Conseil reconnaisse d'emblée l'effort considérable qu'a exigé la mise en place des trois nouvelles dispositions, tant sur le plan financier que sur celui des ressources humaines, force est de constater qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver, à proprement parler, d'une politique familiale globale.

En effet, pour être en mesure de «valoriser la famille et l'enfance et de favoriser leur plein épanouissement», l'implication du gouvernement devrait se faire sentir dans bien d'autres aspects que les trois dispositions du Livre blanc et se manifester à travers l'ensemble des ministères et organismes qui assument des responsabilités à l'égard de la famille. Telle était l'intention du législateur en 1997, comme l'indique la loi constitutive du ministère de la Famille et de l'Enfance.

De plus, malgré des avancées significatives concernant le développement des services de garde, les dimensions régionale et locale des activités du ministère tardent à se concrétiser, ce qui entraîne une grande perte en terme d'effets multiplicateurs d'une politique d'ensemble. La vision gouvernementale de la politique familiale aurait intérêt à s'enrichir d'actions aux niveaux régional et local.

Le rôle du ministère de la Famille et de l'Enfance

Les parents ont besoin d'être soutenus dans leur tâche de prise en charge des enfants, et ils ont besoin de sentir ce soutien dans leur vie quotidienne sans qu'on se substitue à leurs responsabilités.

En ce sens, les gestes marquants posés par le gouvernement en 1997, notamment en matière de services de garde, représentent des étapes importantes en vue d'atteindre cet objectif, mais ils ne peuvent constituer à eux seuls la totalité de la politique familiale. Pour améliorer la condition des familles, tous les ministères et organismes qui s'adressent à l'un ou l'autre des aspects touchant la famille devraient avoir des actions concertées et cohérentes avec la vision gouvernementale.

Or, c'est précisément le rôle du ministère de la Famille et de l'Enfance de développer cette **vision** puisqu'il doit élaborer la politique familiale, proposer des orientations et des programmes favorables à l'épanouissement de la famille et de l'enfance. C'est également sa mission de coordonner les activités du gouvernement en cette matière et d'assurer la cohérence des actions gouvernementales sur toute question relative à la famille et à l'enfance.

Toutefois, absorbé par le développement des services de garde, le Ministère n'a pas, à ce jour, assumé l'ensemble de ses rôles, et il en résulte des absences de mesures ou des incohérences entre les actions des différents ministères. Une clarification s'impose.

Par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait continuer d'apporter son aide aux *familles en difficulté* en matière de protection de la jeunesse ou de maintien à domicile, pour ne citer que ces deux cas, et devrait concentrer ses efforts dans ce domaine, alors que de son côté le ministère de la Famille et de l'Enfance devrait soutenir *l'ensemble des familles* et

assumer le leadership en matière de développement de la politique familiale.

D'autres ministères, dans d'autres domaines, sont aussi concernés, en particulier au chapitre du soutien financier aux familles et de la conciliation famille-travail. Emploi-Québec, notamment, dispose de programmes d'adaptation de la main-d'œuvre et d'un réseau local de points de service sur l'ensemble du territoire québécois. En principe, il est en mesure d'intervenir auprès des entreprises par des services-conseil et des programmes financiers sur toute problématique relative à la gestion des ressources humaines dont celles de concilier la vie familiale et professionnelle. Il serait bénéfique, entre autres, que la Commission des partenaires du marché du travail, qui a un rôle important à jouer dans la détermination des orientations de ce ministère, s'intéresse à cette question de plus près et priorise ce type d'intervention dans les entreprises.

Le ministère de l'Éducation, pour sa part, poursuit des objectifs et des activités très proches des préoccupations des parents. Pensons seulement à l'importance de la réussite scolaire pour les pédagogues et les parents avec tout ce que cela comporte. Aussi, les parents ne doivent pas être considérés uniquement comme des consommateurs de services, mais comme les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Cela confirme au ministère de la Famille et de l'Enfance un devoir de travailler de concert avec le ministère de l'Éducation à l'établissement d'une véritable coopération pour proposer des activités de soutien aux responsabilités parentales dont les commissions scolaires et les écoles pourront s'inspirer localement afin d'aménager une meilleure place aux parents dans les milieux d'éducation.

Autre exemple. Quand on connaît l'importance du logement pour une famille, la Société d'habitation du Québec pourrait développer, comme elle l'a déjà fait d'ailleurs,

des concepts d'habitation familiale, de cohabitation des générations, de proximité des services, d'aide financière au logement plus adéquate...

Il y a aussi un rôle essentiel que doit jouer le ministère des Finances dans la révision de la fiscalité à l'égard des familles, en les considérant notamment, non seulement comme des consommatrices et des contribuables, mais également comme des instances qui participent quotidiennement au développement économique et social de notre société.

L'addition de ces mesures, coordonnées et rendues cohérentes, est de nature à signifier clairement aux parents et aux futurs parents l'aide et la considération dont ils peuvent bénéficier quand ils ont des enfants.

La dimension régionale d'une politique familiale cohérente

La politique familiale est peut-être l'une des interventions gouvernementales qui rejoint le plus grand nombre de citoyens. Parce qu'elle a des incidences sur le milieu de vie des familles, les relations familiales, la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, la naissance ou l'adoption d'un enfant et ensuite son éducation, elle rejoint les gens au cœur de leur vie quotidienne.

Or, dans chacune des régions, une multitude d'organismes régionaux, tant institutionnels que communautaires, œuvrent auprès de la population, dans des domaines aussi variés que les soins de santé et de services sociaux, le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle, l'économie sociale. Il y a aussi les mondes municipaux et scolaires qui sont des instances à la fois locales et régionales de premier plan pour les familles.

De plus, dans bien des régions, les intervenants ont senti la nécessité de décloisonner leur action individuelle et ont mis en place des tables ou des forums de concertation afin de mieux s'outiller et dégager

une perspective régionale des thématiques rencontrées.

Bien qu'il y ait une grande diversité d'une région à l'autre tant dans les modes d'organisation de ces mécanismes de concertation que dans leur finalité, il n'en reste pas moins qu'une multitude d'actions novatrices en matière familiale ont vu le jour dans les régions ces dernières années. Aussi variées que les régions elles-mêmes, certaines originent de l'année internationale de la famille qui s'est déroulée en 1994, alors que d'autres ont pris naissance plus récemment. Pensons aux initiatives prises par des groupes de grands-parents ou de jeunes aînés qui ont profité de l'Année Internationale des personnes âgées pour mettre à contribution leur disponibilité et leur énergie pour être aidants auprès des parents et des jeunes enfants.

Ainsi, le Conseil est d'avis que le ministère de la Famille et de l'Enfance devrait renforcer cette dynamique et travailler de concert avec les organismes régionaux pour développer une politique familiale qui aurait un écho dans les régions. Celui-ci a pour l'instant amorcé la déconcentration de ses activités en région, mais uniquement en ce qui concerne le développement des services de garde: à peine un timide rapprochement est-il envisagé pour ce qui est du volet « famille » de ses activités. Les régions ont bien répondu à l'appel du Ministère et ont montré leur intérêt pour le développement des services de garde, elles pourraient tout aussi bien jouer un rôle sur l'ensemble des questions touchant la famille.

La dimension locale: les intervenants du milieu familial

En 1997, au moment de sa création, le ministère de la Famille et de l'Enfance s'est également vu confier un mandat de concertation avec les intervenants du milieu familial, mandat qui lui permet clairement de « faciliter la réalisation d'actions

en accordant un soutien professionnel, technique ou financier à cet effet».

Ces organismes familiaux, qui œuvrent sur le terrain au niveau local, fournissent des lieux d'échange, de support, de renforcement et d'entraide aux parents, entre pairs; leur action est plutôt préventive que curative. À la différence des organismes qui offrent des services professionnels, ils ne sont pas reconnus à leur juste titre.

Ainsi, depuis la création du ministère de la Famille et de l'Enfance, peu d'actions ont été posées par ce dernier pour reconnaître la spécificité de leur rôle ou établir des mécanismes de concertation efficaces. De plus, le financement tarde à venir. Disposant de moyens très réduits, ces organismes actifs au niveau local n'ont parfois même pas les ressources suffisantes pour participer, par exemple, aux tables de concertation régionales. Leur rôle auprès des familles est pourtant indispensable. Il faut souhaiter que la politique de reconnaissance et de financement des groupes communautaires leur accorde une juste part et permette le rattrapage dont ils doivent bénéficier. En effet, parce qu'ils interviennent de façon différente, ces groupes d'entraide jouent un rôle important qu'il faut préserver.

La dimension locale: les autres paliers de gouvernement

De l'avis du Conseil, les autres paliers de gouvernement, à savoir les municipalités et les commissions scolaires, devraient eux aussi être impliqués dans la mise en œuvre de la politique familiale. Ni l'un ni l'autre de ces milieux n'ont attendu le gouvernement pour débiter des actions concrètes en faveur de familles; certaines municipalités ont manifesté une attention particulière à la famille en adoptant des politiques familiales. Sans coordination et sans leadership, ces initiatives sont sujettes cependant à demeurer isolées ou dépendantes des personnes momentanément en place.

En conséquence, le Conseil recommande que le leadership du ministère de la Famille et de l'Enfance s'exerce

premièrement, à l'intérieur du gouvernement:

2 Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, fort d'une vision globale, assume pleinement son rôle de coordination des interventions gouvernementales qui touchent de façon particulière la famille ou l'enfance et qu'il assure la cohérence des actions gouvernementales, notamment en matière de soutien financier aux familles et de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, tel que l'indique sa loi constitutive.

deuxièmement, aux niveaux régional et local:

3 Que le ministère de la Famille et de l'Enfance entreprenne une réflexion d'ensemble quant à son rôle aux niveaux régional et local. À cette fin, qu'il définisse avec les organismes régionaux et locaux les attentes réciproques et qu'une instance régionale soit désignée pour assurer la concertation et donner un sens aux actions destinées à soutenir les familles.

4 Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, les ministères et les organismes régionaux reconnaissent le rôle majeur que jouent les organismes communautaires familles (OCF) qui fournissent aux parents des lieux d'échange, de support et d'entraide entre pairs, et dont l'action est surtout préventive et leur accordent le soutien financier nécessaire pour assurer la pérennité de leurs actions.

4.1.2 LE RÔLE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il revient à l'État de mettre en place des politiques de nature à faciliter la réalisation du désir d'enfant et de soutien aux parents. Ce changement de cap ne sera opérant et durable cependant que si l'ensemble des acteurs socio-économiques se mobilisent eux aussi pour créer des conditions favorables pour avoir et élever des enfants.

Le Conseil veut souligner la contribution indispensable qu'apportent à l'amélioration du bien-être des familles les municipalités et le milieu scolaire, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les organismes communautaires. Ce n'est pas tout, en effet, de mettre des enfants au monde. Les parents doivent avoir la certitude qu'ils ne seront pas laissés à eux-mêmes par la suite et qu'ils pourront bénéficier de services publics de qualité pour les aider à remplir leurs responsabilités.

Les municipalités

Les municipalités par exemple, jouent un rôle important dans la qualité des milieux de vie des familles à cause des responsabilités qu'elles exercent en matière d'habitation, d'organisation des loisirs et d'activités culturelles, de sécurité publique, d'urbanisme, de parcs et lieux de détente pour la famille, et de la proximité des services qu'elles offrent.

Certaines se sont données des politiques familiales alors que d'autres ont adopté une série de mesures à l'égard de la famille. À la faveur des réorganisations qui sont en cours dans plusieurs municipalités, il faut accorder une attention spéciale aux questions familiales. Plusieurs municipalités ont pris la relève des services de garde en milieu scolaire durant les journées pédagogiques, les semaines de relâche et l'été. Un domaine préoccupe particulièrement les familles actuellement, tant en milieu urbain qu'en milieu rural: l'habitation. Le Conseil se réjouit de l'effort consenti dans

le dernier budget du Québec pour relancer l'habitation sociale et remédier au problème qui devient de plus en plus préoccupant du manque de logements. Cet effort doit cependant se poursuivre.

En conséquence, le Conseil **recommande**

5 Que les municipalités poursuivent le développement de politiques familiales et qu'elles intensifient leurs actions en faveur des familles et des enfants en particulier dans les secteurs de la sécurité publique, de l'urbanisme, de l'organisation des loisirs et des activités culturelles, d'aménagement des parcs et des lieux de détente.

6 Que les municipalités, en collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés, examinent la question de l'habitation familiale et explorent de nouvelles formules, tant sur le plan de la qualité du logement et du coût du loyer que de celui de l'accès à la propriété.

Le milieu scolaire

Le Conseil a rédigé, en octobre 2000, un Avis intitulé *Pour une plus grande complicité entre les familles et l'école*²³³. Il y a motivé le nécessaire rapprochement de ce grand service collectif avec les parents. En effet, l'école joue un rôle majeur dans la scolarisation et dans la socialisation des enfants. Elle doit aussi apporter un soutien éducatif, en complicité et en complémentarité avec les parents et l'ensemble de la communauté. Deuxième milieu de vie des enfants après la famille, l'école rassemble tous les jeunes et tous les adolescents, ce qui en fait une ressource collective de premier plan et donc un lieu privilégié d'action.

Il est donc nécessaire de renforcer constamment les liens entre l'école et la famille afin que les parents soient en

mesure d'apporter du soutien à leurs enfants pour la réussite scolaire, ce qui les préoccupe au plus haut point. À cet égard, il faut reconnaître la complémentarité des préoccupations et de l'attachement aux valeurs éducatives.

Comme la vie familiale et la maturation des jeunes ne se déroulent pas sans hauts ni bas, il est normal que certains parents se retrouvent démunis à certaines étapes de la vie de leur enfant. Dans ces cas, l'école peut apporter aux parents de l'accompagnement et de la formation pour les soutenir dans leur rôle parental. Des expériences en ce sens existent et il convient de les encourager. Il convient également d'en informer la population pour que les jeunes perçoivent à l'avance le soutien qu'ils pourront en obtenir quand ils auront des enfants et des adolescents.

Il est important que les commissions scolaires travaillent avec les autres instances de gouvernement local afin de briser le fonctionnement trop souvent en parallèle des mondes scolaires et municipaux. En effet, l'école et la communauté devraient vivre en meilleure symbiose au plus grand bénéfice des uns et des autres.

En conséquence, le Conseil **recommande**

7 Que les intervenants du milieu scolaire développent une plus grande complicité avec les parents, notamment au niveau de l'accueil individuel et des structures de participation, qu'ils collaborent davantage avec eux et les reconnaissent comme des partenaires effectifs de la réussite scolaire.

8 Que les commissions scolaires et les écoles accentuent leur implication dans la communauté et qu'elles facilitent la présence agissante des milieux communautaires et municipaux dans la vie scolaire.

Le réseau de la santé et des services sociaux

S'il est un réseau d'établissements prédestiné à accompagner les différentes étapes de la vie familiale, c'est bien le réseau de la santé et des services sociaux. Pour la naissance, la santé, la prévention des maladies, les crises de croissance, la délinquance des jeunes, le maintien à domicile..., ces établissements de proximité doivent entretenir une approche familiale et donner confiance aux parents qu'ils seront accueillis et soutenus dans leurs responsabilités.

Dans le Mémoire qu'il adressait à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux²³⁴, en septembre 2000, le Conseil identifiait des priorités pour mieux tenir compte des nouvelles réalités des familles. Il souhaitait qu'elles soient au cœur des interventions en misant sur la prévention et en motivant le soutien aux parents de jeunes enfants. Il préconisait, par exemple, l'implantation de la médecine familiale, ce qui est en train de se réaliser progressivement.

En conséquence, le Conseil **recommande**

9 Que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux développent dans leurs plans d'intervention des approches familiales pour adapter leurs services aux réalités diversifiées des parents et des enfants.

4.2 Assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents

La cohérence entre les valeurs et les actions

L'État joue un rôle primordial dans la définition des grands objectifs sociaux et des stratégies nationales. Normalement, il existe un étroit rapport entre le système de valeurs et les choix politiques pour déterminer, par exemple, quels groupes justifient un soutien et quelles mesures constituent des actions adéquates. C'est pourquoi, il est important de définir des objectifs avant de pouvoir passer à une action politique spécifique. Lors du Forum sur la fiscalité des familles, M. Alban d'Amours abondait dans le même sens : « Toute l'évolution en matière de fiscalité doit être conçue en fonction de la famille elle-même. Mais, ça signifie qu'il faut le faire dans un contexte clarifié par des principes directeurs, par des valeurs »²³⁵.

Des actions gouvernementales, dont les plus récentes concernent, par exemple, les *petits déjeuners* et la mesure *Action-Emploi*, témoignent d'une tendance des décideurs à instaurer des mesures ad hoc, qui peuvent en soi être bien-fondées, mais qui s'inscrivent peu ou pas dans un plan d'ensemble d'interventions. Trop souvent la juxtaposition ou l'accumulation de ces mesures produit des effets pervers dans le système de soutien familial.

Le Conseil déplore cette tendance gouvernementale et souligne l'importance que l'État réaffirme les valeurs qu'il adopte à l'égard de la famille et évalue si ses politiques et ses programmes sont cohérents avec les valeurs qu'il soutient. Ainsi, un processus formel d'évaluation des impacts de ses programmes et politiques sur le mieux-être des familles permettrait d'effectuer les ajustements nécessaires dans une perspective de continuité cohérente des services et de l'aide financière.

L'équité fiscale pour les parents

L'État doit faire en sorte que les hommes et les femmes qui décident de mettre au monde des enfants et de les amener à l'âge adulte ne soient pas, en plus des responsabilités supplémentaires qu'ils assument, désavantagés dans leur contribution personnelle et dans le partage de notre richesse collective²³⁶. Cette reconnaissance passe notamment par la prise en considération que les parents consacrent une partie substantielle de leur revenu disponible à assurer la subsistance de leurs enfants et leur éducation. Ce faisant, le pouvoir d'achat des parents s'en trouve réduit et l'impact de ce manque à gagner est susceptible de pénaliser ceux-ci tout au long de leur vie.

La politique familiale du Québec reconnaît que les familles avec des enfants à charge ont une capacité de payer des impôts moindre que celle des ménages sans enfants ayant un revenu équivalent²³⁷. Toutefois, les mesures fiscales adoptées par le gouvernement n'assure pas adéquatement une véritable équité à l'égard de la famille. Les choix gouvernementaux en faveur des mesures sélectives dédiées aux plus démunis ont fait perdre de vue le principe de l'équité horizontale entre les individus qui assument les coûts reliés aux enfants et ceux qui n'en ont pas. Le Conseil, tout en reconnaissant la difficulté de trouver un juste équilibre au niveau fiscal, rappelle, comme il l'avait fait dans son avis sur la fiscalité des familles, l'importance d'assurer une généreuse équité verticale, tout en prônant que des changements soient nécessaires si l'on veut assurer une réelle équité horizontale à l'égard des femmes et des hommes qui exercent des responsabilités parentales.

L'adaptation des mesures d'aide aux nouvelles réalités des familles

L'État se doit d'adapter ses services et ses mesures aux nouvelles réalités des familles, notamment parce que la précarité financière des familles est démontrée. Le Conseil est

d'avis que le gouvernement doit aborder cette question avec une approche systémique et intersectorielle, car les difficultés d'insertion professionnelle, les emplois et les horaires atypiques de même que les faibles taux horaires consentis et les dettes affectent le niveau de vie des familles de façon interreliée.

Tout d'abord, l'État doit rapidement revoir les modes de calcul établissant les besoins de base et majorer en conséquence les dispositions des mesures et des programmes qui en découlent. Cette opération est d'autant nécessaire que l'exercice n'a pas été fait depuis plusieurs années et dépasse, selon le Conseil, la simple action d'indexer les prestations²³⁸.

Le Conseil fait aussi valoir qu'il n'y a pas que les sans-emploi qui sont susceptibles de vivre dans la pauvreté. Les transformations de l'économie et de l'organisation du travail ont multiplié les phénomènes du sous-emploi et du mal-emploi²³⁹. Il faut comprendre par sous-emploi toutes les problématiques relatives à la multiplication des emplois atypiques et précaires. Par mal-emploi, il s'agit des difficultés, dans certains secteurs économiques, d'offrir des salaires avec des taux horaires suffisants pour vivre décemment.

Trop de jeunes ont à composer avec des revenus qui fluctuent, ce qui est particulièrement vrai chez les jeunes familles qui deviennent très vulnérables à toute baisse brusque de revenus. La pauvreté les guette et un nombre toujours plus grand d'entre elles sera affecté par la pauvreté à une période ou à une autre de leur vie. Se sortir du cycle de précarité s'avère de plus en plus difficile, car très rapidement ces familles perdent accès aux programmes de transfert très sélectifs.

De l'avis du Conseil, il y a lieu d'évaluer l'adéquation entre les mesures de soutien à la famille et ces nouvelles réalités et que l'État ajuste son soutien à la famille. La préoccupation de l'État ne doit pas être

seulement dirigée vers des programmes d'incitation à l'emploi, mais vers des programmes de stabilisation des revenus précaires. À cet égard, le Conseil constate qu'aucun programme gouvernemental ne joue véritablement ce rôle présentement.

Il est essentiel d'opter pour un programme qui permet d'éviter, d'une part, des baisses brutales des revenus et, d'autre part, de laisser un répit suffisant aux familles qui commencent à sortir du seuil des faibles revenus avant de leur retirer tout soutien gouvernemental. Une refonte du programme APPORT pourrait jouer ce rôle de stabilisateur, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui. Il pourrait aussi être judicieux d'explorer les initiatives des autres pays sur le sujet.

Une garantie de continuité dans le soutien familial

Le Conseil de la famille et de l'enfance est convaincu qu'une continuité dans les politiques gouvernementales à l'égard de la famille est indispensable pour créer un climat de confiance favorable auprès des jeunes adultes et des parents. Ceux-ci doivent sentir que l'État et la société en général les soutiendront dans leur démarche de mettre au monde un enfant et que ce soutien ne cessera pas après la petite enfance, mais les accompagnera à toutes les périodes de la vie de leurs enfants.

Le Conseil veut ainsi inviter les autorités politiques et économiques à opter pour des principes directeurs qui sauront résister aux aléas des fluctuations budgétaires. À cet égard, il serait judicieux d'opter pour une stratégie à long terme qui demeurerait cohérente avec les valeurs véhiculées en regard de la famille.

En conséquence, le Conseil
recommande

10 Que le gouvernement, en accord avec les valeurs qu'il avance à l'égard de la famille et s'appuyant sur une évaluation d'impact, s'assure que le régime fiscal est véritablement équitable à l'égard des familles avec des enfants à charge et que les programmes de transfert soutiennent adéquatement les besoins de base des familles en leur offrant une certaine stabilité de revenus pour éviter les cycles d'appauvrissement.

4.3 effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail

4.3.1 LE RÔLE DE L'ÉTAT

Le Conseil s'est penché longuement sur les transformations du marché du travail. Il en ressort la nécessité d'examiner les lois, les façons de faire et les difficultés qui encadrent l'organisation du monde du travail pour contribuer à amenuiser les freins qui entravent la réalisation du désir d'enfant.

Aussi, le Conseil estime impératif de changer la culture du monde du travail, d'améliorer la «convivialité de la vie» et de permettre que les parents et les enfants aient du temps de qualité à passer ensemble. Une révision des politiques du travail est donc importante, car elle aura notamment un impact majeur sur la tranche d'âge la plus «sensible» dans la problématique de la réalisation du désir d'enfant: les 20 à 35 ans. C'est en effet celle qui doit en même temps intégrer le marché du travail et prendre une décision quant à la réalisation de son désir d'enfant.

À cet égard, le Conseil est d'avis que le gouvernement a un rôle à jouer et qu'il doit d'abord donner l'exemple. Ensuite, il

doit mettre en place le régime d'assurance parentale, compléter le développement des services de garde, revoir l'environnement législatif en matière de protection des travailleurs atypiques et introduire des gestes collectifs au chapitre de la conciliation famille-travail.

Donner l'exemple comme employeur

Il est sans doute pertinent de rappeler ici que l'État-employeur peut d'abord donner l'exemple lui-même. Celui-ci se préoccupe, en effet, de la relève des employés de la fonction publique et de vastes opérations sont menées pour renouveler les effectifs en privilégiant les jeunes. Ceux et celles qui seront engagés seront à l'âge justement d'envisager d'avoir des enfants ou seront des parents de jeunes enfants. Avec les syndicats et les associations d'employés de la fonction publique, l'occasion est opportune d'examiner la culture du travail au gouvernement et dans les réseaux publics pour ménager une meilleure place aux réalités des familles tout en ne compromettant pas la qualité des services à la population.

En conséquence, le Conseil
recommande

11 Que l'État-employeur québécois fasse preuve d'initiatives avec les associations d'employés en procédant de telle sorte que les conditions de travail dans la fonction publique servent de modèle en matière de conciliation famille et travail.

Le régime d'assurance parentale (RAP)

Fort du consensus qui a mené à l'adoption de la Loi, le programme d'assurance parentale proposé par le gouvernement du Québec serait un facteur très favorisant à la réalisation du désir d'enfant et comblerait plusieurs lacunes du système actuel. Le

taux de remplacement du revenu pour les personnes qui ont droit à ces prestations est jugé depuis longtemps inadéquat et n'a pas été revu lors de la récente réforme du gouvernement fédéral qui en a pourtant allongé la durée. Il y a donc d'importantes limites à ce programme et le Québec est légitimé d'aller de l'avant avec le sien propre.

Par exemple, il établirait une couverture distincte pour le chômage et pour la parentalité, deux situations totalement différentes; il comporterait une meilleure accessibilité, un taux de remplacement du revenu plus avantageux, une plus grande flexibilité dans la prise du congé; il instaurerait aussi un congé de paternité non transférable, une mesure progressiste qui vise à faciliter l'obtention du congé par les pères et à favoriser leur implication dans les soins de l'enfant dès la naissance.

Dans le mémoire qu'il a produit pour appuyer l'adoption rapide de la Loi, le Conseil saluait avec emphase ce régime d'assurance parentale qui apparaissait comme l'un des fondements de la politique du gouvernement vis-à-vis des Québécoises et des Québécois désireux de faire le choix de la parentalité²⁴⁰.

En conséquence

12

Le Conseil demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place le régime d'assurance parentale prévu à la Loi 140 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, considérant qu'il établit un régime distinct de soutien à la parentalité et qu'il s'agit d'un régime plus souple et plus inclusif que les prestations fédérales actuelles versées en vertu de l'assurance-emploi.

Le développement des services de garde

Dans les années précédant la sortie du Livre blanc sur les nouvelles dispositions de

la politique familiale en 1997, plusieurs rapports et consultations publiques ont alerté le gouvernement sur la nécessité d'amorcer une action vigoureuse à l'endroit des services à la petite enfance. Qu'il s'agisse des États généraux sur l'éducation, du Conseil supérieur de l'éducation, du Rapport Bouchard ou du Conseil de la famille, tous ces organismes ont identifié de graves lacunes en matière de services éducatifs et de services de garde et motivé d'importants développements.

D'abord conçue comme un service collectif rendu disponible aux parents, l'organisation des services de garde et des services éducatifs à l'enfance poursuit des objectifs de socialisation et d'égalité des chances pour les enfants du Québec.

Les parents apprécient grandement ce moyen qui les rejoint dans leurs besoins quotidiens et qui permet à la majorité d'entre eux d'exercer, avec une tranquillité d'esprit indispensable, leur travail ou leur profession. Mais les services de garde ne sont pas bénéfiques seulement aux enfants des parents qui travaillent. En milieu défavorisé, l'accès aux services de garde représente souvent pour les enfants à risque la seule chance de briser le cercle vicieux de la dépendance. Dans ce contexte, le rôle préventif que jouent les services de garde éducatifs est primordial.

Le gouvernement a donc fait un choix judicieux et attendu avec cette mesure et, qui plus est, fait l'envie des familles des autres provinces canadiennes. Il faut lui savoir gré de poursuivre la priorité et même d'accélérer le développement du nombre de places prévues pour atteindre 200 000 places en 2003-2004 plutôt qu'en 2005-2006. Toutefois, malgré la mise en place progressive des services, le nombre de places disponibles demeure bien en-deçà des besoins et le premier souci des parents et des futurs parents reste encore celui de trouver une place disponible pour leur enfant.

De plus, il serait important que le développement des services se poursuive en respectant la préférence des parents pour les modes de garde, laquelle peut être différente des deux types actuellement privilégiés, la garde en installation et celle en milieu familial. En ce sens, les résultats de l'enquête sur les besoins et les préférences des parents en matière de services de garde pourraient faire l'objet d'analyses plus fines; préférences des parents, variations régionales, différences entre les milieux urbains et les milieux ruraux devraient être exploitées. À la diversité des besoins devrait correspondre une diversité de choix.

En conséquence, le Conseil **recommande**

13 Que le gouvernement complète le développement annoncé des services de garde éducatifs en respectant la préférence des parents et qu'il maintienne l'accessibilité de ces services à coût minime pour toutes les familles, sans distinction de revenus, en accord avec les principes mis de l'avant en 1997.

La révision de la Loi sur les normes du travail

La Loi sur les normes du travail a été adoptée en 1979 à une époque où l'emploi permanent, salarié et à temps plein, était généralisé et visait à protéger les salariés non couverts par une convention collective. Elle imposait aux employeurs le respect de certaines conditions minimales de travail à accorder à leurs employés.

La transformation du monde du travail au cours des vingt dernières années a modifié considérablement les conditions de travail des salariés et a suscité une multiplication des statuts d'emploi. De plus, les travailleurs non syndiqués représenteraient aujourd'hui plus de 60% de la main-d'œuvre québé-

coise, dont une bonne partie d'entre eux occupent un emploi atypique. Le marché de l'emploi se scinde de plus en plus en deux groupes: le groupe des travailleurs à emplois atypiques qui va en augmentant et celui des travailleurs à emploi régulier qui va en diminuant.

Au chapitre des conditions de travail, plusieurs des travailleurs à statut précaire ne sont pas – pensons aux travailleurs autonomes, en sous-traitance – ou plus assez protégés contre les abus de certains employeurs qui sont de plus en plus exigeants et qui demandent une main-d'œuvre plus qualifiée, polyvalente et mobile, en leur imposant des horaires variables, en demandant des heures supplémentaires qui ne sont pas toujours rémunérées comme telles. Ces nouvelles réalités du travail sont souvent incompatibles avec la vie de famille, d'où l'importance de modifier les lois du travail afin de mieux protéger et encadrer les droits de ces travailleurs en leur assurant une meilleure qualité de vie et ainsi favoriser une vie de famille plus harmonieuse.

Le Conseil considère urgent que la *Loi sur les normes du travail* soit adaptée aux nouvelles réalités de la précarisation du travail et à l'importance de passer du temps en famille. Il suggère que les principales modifications portent d'abord sur des conditions de travail qui favoriseraient la conciliation famille – emploi. Par exemple:

- allonger la période de vacances annuelles afin de permettre aux familles de passer plus de temps ensemble;
- améliorer les conditions de travail des salariés atypiques (temps partiel, temporaires, contractuels);
- atténuer les incitatifs pour les employeurs de faire exécuter les heures supplémentaires par des permanents dans le but de favoriser le partage du travail entre un plus grand nombre de travailleurs;

- permettre au salarié de refuser de faire du temps supplémentaire pour des raisons familiales (pas seulement pour les enfants mais également pour la famille élargie);
- accorder 5 jours de congés payés pour raisons familiales.

Ces ajustements devraient permettre à un plus grand nombre de salariés d'améliorer leurs perspectives de pouvoir concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, car ils sont en relation directe avec la qualité de vie des familles en terme de temps disponible aux activités en famille et à l'interaction entre les parents et les enfants.

En conséquence, le Conseil recommande

14 Que le gouvernement révisé la Loi sur les normes du travail, plus particulièrement en améliorant des dispositions qui ont une incidence directe sur la vie de famille.

Un coup de barre en matière de conciliation famille-travail

Selon toute probabilité, la progression du travail atypique ou précaire se poursuivra, touchant particulièrement les jeunes en âge de procréer. Aussi, progressivement, les familles auront de plus en plus la responsabilité de leurs parents âgés. Autre réalité en émergence, le vieillissement de la main-d'œuvre demandera que l'on introduise plus de souplesse dans l'organisation du travail afin de favoriser le maintien en emploi des travailleurs plus âgés et d'allonger la période d'activité rémunérée pour ne pas hypothéquer l'équité intergénérationnelle.

Comme la *Loi sur les normes du travail* poursuit une autre finalité que la conciliation des responsabilités professionnelles et des responsabilités familiales, elle ne peut à elle seule couvrir toutes les situations et

il nous faut trouver les manières d'assurer, sinon d'encourager la mise en place de mesures appropriées de conciliation famille et travail.

Depuis les *Nouvelles dispositions de la politique familiale de 1997*, le gouvernement s'est donné comme objectif clair de favoriser la conciliation famille-emploi. Un avis du Conseil de la famille et de l'enfance, une enquête réalisée par le Conseil conjointement avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, le forum organisé par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et la remise des Prix Iso Familles par le Conseil du statut de la femme en partenariat avec le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, sont des initiatives majeures pour la sensibilisation aux réalités des responsabilités parentales. Elles s'ajoutent aux travaux réalisés par les chercheurs et par les organismes syndicaux.

Il y a une effervescence certaine autour de cette question qui est de plus en plus identifiée comme la clé, à la fois pour être parent adéquat, à la fois pour être travailleuse et travailleur accompli. Nous en sommes à nous demander, comme société, quelles sont les mesures les plus propices à cette conciliation.

Pour les uns, une loi-cadre en conciliation famille-travail viendrait donner un signal clair de la reconnaissance de la société envers ceux et celles qui éduquent des enfants ou qui prennent soin de leurs proches.

Ce serait, en quelque sorte, un genre de «loi parapluie», qui ne se substituerait pas aux autres législations qui touchent déjà un aspect ou l'autre de la conciliation des responsabilités professionnelles et des responsabilités familiales, mais qui demanderait un effort spécifique au gouvernement, aux employeurs et aux associations d'employés pour qu'ils se préoccupent de cette question. Elle amorcerait le début d'une

série de transformations nécessaires pour adapter les conditions et l'organisation du travail aux réalités parentales et familiales.

Pour d'autres, il s'agirait de conduire des études d'impact de toute clause de convention collective ou de contrat de travail ou de toute législation sur l'exercice des responsabilités parentales et familiales en regard des obligations du travail. Assorties de critères, ces études identifieraient les clauses favorables ou préjudiciables à l'exercice des responsabilités parentales dans les contrats de travail, négociés ou non.

Les discussions sont ouvertes et requièrent sans doute des consensus en raison des implications organisationnelles et financières des employeurs et des milieux de travail. C'est à ce prix que nous arriverons à créer un véritable changement dans les milieux de travail en faveur de ceux et celles qui ont des enfants.

En conséquence, le Conseil

recommande

15

Que le gouvernement convoque un forum national pour définir les paramètres d'actions structurantes en matière de conciliation famille-travail pour que les milieux de travail favorisent l'exercice des rôles parentaux.

4.3.2 LE RÔLE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'université

Les universités sont des agents importants de changement, mais ce rôle est souvent méconnu du public; elles prennent part à la transformation de nombreux secteurs économiques et sociaux. Les chaires et les observatoires font partie des moyens qu'elles mettent en place pour assurer le lien entre le développement du savoir et la transformation des pratiques dans les différents secteurs d'activité de la société.

Pour amorcer les changements nécessaires en faveur de la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales au niveau de la culture du travail et des pratiques des milieux de travail, la mise en place d'une chaire dans ce domaine permettrait de créer un lieu pour développer l'expertise, diffuser les pratiques, intervenir en entreprise, faire de la formation et de la recherche. Elle pourrait établir des liens de recherche, d'échange et de collaboration avec des instituts européens, par exemple, ou avec des observatoires canadiens et américains qui sont consacrés à ce domaine. De telles chaires existent déjà dans de nombreux domaines tel que la santé et la sécurité au travail, les assurances, les secteurs industriels, l'environnement, etc.

À l'exemple d'universités hors Québec et américaines qui logent des centres d'études spécifiques aux études familiales ou à la conciliation famille et travail, la création d'une chaire en conciliation famille-travail rattachée à une faculté des sciences de l'administration permettrait, d'une part, d'aborder ces questions du point de vue des entreprises et du même coup de mieux les rejoindre. Une chaire peut examiner, en collaboration avec les milieux concernés, les moyens applicables secteur économique par secteur économique. D'autre part, le principe d'une chaire, qui vise l'autofinancement, pourrait attirer les investissements de la grande entreprise, des syndicats et des organismes investisseurs. Leur participation financière aurait un effet d'entraînement auprès des organismes subventionnaires de recherche.

En conséquence, le Conseil
recommande

16 Que le milieu universitaire, en concertation avec le gouvernement, les entreprises, les associations d'employés et les organismes investisseurs publics et privés se mobilisent afin de mettre sur pied une chaire universitaire en conciliation famille-travail pour développer l'expertise, diffuser les pratiques, intervenir en entreprise, faire de la formation et de la recherche.

Les entreprises

Afin de tenir compte du nouveau contexte démographique de faible fécondité et de vieillissement de la main-d'œuvre, il est impératif d'identifier des stratégies novatrices au niveau des entreprises pour introduire plus de souplesse dans l'organisation du travail et instaurer de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines en entreprise. Le travail doit être amorcé par les entreprises elles-mêmes, entreprise par entreprise, secteur par secteur, et ne doit pas viser des mesures ou des politiques « mur à mur » car cela ne correspond pas à la réalité très diversifiée des milieux de travail.

Aussi, est-il nécessaire que ce soit fait par des comités paritaires là où il y a des syndicats et par des comités employeurs-employés là où il n'y en a pas. Ces mesures sont souvent perçues comme coûteuses par les entreprises, mais, à moyen et long terme, elles en verront les bénéfices par une offre incitative à l'embauche, l'augmentation de la motivation au travail, la diminution de l'absentéisme, l'amélioration de la rétention des employés et le renforcement du sentiment d'appartenance.

En conséquence, le Conseil
recommande

17 Que les entreprises, aidées par le gouvernement, développent des programmes de conciliation famille-travail dans tous les milieux de travail, y compris dans les milieux à forte main-d'œuvre masculine.

Les syndicats et les associations d'employés

Les syndicats et les associations d'employés sont aux prises avec des problématiques particulières, mais il leur est nécessaire de poursuivre, à l'intérieur des structures, le travail de sensibilisation aux problématiques de conciliation famille-travail qui touchent désormais de près ou de loin l'ensemble des travailleurs.

Comment faire en sorte que les dossiers de conciliation famille-travail soient priorisés dans l'agenda syndical? Même s'il y a déjà beaucoup de travail réalisé par les syndicats à ce chapitre, ce sujet n'est pas priorisé, quand il n'est pas troqué à la fin des discussions. Il faut stimuler les actions novatrices, par exemple, celle du choix de la période des vacances pour que tous et toutes aient deux semaines de vacances l'été.

En conséquence, le Conseil
recommande

18 Que les syndicats et les centrales syndicales qui les représentent donnent priorité aux dossiers de conciliation famille-travail dans l'agenda syndical afin de stimuler les actions novatrices et de diminuer la résistance à changer les façons de faire.

conclusion

On ne peut s'étonner aujourd'hui que les Québécoises et les Québécois observent avec curiosité et un brin d'inquiétude la baisse de la fécondité, la diminution de la taille des familles et la rareté des enfants dans la vie quotidienne. Le paysage familial et social du Québec change significativement dans ses fondements et dans sa composition multiculturelle. Il nous surprend, car ce n'est pas à celui-là que nous renvoie notre imaginaire collectif et historique.

Après les turbulences agressives des années soixante-dix et les indifférences à l'égard de son avenir des années quatre-vingt, un nouveau discours émerge sur la famille. En la redécouvrant sous un autre œil, sa représentation sociale et sa signification s'en trouvent modifiées. On s'interroge davantage sur sa situation, on en parle plus abondamment et plus sereinement. On n'a plus la même réticence de marquer son intérêt pour la famille. La discussion fait place à des aspects positifs, parfois nostalgiques, parfois idéalistes, mais de plus en plus réalistes. La radio, la télévision, les journaux, les revues, la littérature, le cinéma façonnent une image renouvelée, résolument moderne de la famille. Ces modifications majeures des courants de pensée en ce qui concerne la famille sont observées, en particulier, chez les jeunes générations qui en découvrent la valeur répondant ainsi à des besoins d'ancrage et d'enracinement.

Ce regain d'intérêt pour la famille n'est pas exclusif au Québec. Il est constaté partout, du moins dans le monde occidental, et correspond aux aspirations des générations montantes à l'égard d'une meilleure convivialité et simplicité de la vie.

Nous sommes donc dans une période propice à la revalorisation des rôles parentaux et du soutien envers les parents qui mettent au monde des enfants pour les mener à leur maturité. Que ces rôles soient exercés individuellement ou en couple, ils appellent une solidarité collective que tous les acteurs sociaux et économiques doivent prendre à leur compte et à laquelle ils doivent contribuer en agissant dans leurs domaines respectifs, particulièrement à cause de l'évolution démographique du Québec où la famille tient un rôle de premier plan.

Cet Avis présente en conséquence une proposition globale qui commande un effort collectif de l'État et des acteurs socio-économiques en faveur de la réalisation du désir d'enfant. Pour le Conseil, cette fonction de la famille doit être soutenue par des gestes novateurs de valorisation des rôles parentaux, par une politique familiale cohérente, par un soutien économique plus stable et par une révision des politiques du travail plus adaptées à la vie moderne favorisant l'articulation et l'harmonisation entre la vie familiale et professionnelle.

Il identifie les freins actuels à la concrétisation de ce désir d'enfant, propose des solutions et suggère certaines modifications aux lois concernées. Hormis la création du régime québécois d'assurance parentale tant attendu et l'achèvement du plan de développement des services de garde amorcé depuis 1997, les améliorations proposées sont généralement réalisables dans le cadre des opérations courantes des ministères et des organismes concernés. Le projet n'est donc pas à ce point irréaliste ou irréalisable. Il réclame de s'y mettre résolument, car au-delà des propos à l'égard de la jeunesse, de l'avenir et du développement social, on ne voit pas véritablement ressortir d'options claires et fortes envers la nécessité de renouveler à sa source notre population.

Avec les multiples facteurs explicatifs de la baisse de fécondité, un regard prospectif sur la situation québécoise est devenu plus complexe. L'exemple de la France peut nous interpeller. Depuis quelques années, les Français se sont remis à avoir des enfants. Et ce n'est pas le taux d'activité des mères à l'extérieur du foyer, qui est supérieur à celui des Québécoises, qui empêche l'augmentation des naissances! C'est un climat général de prospérité et des politiques sociales généreuses qui sont d'abord évoqués pour expliquer la remontée de la natalité française, puis un discours politique clair de valorisation des rôles maternels et paternels, enfin une gestion appropriée des problèmes de la petite enfance.

Si les orientations préconisées par le Conseil de la famille et de l'enfance étaient suivies et mises en application, assisterions-nous à une augmentation significative du nombre de naissances au Québec? Tout au moins, offririons-nous un

environnement accueillant et des conditions favorables à la venue d'enfants. On doit poursuivre nos efforts pour attirer et mettre à contribution ces citoyens qui veulent partager avec nous le développement de notre société.

Cela amène à penser qu'il nous faut sans doute une réflexion plus englobante et prospective sur l'avenir de notre société. Une politique de population doit être envisagée dans laquelle la politique familiale tiendrait une place de premier plan. Ainsi, de manière coordonnée, les questions de fécondité, de vie familiale, d'éducation, de jeunesse, de milieu de travail, d'immigration, de politique linguistique, de régionalisation, de services aux citoyens, de contribution sociale, de vieillissement de la population, de citoyenneté, seraient arimées dans le cadre d'un développement social et économique cohérent qui pourrait produire des effets sur l'évolution démographique.

De l'avis du Conseil de la famille et de l'enfance, il revient aux dirigeants politiques de donner l'impulsion requise pour attribuer un sens aux gestes à poser afin de créer cet environnement favorable à la venue d'enfants. En effet, la famille reste le



choix de vie largement majoritaire des Québécoises et des Québécois. C'est toujours le lieu privilégié pour y mettre au monde les enfants, les éduquer et les accompagner dans la vie et jusqu'à ce qu'ils deviennent eux-mêmes parents. C'est encore le lieu premier de toute socialisation et d'intégration à la société, le milieu d'appartenance et de solidarité le plus fort et le plus durable.

À cet égard, le Conseil fait sienne la conclusion de Pierre Noreau à la fin de sa présentation au Colloque de novembre 2000: *«Il faut cependant reconnaître que cette mutation graduelle – qui n'est peut-être pas définitive, comme en fait foi la vie des familles en temps de difficulté économique ou de conflit armé – nous oblige à poser la question des dimensions éthiques qui accompagnent le choix des parents d'avoir des enfants, en même temps qu'elle pose les dimensions éthiques entourant le choix de ceux qui décident de ne pas en avoir, vis-à-vis ceux qui en ont. La fin des fatalités, c'est le commencement des choix, mais c'est également la fin des indifférences. À une autre échelle, tout cela pose le problème des rapports entre les générations, rapports qui sont une expression de la communauté de destin, c'est-à-dire de ce qui fonde les échanges et les choix dans l'espace public. Ces choix deviennent dès lors des choix d'ordre politique»*²⁴¹.

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'hésite pas à dire qu'une intervention gouvernementale énergique en faveur du soutien aux familles et à la présence d'enfants est indispensable au Québec, à plus forte raison si nous connaissons un déficit démographique qu'il nous faut absolument prendre au sérieux.

LES recommandations

1

Afin de favoriser la réalisation du désir d'enfant, le Conseil de la famille et de l'enfance recommande au gouvernement du Québec de développer une approche de valorisation des rôles parentaux et d'adopter trois stratégies maîtresses pour mieux tenir compte du rôle indispensable qu'exerce la famille au regard de toutes les questions démographiques au Québec: poursuivre le développement d'une politique familiale globale et cohérente; assurer un soutien financier adéquat et plus stable aux parents; effectuer un virage majeur au niveau des politiques du travail.

2

Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, fort d'une vision globale, assume pleinement son rôle de coordination des interventions gouvernementales qui touchent de façon particulière la famille ou l'enfance et qu'il assure la cohérence des actions gouvernementales, notamment en matière de soutien financier aux familles et de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, tel que l'indique sa loi constitutive.

3

Que le ministère de la Famille et de l'Enfance entreprenne une réflexion d'ensemble quant à son rôle aux niveaux régional et local. À cette fin, qu'il définisse avec les organismes régionaux et locaux les attentes réciproques et qu'une instance régionale soit désignée pour assurer la concertation et donner un sens aux actions destinées à soutenir les familles.

4

Que le ministère de la Famille et de l'Enfance, les ministères et les organismes régionaux reconnaissent le rôle majeur que jouent les organismes communautaires familles (OCF) qui fournissent aux parents des lieux d'échange, de support et d'entraide entre pairs, et dont l'action est surtout préventive et leur accordent le soutien financier nécessaire pour assurer la pérennité de leurs actions.

5

Que les municipalités poursuivent le développement de politiques familiales et qu'elles intensifient leurs actions en faveur des familles et des enfants en particulier dans les secteurs de la sécurité publique, de l'urbanisme, de l'organisation des loisirs et des activités culturelles, d'aménagement des parcs et des lieux de détente.

6

Que les municipalités, en collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés, examinent la question de l'habitation familiale et explorent de nouvelles formules, tant sur le plan de la qualité du logement et du coût du loyer que de celui de l'accès à la propriété.

7

Que les intervenants du milieu scolaire développent une plus grande complicité avec les parents, notamment au niveau de l'accueil individuel et des structures de participation, qu'ils collaborent davantage avec eux et les reconnaissent comme des partenaires effectifs de la réussite scolaire.

8

Que les commissions scolaires et les écoles accentuent leur implication dans la communauté et qu'elles facilitent la présence agissante des milieux communautaires et municipaux dans la vie scolaire.

9

Que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux développent dans leurs plans d'intervention des approches familiales pour adapter leurs services aux réalités diversifiées des parents et des enfants.

10

Que le gouvernement, en accord avec les valeurs qu'il avance à l'égard de la famille et s'appuyant sur une évaluation d'impact, s'assure que le régime fiscal est véritablement équitable à l'égard des familles avec des enfants à charge et que les programmes de transfert soutiennent adéquatement les besoins de base des familles en leur offrant une certaine stabilité de revenus pour éviter les cycles d'appauvrissement.

11

Que l'État-employeur québécois fasse preuve d'initiatives avec les associations d'employés en procédant de telle sorte que les conditions de travail dans la fonction publique servent de modèle en matière de conciliation famille et travail.

12

Le Conseil demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place le régime d'assurance parentale prévu à la Loi 140 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, considérant qu'il établit un régime distinct de soutien à la parentalité et qu'il s'agit d'un régime plus souple et plus inclusif que les prestations fédérales actuelles versées en vertu de l'assurance-emploi.

13

Que le gouvernement complète le développement annoncé des services de garde éducatifs en respectant la préférence des parents et qu'il maintienne l'accessibilité de ces services à coût minime pour toutes les familles, sans distinction de revenus, en accord avec les principes mis de l'avant en 1997.

14

Que le gouvernement révise la Loi sur les normes du travail, plus particulièrement en améliorant des dispositions qui ont une incidence directe sur la vie de famille.

15

Que le gouvernement convoque un forum national pour définir les paramètres d'actions structurantes en matière de conciliation famille-travail pour que les milieux de travail favorisent l'exercice des rôles parentaux.

16 Que le milieu universitaire, en concertation avec le gouvernement, les entreprises, les associations d'employés et les organismes investisseurs publics et privés se mobilisent afin de mettre sur pied une chaire universitaire en conciliation famille-travail pour développer l'expertise, diffuser les pratiques, intervenir en entreprise, faire de la formation et de la recherche.

17 Que les entreprises, aidées par le gouvernement, développent des programmes de conciliation famille-travail dans tous les milieux de travail, y compris dans les milieux à forte main-d'œuvre masculine.

18 Que les syndicats et les centrales syndicales qui les représentent donnent priorité aux dossiers de conciliation famille-travail dans l'agenda syndical afin de stimuler les actions novatrices et de diminuer la résistance à changer les façons de faire.

composition

du CONSEIL de la FAMILLE et de L'ENFANCE Février 2002

MEMBRES

BOILY, Nicole

Présidente du Conseil
Québec

AMIOT, Suzanne

Vice-présidente de la
Fédération des travailleurs
et des travailleuses du Québec
Montréal

BLAIN, François

Responsable de projet en éveil
à l'écrit à la Commission scolaire
Marie-Victorin
Longueuil

CARBONNEAU, Claudette

Première vice-présidente
de la Confédération
des syndicats nationaux
Montréal

CHAMBERLAND, Claire

Directrice générale de
l'Institut de recherche pour
le développement des jeunes
Montréal

COUTURE, Suzanne

Conseillère municipale
à la ville de Val-d'Or
Val-d'Or

DESJARDINS, Louise

Agente de développement à la
Société d'intervention urbaine
Chicoutimi-Jonquière

ESCOJIDO, Catherine

Vice-présidente du Conseil
Directrice des communications
de Montréal International
Montréal

JIMENEZ, Vania

Directrice de l'Unité de médecine
familiale et médecin au CLSC
Côte-des-Neiges
Montréal

KRONSTRÖM, Catrin

Avocate à l'Assurance-vie
Desjardins-Laurentienne
Lévis

LABEAUME, Régis

Chargé de mission à la
Cité de l'optique de Québec
Saint-Laurent, Île d'Orléans

LABRECQUE, Huguette

Ex-présidente provinciale
de l'Association féminine
d'éducation et d'action
sociale
Saint-Jean-Chrysostome

MONGRAIN, Suzelle

Coordonnatrice de la Maison
de la famille de Trois-Rivières
Trois-Rivières

PITRE-ROBIN, Claudette

Directrice du Regroupement
des centres de la petite enfance
de la Montérégie
Saint-Lambert

PRUD'HOMME, Gilles

Directeur général d'Entraide
pour hommes
Montréal

MEMBRE DÉSIGNÉE**PAGÉ, Louise**

Sous-ministre adjointe
au ministère de la Famille
et de l'Enfance

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**LAMOUREUX, Jean-Pierre**

BIBLIOGRAPHIQUES

1 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, les impacts sur la société de demain, les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000*, Québec, Publications du Québec, 2001, 255 p.

2 À moins d'indication contraire, les données de cette section proviennent de: Conseil de la famille et de l'enfance, Institut de la statistique du Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, dépliant *Les familles et les enfants au Québec*, principales statistiques, 2^e éd., février 2001.

3 Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec, données et analyses*, Éd. 2001, Québec, Publications du Québec, novembre 2001, p. 57.

4 Institut de la statistique du Québec, DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2001*, Québec, Publications du Québec, 2001, p. 15.

5 À moins d'indication contraire, les données sont tirées de: Statistique Canada, *Le recensement de 1996: données sur les autochtones*, Le Quotidien, mardi 13 janvier 1998.

Il est à noter que ces données ne fournissent qu'un aperçu général des familles autochtones du Québec puisque la population autochtone au Québec se distingue en plusieurs points de celle de l'ensemble canadien. Par exemple, la majorité des Indiens vivent sur une réserve au Québec, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble du Canada. De plus, les données du recensement canadien concernant la population autochtone comprennent les Métis, qui sont nombreux dans les provinces de l'Ouest et qui vivent principalement en milieu urbain. Le fait de vivre sur une réserve ou en milieu urbain a un impact considérable sur le mode de vie et les tendances statistiques dégagées. Seule une analyse des données spécifiques au Québec pourrait fournir une image juste.

6 Site internet du Secrétariat aux affaires autochtones, Québec. Sources: Registre des *Indiens, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)*, 31 décembre 2000 et Registre des *bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Cris, Inuits et Naskapis)*, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 5 avril 2001.

7 La piste amérindienne, en ligne, : <http://www.autochtones.com/fr/index/html>. Statistiques tirées du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996*, probablement à partir des données de l'Enquête sur la population autochtone de 1991 effectuée par Statistique Canada.

- 8 *Ibid.*
- 9 En effet, au Canada, en 1996, près du tiers (32%) des enfants autochtones âgés de moins de 15 ans vivaient dans une famille monoparentale, soit un taux deux fois plus élevé que pour la population canadienne. Alors que 43% des enfants du même groupe d'âge vivaient au sein de familles formées de couples mariés, 25% demeuraient dans des familles composées de couples en union libre. Cette dernière proportion est presque deux fois et demie supérieure au taux observé pour la population canadienne.
- 10 Institut de la statistique du Québec, «*Près de 10% de la population québécoise est immigrante et à peine plus de 1% est autochtone*», tiré de: *Le Québec, les régions administratives, Cahier 3, Immigration, langue et origine ethnique*, Québec, Publications du Québec, décembre 1999, en ligne, <http://www.stat.gouv.qc.ca>.
- 11 Conseil de la famille et de l'enfance, *Le rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Publications du Québec, 2000, p. 15.
- 12 SAINT-PIERRE, Marie-Hélène, DERET, Anne, MEILLEUR, Nancy, LEBLANC, Annie, PATENAUDE, Caroline, KEMPENEERS, Marianne, sous la supervision de Renée B.-DANDURAND, *La prise en charge des enfants au Québec, présentation d'une recension informatisée des écrits*, INRS-Culture et Société, Montréal, 2000, p. 35.
- 13 Institut de la statistique du Québec, DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2000. Les régions métropolitaines*, Publications du Québec, pp. 26-27.
- 14 Données tirées de: Institut de la statistique du Québec, DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2001*, Publications du Québec, 2001, p. 87-94.
- 15 Institut de la statistique du Québec, ANDRÉ, Dominique, «*La migration interne au Québec*», bulletin Données sociodémographiques en bref, vol. 5, n° 2, février 2001, p. 6.
- 16 *Ibid.*
- 17 Ces données sont tirées de THIBAUT, Normand, LÉTOURNEAU, Esther et GAUTHIER, Hervé, «*Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041: concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué*», Institut de la statistique du Québec, Données sociodémographiques en bref, vol. 4, n° 2, février 2000, p. 3.
- 18 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, op.cit.*, 2001, p. 127.
- 19 GAUTHIER, Madeleine, MOLGAT, Marc et CÔTÉ, Serge, *La migration des jeunes au Québec: résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Québec, 2001, 113 p.

- 20 Institut de la statistique du Québec, données tirées de la série «Recensement de la population», (Collection Statistiques régionales), cahier thématique «Âge, sexe, état matrimonial et familles», Québec, 1999.
- 21 À moins d'indication contraire, l'information de cette section est tirée de Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *L'immigration au Québec, un choix de développement, consultation 2001-2003*, Québec, 2000, 24 p.
- 22 Entente Couture-Cullen. Source: Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2000, *op. cit.*, p. 4.
- 23 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2000, *op. cit.*, p. 7.
- 24 *Ibid.*
- 25 Institut de la statistique du Québec, «Près de 10% de la population», *op. cit.*
- 26 Institut de la statistique du Québec, DUCHESNE, Louis, *La situation démographique 2001, op. cit.*, p. 240.
- 27 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Plan stratégique 2001-2004*, 2001, pp. 10 et 13.
- La catégorie des indépendants comprend les travailleurs, les gens d'affaires ainsi que les personnes à charge qui les accompagnent. La catégorie des «réfugiés» comprend les réfugiés reconnus comme tels au Canada de même que les réfugiés sélectionnés par le Québec à l'étranger.
- 28 *Ibid.*, p. 11.
- 29 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *L'immigration au Québec 2001-2003, op.cit.*, p. 19.
- 30 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Plan stratégique 2001-2004, op.cit.*, p. 15.
- 31 Institut de la statistique du Québec, DUCHESNE, Louis, *La situation démographique 2000, op.cit.*, et LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, «Portrait démographique du Québec», Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, op. cit.*, p. 38.
- 32 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, op. cit.*, p. 119.
- 33 DUCHESNE, Louis, et GOULET, Sophie, «Un enfant sur cinq a un parent né à l'étranger», *Données sociodémographiques en bref*, bulletin de l'Institut de la statistique du Québec, vol. 4, n° 3, juin 2000, p. 3.
- 34 Conseil de la famille et de l'enfance, *Le rapport 1999-2000, op. cit.*, p. 14.
- 35 Particulièrement en provenance des États-Unis et des Caraïbes.
- 36 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, op. cit.*, pp. 119-120.

- 37 Voir à ce sujet le texte de BENJAMIN, Claire, «*La participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise*», Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec*, Éd. 2001, en particulier les pages 586-595.
- 38 *Ibid*, p. 591.
- 39 DUCHESNE, Louis et GOULET, Sophie, «*Un enfant sur cinq*», *op. cit.*, p. 3.
- 40 Les données concernant cette section sont tirées de: Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2000, *op. cit.*, p.18 et de ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Plan stratégique*, *op. cit.*, pp. 14-15.
- 41 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Plan stratégique*, *op. cit.*, p. 15.
- 42 HENRIPIN, Jacques, *Naître ou ne pas être*, Québec, Institut québécois de la culture, 1989, voir en particulier les pp. 32-35.
- 43 «*On ne peut manquer d'être frappé par la différence entre les deux provinces: le surplus relatif du Québec est de 25% vingt ans après le début de l'ère contraceptive; il est allé en croissant jusqu'en 1941 (70%), après quoi il se réduit et disparaît vers 1970. Voilà une illustration de ce qu'on a appelé «la revanche des berceaux».* Source: Jacques HENRIPIN, *op. cit.*, p. 33.
- 44 HENRIPIN, Jacques, *op. cit.*, p. 33.
- 45 À moins d'indication contraire, les données de cette section sont tirées de: LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne et JUBY, Heather, «*Qui a des enfants au Québec? Recherche des déterminants et des contraintes de la fécondité récente*», Centre universitaire d'études démographiques et département de démographie, Université de Montréal, version provisoire, août 2000.
- 46 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 15.
- 47 Il s'agit d'une très petite population, à majorité inuite.
- 48 Les données concernant les variations régionales de la fécondité sont tirées de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 72.
- 49 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2000, *op. cit.*, p. 238.
- 50 SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge des enfants*, *op. cit.*, p. 8, et DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 15.
- 51 SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge des enfants*, *op. cit.*, p. 8, d'après des données de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec*, 1997 et 1998.
- 52 SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge des enfants*, *op. cit.*, p. 8, d'après des données de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique au Québec*, 1997.

- 53 Proportion d'hommes ou de femmes qui se marieraient avant leur cinquantième anniversaire, selon les conditions de nuptialité d'une année donnée; somme des taux de nuptialité des célibataires par âge.
- 54 Données tirées de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 15.
- 55 Extrait de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2000, *op. cit.*, p. 81.
- 56 Données de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 82.
- 57 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2000, *op. cit.*, p. 224 et DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 15.
- 58 *Ibid.*, p. 83.
- 59 *Ibid.*, p. 77.
- 60 LE BOURDAIS, Céline, et NEILL, Ghyslaine, d'après *l'Enquête sociale générale de 1995*, citées par SAINT-PIERRE et al., *La prise en charge*, *op. cit.*, p. 6.
- 61 Les épisodes de monoparentalité ont une durée moyenne de 2,7 ans pour les pères et de 4,9 ans pour les mères. MARCIL-GRATTON, Nicole et LE BOURDAIS, Céline, «*Père présent, père absent, quelques chiffres pour encadrer le débat*», communication présentée au colloque «*La paternité aujourd'hui: bilan et nouvelles recherches*», 66^e Congrès de l'ACFAS, août 1998.
- 62 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 78.
- 63 MARCIL-GRATTON, Nicole et LE BOURDAIS, Céline, *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire: résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, rapport de recherche CRS-199-3F, Ottawa, Gouvernement du Canada, ministère de la Justice, 1999, p. 15, citées par SAINT-PIERRE et al., *op. cit.*, p. 30.
- 64 Données tirées de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 45.
- 65 LE BOURDAIS, Céline et MARCIL-GRATTON, Nicole, citées par SAINT-PIERRE et al., *La prise en charge des enfants*, *op. cit.*, p. 3.
- 66 D'après les données de DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 1997, repris par SAINT-PIERRE et al., *La prise en charge des enfants*, *op. cit.*, p. 7.
- 67 Conseil de la famille et de l'enfance et al., dépliant, *op. cit.*
- 68 *Ibid.*
- 69 *Ibid.*

- 70 «*La population en France en 2000*», *Populations et sociétés*, n° 366.
- 71 BONNEAU, Jacinthe, *Le partage des tâches domestiques et les intentions de fécondité au Canada en 1990*. Mémoire de maîtrise déposé à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, décembre 1999.
- 72 Conseil de la famille et de l'enfance *et al.*, dépliant, *op.cit.*
- 73 BONNEAU, Jacinthe, *Le partage des tâches domestiques, op. cit.*
- 74 Données concernant cet indicateur tirées de SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge des enfants, op. cit.*, p. 4.
- 75 Données de 1995 pour le Danemark, la Norvège et la Suède, de 1993 pour l'Angleterre et de 1998 pour la France. Voir MONNIER, Alain, «*La conjoncture démographique: l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer*», *Population*, vol. 54, n° 45, 1999, pp. 745-774.
- 76 SAINT-PIERRE *et. al*, *La prise en charge des enfants, op. cit.*, p. 4.
- 77 The European Observatory on the Social Situation, Demography and Family at the Austrian Institute for Family Studies, «*Marital Status of Adult Population by Age Group*», en ligne, http://europa.eu.int/comm/employment_social/family/observatory/eurostat13.html.
- 78 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 15.
- 79 Données à l'étranger tirées de GUILBERT-LANTOINE, Catherine, et MONNIER, Alain, «*La conjoncture démographique: l'Europe et les pays développés d'Outre-mer*», *Population*, vol. 52, n° 5, 1997, pp. 1189 à 1215.
- 80 Voir DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2001, *op. cit.*, p. 66.
- 81 Canada 1997, France 1998, Suède 1995, Royaume-Uni 1995, Danemark 1996, États-Unis 1985. Source: GUILBERT-LANTOINE, Catherine et MONNIER, Alain, «*La conjoncture démographique*», *op. cit.*
- 82 Mariage non précédé d'une union libre.
- 83 SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge*, 2001, p. 6.
- 84 *Ibid.*, p. 10.
- 85 Projections de l'Institut de la statistique du Québec, scénario de référence, THIBAUT, Normand, GAUTHIER, Hervé, «*Perspectives de la population du Québec au XXI^e siècle: changement dans le paysage de la croissance*», *Données sociodémographiques en bref*, vol. 3, n° 2, février 1999.
- 86 *Ibid.*, p. 4.
- 87 ONU, «*World Population Prospects. The 2000 Revision, Volume 1: Comprehensive Tables*», United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New-York 2001.

- 88 BENJAMIN, Claire, «*La participation des immigrants*», *Portrait social du Québec, op.cit.*, p. 579.
- 89 Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation*, éd. 2001, en ligne, <http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/>.
- 90 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique*, 2000, *op. cit.*, p. 72.
- 91 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, données mises à jour le 13 février 2001.
- 92 «*Au Nord de l'Europe, où la fécondité remonte à des niveaux voisins de 2 enfants par femme, l'immense majorité de la population féminine est active entre 20 et 50 ans. Au Sud, en revanche, où la fécondité en baisse se situe toujours au-dessous de 1,5 enfant, une majorité de femmes restent exclues du marché du travail*».
Source: COMMISSION EUROPÉENNE, *La situation démographique dans l'Union européenne, Rapport 1994*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1995, p. 19.
- 93 L'information concernant cette section est tirée de MERCURE, Daniel, «*Les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille*», *Démographie et Famille, op. cit.*, pp. 74-86.
- 94 Ces informations sont tirées de JOYAL, Renée, 1987, «*La famille, entre l'éclatement et le renouveau: la réponse du législateur*», *Couples et parents des années quatre-vingt*, Renée B.- DANDURAND (dir.), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 147.
- 95 La *Loi sur le divorce* de 1968 rendait le divorce accessible pour des motifs sérieux. En 1985, cette même loi est assouplie et l'échec du mariage devient le seul motif reconnu. Il peut être établi soit par une période de séparation d'une année préalable au prononcé de la décision, soit par la perpétration d'une faute conjugale (adultère, cruauté physique ou mentale) par l'époux contre qui le divorce est demandé. La demande de divorce peut être unilatérale ou conjointe, quels que soient les faits invoqués au soutien de celle-ci. Source: JOYAL, Renée, 1987, «*La famille*», *op. cit.*, p. 153.
- 96 JOYAL, Renée, 1994, citée par SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge, op. cit.*, p. 23.
- 97 SAINT-PIERRE *et al.*, *La prise en charge, op. cit.*, p. 23, d'après Québec, ministère de la Justice, 1996, *L'union de fait*, dépliant *Justice en bref*.

L'obligation de subvenir aux besoins de l'enfant sans égard au fait que les parents aient été mariés ou en union de fait découle des dispositions du Code civil sur l'autorité parentale et l'obligation alimentaire. Deux autres lois québécoises viennent confirmer la pension alimentaire pour l'enfant: la *Loi sur la fixation des pensions alimentaires* et la *Loi facilitant le versement de la pension alimentaire*.

- 98 *Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce Code.*
- 99 Québec, 1999, *Le sexe n'a plus d'importance, conjoint de même sexe, conjoint de fait*, dépliant d'information, en ligne, <http://www.justice.gouv.qc.ca>.
- 100 À moins d'indication contraire, les données de cette section proviennent de LAPIERRE-ADAMCYCK, Évelyne, «*Portrait démographique de la population du Québec*», Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille*, op. cit., pp. 34-44.
- 101 La différence entre les naissances et les décès.
- 102 Propos d'Alain PARANT, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), recueillis à Paris par MALICK M. DIAW, «*Le vieillissement de la population est irréversible et planétaire*», dossier publié dans le quotidien sénégalais *Le Soleil* du mercredi 30 mai 2001. En ligne, <http://www.lesoleil.sn>.
- 103 Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *L'immigration au Québec 2001-2003*, op cit., p. 10.
- 104 Lorsque les données du recensement de 2001 seront disponibles, il sera enfin possible, grâce à une nouvelle question portant sur le lieu de naissance des parents, par un dépouillement spécial, de faire un croisement permettant d'estimer la fécondité des enfants d'immigrants. Source: M. Marc Termote, INRS-Urbanisation.
- 105 Voir à ce sujet la recherche de DYKE, Nathalie et SAUCIER, Jean-François, *Cultures et paternités. Impact de l'immigration*, Montréal, Éd. Saint-Martin, 2000, 143 p.
- 106 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille*, op. cit., pp. 68-69.
- 107 Les informations concernant les modèles de politique familiale sont tirées de GAUTHIER, Anne-Hélène, «*Trois, quatre ou cinq modèles de politiques familiales au sein des pays européens et néo-européens*», *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Actes du colloque international du 65^e Congrès de l'ACFAS tenu en mai 1997, sous la direction de Renée B.-DANDURAND, Pierre LEFEBVRE et Jean-Pierre LAMOUREUX, L'Harmattan, 1998, pp. 299-323.
- 108 *Ibid.*, p. 313.
- 109 *Ibid.*, p. 310.
- 110 *Ibid.*, p. 312.
- 111 *Ibid.*
- 112 *Ibid.*, p. 313.

- 113 Les informations concernant cette section sont tirées de SAINT-PIERRE, Marie-Hélène et TRUDEL, Anne-Marie, *Axes et enjeux des politiques fédérales américaines en direction des familles, présentation d'une recension informatisée des écrits*, sous la supervision de Frédéric Lesemann et Renée B.-Dandurand, INRS-Urbanisation, Culture et Société, mars 2001. – Voir en particulier les pp. 96-97 et 102-106.
- 114 *Ibid.*, p. 1.
- 115 *Ibid.*, p. 104.
- 116 GAUTHIER, Anne-Hélène, «Trois, quatre ou cinq modèles», 1998, *op. cit.*, p. 314.
- 117 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille*, *op. cit.*, pp. 72-73.
- 118 Voir l'article de Peter CUYVERS et Gabriel KIELY «La famille sur le grand huit de la vie», *Family Observer*, n° 2, 2000, p. 8.
- 119 Voir à ce sujet les travaux en cours des équipes des professeurs Paul Bernard, de l'Université de Montréal et Maurice Lévesque, de l'Université Laval.
- 120 GAUTHIER, Anne-Hélène, HATZIUS, Jan, «Family benefits and fertility: An econometric analysis», *Population Studies*, 51 (1997), pp. 295-306.
- 121 «(...) there is no evidence that cash benefits affect fertility in the Anglo-Saxon countries. However, benefits have a large and consistent effect in the Scandinavian countries, with Continental and Southern Europe in between». Source: GAUTHIER, Anne-Hélène et HATZIUS, Jan, «Family benefits», *op. cit.*, p. 302.
- 122 «If changes in family allowances are correlated with changes in in-kind benefits and other types of cash benefits, one would expect a given change in family allowances to have a greater effect in countries where the other elements of the cash in-kind package of benefits play a larger role. Our results suggest that this is indeed the case». Source: GAUTHIER, Anne-Hélène et HATZIUS, Jan, «Family benefits», *op. cit.*, p. 302.
- 123 BALICKI, Janusz, «Conditions of The Influence of Social Policy on Demographic Behaviors (Experience of Central and Eastern Europe), Paper to be presented at the XXIV IUSSP General Population Conference Salvador», Bahia, Brazil (18-24 August 2001).
- 124 AINSAAR, M. et ORAS, K., 1999, repris par BALICKI, Janusz, «Conditions of The Influence of Social Policy», 2001, *op. cit.*, p. 16.
- 125 LEFEBVRE, Pierre, «L'impact réel des politiques», *Québec 2002: annuaire politique, social, économique et culturel*, sous la direction de Roch CÔTÉ, Éd. Fides, 2001, p. 143.
- 126 GAUTHIER, Anne-Hélène, «Trois, quatre ou cinq modèles», 1998, *op. cit.*, p. 304.

- 127 LEFEBVRE, Pierre, «*L'impact réel*», 2001, *op. cit.*, p. 142.
- 128 *Ibid.*
- 129 MILLIGAN, Kevin, *Subsidizing The Stork: New Evidence on Tax Incentives and Fertility*, déc. 2000, repris par LEFEBVRE, Pierre, «*L'impact réel*», *op. cit.*, p. 143.
- 130 DUCLOS, Édith, LEFEBVRE, Pierre, MERRIGAN, Philip, «*A Natural Experiment on the Economics of Storks: Evidence on the Impact of Family Policy on Fertility Rates in Canada*», communication présentée au 15th Annual Conference of the European Society for Population Economics, Athens University of Economics and Business, june 2001.
- 131 LEFEBVRE, Pierre, «*L'impact réel*», *op. cit.*, p. 146.
- 132 BERGERON, Josée, *Axes et enjeux de la politique familiale française, synthèse de la recension d'écrits*, Montréal, INRS-Culture et Société, novembre 1996, pp. 25-30.
- 133 *Ibid.*, p. 30.
- 134 Voir BARIL, Robert, LEFEBVRE, Pierre, MERRIGAN, Philip et ROSE, Ruth, repris par SAINT-PIERRE, Marie-Hélène, et DANDURAND, Renée B., *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise, présentation d'une recension informatisée des écrits*, INRS-Culture et Société, Montréal, juin 2000, p. 115.
- 135 SAINT-PIERRE, Marie-Hélène, et DANDURAND, Renée B., *ibid.* p. 115.
- 136 Vérificateur général du Québec, cité par SAINT-PIERRE, Marie-Hélène et DANDURAND, Renée B., *ibid.*, p. 115.
- 137 Communiqué de presse de la Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance émis le 7 novembre 2001.
- 138 LEFEBVRE, Pierre, 1998, cité par SAINT-PIERRE, Marie-Hélène et DANDURAND, Renée B. *Axes et enjeux de la politique familiale québécoise*, 2000, *op. cit.*, p. 116.
- 139 BALICKI, Janusz, «*Conditions of The Influence of Social Policy*», *op. cit.*
- 140 À moins d'indication contraire, toutes les données de cette section sont tirées de: LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne et JUBY, Heather, «*Qui a des enfants au Québec? Recherche des déterminants et des contraintes de la fécondité récente*», Centre universitaire d'études démographiques et département de démographie, Université de Montréal, version provisoire, août 2000.
- 141 LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, «*Portrait démographique de la population du Québec*», *Démographie et famille, op. cit.*, pp. 34-44.
- 142 DANDURAND, Renée B., BERNIER, Léon, LEMIEUX, Denise, DULAC, Germain, *Le désir d'enfant, op cit.*, p. 21.
- 143 Voir à ce sujet la discussion de DANDURAND, Renée B., BERNIER, Léon, LEMIEUX, Denise, DULAC, Germain, *ibid.*, pp. 19-23.

- 144 *Ibid.*, p. 23.
- 145 DANDURAND, Renée B., «*La famille d'aujourd'hui, enjeux et défi*», *Démographie et famille*, *op. cit.* p. 90.
- 146 DANDURAND, Renée B. et KEMPENEERS, Marianne, «*Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec*», *Recherches sociographiques*, vol. XLIII, n°. 1, printemps 2002, à paraître.
- 147 DANDURAND Renée B. et KEMPENEERS, Marianne, *ibid.*
- 148 *Ibid.*
- 149 MARCIL-GRATTON, Nicole, «*Formation des couples: quelles trajectoires?*», *Démographie et famille*, *op. cit.*, p. 94.
- 150 BERNIER, Léon, «*L'amour au temps du démariage*», *Sociologie et sociétés*, 1996, vol. 28, n° 1, pp. 47 à 61.
- 151 DANDURAND, Renée B., «*La famille d'aujourd'hui, enjeux et défi*», *Démographie et famille*, *op. cit.*, p. 89.
- 152 *Ibid.*, p. 91.
- 153 THÉRY, Irène, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Éd. Odile Jacob, La documentation française, 1998, pp. 35-36.
- 154 NEYRAND, Gérard, *Petite enfance et parentalité: une évolution contradictoire des savoirs, 6^e symposium de recherche sur la famille, Trois-Rivières, Québec, 1-2 novembre 2001*, Conseil de développement de recherche sur la famille au Québec, 2001, pp. [10-11].
- 155 DANDURAND *et al.*, *Le désir d'enfant*, *op. cit.*, p. 377.
- 156 THÉRY, Irène, *Couple, filiation*, *op. cit.*, p. 38.
- 157 VALOIS, Jocelyne, «*La transformation des rôles parentaux: idéal et réalité*», *Prisme*, n° 29, 1999, pp. 136-145. Tiré de la Banque de données Repères.
- 158 DULAC, Germain, *La paternité: les transformations sociales récentes*, Québec, Conseil de la famille, (Collection «*Études et recherches*»), 1993, p. 62.
- 159 BOISVERT, Johanne, «*La protection des enfants par le soutien communautaire dans un contexte de détresse parentale*», *Visons de la famille. Les conceptions de la paternité, de la maternité et de la famille et leurs ancrages dans les savoirs et l'expérience*. Colloque organisé par le Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, 2001, p. 90.
- 160 *Ibid.*
- 161 THÉRY, Irène, *Couple, filiation*, *op. cit.*, pp. 37-38.
- 162 DYKE, Nathalie et SAUCIER, Jean-François, *Culture et paternités*, Montréal, Éd. Saint-Martin, 2000, 143 p.; Renée B.-DANDURAND *et al.*, 1994, *op. cit.*

- 163 DYKE, Nathalie et SAUCIER, Jean-François, *ibid.*, pp. 70-71.
- 164 LEMIEUX, Denise, «*Le lien parent-enfant en mutation*», Institut québécois de recherche sur la culture, Renée B.-DANDURAND *et al.*, *Enfances. Perspectives sociales et pluriculturelles*, Sainte-Foy, 1996, p. 231.
- 165 DANDURAND Renée B., *et al.*, *Le désir d'enfant*, *op. cit.*, 1994, p. 199.
- 166 LEMIEUX, Denise, «*Le lien parent-enfant*», *op. cit.*, 1996, p. 227-228.
- 167 DANDURAND, Renée B. et BERNIER, Léon, «*Actualisation du projet d'enfant chez les jeunes adultes: une comparaison hommes-femmes*», Conseil permanent de la jeunesse, 1995, *Actes du colloque Jeunes adultes et précarité: contraintes et alternatives*, 62^e congrès de l'ACFAS, UQAM, mai 1994, Montréal, p. 157.
- 168 DYKE, Nathalie et SAUCIER, Jean-François, *Culture et paternités*, *op. cit.*, pp. 70-71, 77.
- 169 *Ibid.*
- 170 *Ibid.*, p. 82.
- 171 Voir par exemple l'impact des livres comme ceux de Guy CORNEAU, *Père manquant, fils manqué*.
- 172 VALOIS, Jocelyne, «*La transformation des rôles parentaux*», *op. cit.*, pp. 136-145.
- 173 DULAC, Germain, «*La condition masculine*», dans Fernand DUMONT *et al.*, *Traité des problèmes sociaux*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, pp. 499-518.
- 174 SEGALEN, Martine, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1996, 296 p.
- 175 *Ibid.*, p. 181.
- 176 *Ibid.* ; DULAC, Germain, «*La condition masculine*», *op. cit.*, 1993, p. 62.
- 177 QUÉNIART, Anne et HURTUBISE, Roch, «*Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille*», *Sociologie et sociétés*, vol. XXX, n^o 1, printemps 1998, pp. 133-143.
- 178 Tiré de MERCURE, Daniel, «*Les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille*», *Démographie et famille*, *op. cit.*, pp. 74-86.
- 179 Voir MERCURE, Daniel, *ibid.* et Conseil permanent de la jeunesse, *Avis Emploi atypique et précarité chez les jeunes, une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!*, avril 2001, 114 p.
- 180 À moins d'avis contraire, les données de cette section sont tirées de: Conseil permanent de la jeunesse, *Avis Emploi atypique et précarité*, *op. cit.*

- 181 Ministère du Travail, *L'évolution du travail atypique au Québec*, encart dans *Le marché du travail*, vol.19, n° 5, Québec, Publications du Québec, juin 1998, 88 p.
- 182 ASSELIN, Suzanne, «La population active», Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec, données et analyses, édition 2001*, (Collection Les conditions de vie), chapitre 9, Publications du Québec, 2001, p. 231.
- 183 Données tirées de ASSELIN, Suzanne, *ibid.*, pp. 225-228.
- 184 *Ibid.*, pp. 228-230.
- 185 GALINSKY, Ellen, *Ask the Children*, Harper-Collins, 2001, citée par GRÉGOIRE, Isabelle, «*Boulot, marmots... est-ce trop?*», *L'actualité*, 1^{er} décembre 2001, p. 32.
- 186 Sondage CROP, *Conciliation travail-famille, équité salariale, vieillissement de la main-d'œuvre et régimes de retraite, sommaire des résultats, sondage d'opinion auprès des membres du Conseil du patronat du Québec*, réalisé pour le Conseil du patronat du Québec et la Régie des rentes du Québec, novembre 2001, document non publié.
- 187 «*Pourquoi le Québec n'a plus d'enfants?*» sondage réalisé par SOM pour l'émission *Les Beaux dimanches*, dans *L'actualité*, 15 juin 1998, vol. 23, n° 10, pp. 58-61.
- 188 Voir notamment les propos de Pierre LEFEBVRE et Jean-Pierre SIMARD dans *Forum sur la fiscalité des familles, Actes du forum*, Bureau québécois de l'année internationale de la famille et Mouvement des caisses Desjardins, juin 1994, 176 p.; de même que ceux de Jacques HENRIPIN, dans *Les enfants, la pauvreté et la richesse au Canada*, Montréal, Les Éd. Varia, 2000, 190 p.
- 189 HENRIPIN, Jacques, *Les enfants, la pauvreté*, *op. cit.* p. 60.
- 190 TURENNE, Martine, «*Très chers petits*», *L'actualité*, avril 1999, vol. 24, n° 5, pp. 18-24.
- 191 Propos de Pierre LEBEBVRE cités par Martine TURENNE, «*Très chers petits*», *op. cit.*
- 192 Martine TURENNE, «*Très chers petits*», *op. cit.*
- 193 Propos de Jacques HENRIPIN et d'Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK cités par Martine TURENNE, «*Très chers petits*», *op. cit.*
- 194 Propos d'Anne-Hélène GAUTHIER cités par Martine Turenne, «*Très chers petits*», *op. cit.*
- 195 TURENNE, Martine, «*Très chers petits*», *op. cit.*
- 196 CUYVERS, Peter et KIELY, Gabriel, «*La famille sur le grand huit*», *op. cit.*, pp. 9-12.
- 197 Propos d'Anne-Marie LECONTE et de Simon LANGLOIS, tirés de «*Pourquoi le Québec n'a plus d'enfants?*», *L'actualité*, 15 juin 1998, vol. 23, n° 10, pp. 58-61.

- 198 Conseil de la famille et de l'enfance *et al.*, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, Publications du Québec, 1999. p. 9.
- 199 Statistique Canada, *Le Quotidien*, le mardi 6 novembre 2001.
- 200 Conseil de la famille et de l'enfance *et al.*, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, *op. cit.*, p. 9.
- 201 Selon Statistique Canada, une famille est à faible revenu si elle consacre (sur la base de 1992) 54,7% ou plus de son revenu avant impôt à l'achat des biens essentiels, soit au logement, à la nourriture et à l'habillement. Source: Conseil de la famille et de l'enfance, *Le rapport 1999-2000*, *op. cit.*, p. 25.
- 202 Conseil de la famille et de l'enfance *et al.*, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, *op. cit.*, p. 9.
- 203 HENRIPIN, Jacques, *Les enfants, la pauvreté*, 2000, *op. cit.*, p. 50.
- 204 *Ibid.*
- 205 *Ibid.*, p. 21.
- 206 *Ibid.*, p. 51.
- 207 Institut économique de Montréal, «*La pauvreté n'est pas une condition permanente*», *Les notes économiques*, mai 2001, 4 p., en ligne: <http://www.iedm.org>.
- 208 Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté infantile, 1998, Rapport du Conseil national du bien-être social*, été 2001, vol. 114, pp. 21-23.
- 209 SAUVÉ, Roger, «*Y a-t-il une corrélation entre l'âge et la richesse? Bien sûr!*», *Bulletin de l'Institut Vanier de la famille*, 23 avril 2001, 3 p., en ligne: <http://www.vifamily.ca>.
- 210 Développement des ressources humaines Canada, «*Les transitions études-travail des diplômés d'enseignement postsecondaire au Canada: bilan de la recherche menée avec les données des Enquêtes nationales auprès des diplômés*», bulletin *La recherche appliquée*, Éd. spéciale, été 2001, pp. 31-38.
- 211 VAN AUDENRODE, Marc, «*Démographie, économie et société québécoise: les vingt prochaines années*», *Démographie et famille*, *op. cit.*, p. 148.
- 212 SAUVÉ, Roger, «*Y a-t-il une corrélation*», *op. cit.*
- 213 VAN AUDENRODE, Marc, «*Démographie, économie*», *Démographie et famille*, *op. cit.*, p. 146.
- 214 CUYVERS, Peter et KIELY, Gabriel, «*La famille sur le grand huit*», *op. cit.*, p. 11.
- 215 Bureau québécois de l'Année internationale de la famille et Mouvement des caisses Desjardins, *Forum sur la fiscalité des familles, Actes du forum*, Montréal, juin 1994, p. 74.

- 216 BALAKRISHNAN, T. R. et FERNANDO, Rajulton, «*L'infertilité au Canada: Analyse des données de l'enquête canadienne sur la fertilité (1984) et de l'Enquête sociale générale (1990)*» dans: Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, *La prévalence de l'infertilité au Canada*, Commission d'études de la Commission royale sur les nouvelles technologies de reproduction, 1993, pp. 117-176.
- 217 Selon la revue Femme Plus, la prévalence serait d'un couple sur 12. Site WEB de Canoë: http://www.canoe.qc.ca/ArtdevivreFamille/oct20_bebe1-can.html, consulté le 28 novembre 2001.
- 218 BALAKRISHNAN T. R. et FERNANDO, Rajulton, «*L'infertilité au Canada*», *op. cit.*, p. 119.
- 219 Encore ici, les chiffres varient légèrement selon les sources. Dr Christian FORTIN, «*Québec, dimanche le 9 novembre 1997*», site internet: <http://www.fortinmd.qc.ca/l'infert.htm>, dans le cadre d'une chronique à TVA. Références: <http://www.fortinmd.qc.ca/> «*Vous trouverez sur ce site toutes les informations discutées (et plus encore) lors des entrevues de M. Pierre Jobin de TVA avec le Dr Christian Fortin du Centre de santé publique de Québec. De plus, vous y trouverez les liens vers les sites Internet ayant servi pour les recherches*». Site modifié pour la dernière fois en juin 2000. Information recueillie le 2001/12/12.
- 220 LANSAC, Jacques, «*Faire des enfants tôt*», 1994, La Lettre du Gynécologue, n° 196, novembre, site du Dr. Christian FORTIN, en ligne <http://www.fortinmd.qc.ca.>; Elise DE LA ROCHEBROCHARD (Institut national de la santé et de la recherche médicale) (2001), «*Stérilité, fertilité: la part des hommes*», Population et sociétés, n° 371, septembre: 1-3.
- 221 Société Serono Canada, http://www.serono-Canada.com/francais/solution/reproduct/canclini.htm#Page_top, consulté le 14 décembre 2001.
- 222 Revue Femme Plus, *op. cit.*
- 223 PROCREA, Centre de Fertilité, en ligne: <http://www.procrea.qc.ca>.
- 224 GRAVEL, Pauline, «*Bébé-boum dans les éprouvettes*», Le Devoir, 24 octobre 2001, p. A1, 12.
- 225 Site de Serono Canada, *op. cit.*
- 226 *Ibid.*
- 227 MC TEER, Maureen, *Vivre au XX^e siècle: choix et enjeux*, Montréal, Libre Expression, 2000, p. 25.
- 228 BEAULNE, Ginette et LACHANCE, Jean-François, avec la collaboration de Hoa NGUYEN, *Les adoptions internationales au Québec: évolution de 1990 à 1999 et portrait statistique de 1999*, 2000, Secrétariat à l'Adoption internationale du Québec, pp. 1-2.
- 229 Ministère de la Famille et de l'Enfance, Direction de la recherche, *Programmes et services gouvernementaux pour les familles et les enfants*, Québec, novembre 2000, p. 19.

- 230 Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec*, *op. cit.*, pp. 45-46.
- 231 «*Avortements thérapeutiques*», *Le Quotidien*, lundi 18 déc. 2000.
- 232 DUCHESNE, Louis, *La situation démographique 2000*, *op. cit.*, pp. 75-76.
- 233 Conseil de la famille et de l'enfance, *Avis «Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles»*, octobre 2000, 40 p.
- 234 Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire à la commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*, septembre 2000, 16 p.
- 235 Allocution prononcée par Alban D'AMOURS, Mouvement des caisses Desjardins, *Forum sur la fiscalité des familles*, *op. cit.*, p. 169.
- 236 Conférence prononcée par Claude BÉLAND, Mouvement des caisses Desjardins, *Forum sur la fiscalité des familles*, *op. cit.*, p. 45.
- 237 Ministère de la Famille et de l'Enfance, *La Politique familiale, un pas de plus vers l'épanouissement des familles et des enfants*, Publications du Québec, 1999, p. 24.
- 238 Conseil de la famille et de l'enfance, *Prévenir la pauvreté et lutter contre elle dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille, Mémoire concernant les orientations et les perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté, Ne laisser personne de côté!*, novembre 2001, p. 18.
- 239 DUFOUR, Pascale, «*Sans-emploi, sous-emploi, mal-emploi et les enjeux politiques*», *Options politiques*, revue publiée par l'Institut de recherches publiques de Montréal, juin 2001, pp. 27-29.
- 240 Conseil de la famille et de l'enfance, *Répondre aux vrais besoins des familles québécoises, Mémoire sur le Projet de Loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale*, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales, octobre 2000, p. 5.
- 241 Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille*, *op. cit.* p. 67.



*Conseil de la famille
et de l'enfance*

Québec 

Impressions J.L Inc.
Québec
Avril 2002